★ Année 1952. — N° 9 A. N. Le Numéro : 15 francs. Vendredi 18 Janvier 1952. ★

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SÉANCES
QUESTIONS ÉCRITES ET RÉPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :
MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER 800 fr. ; ÉTRANGER : 2.100 fr.
(Compte chèque postal: 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

2e LEGISLATURE

SESSION DE 1952 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 4e SEANCE

Séance du jeudi 17 janvier 1952.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 251).
2. — Communications de M. le Président de la République et de M. le président du conseil désigné (p. 251).
3. — Dépôt, avec demande de discussion d'urgence, d'une proposition de loi (p. 252).
4. — Investiture de M. le président du conseil désigné: MM. Edgar Faure, président du conseil désigné; Barrachin, Chastellain, Lussy, Senghor, Moisan, Gazier, Billoux (p. 252).
5. — Incident: MM. Daniel Mayer, Billoux, de Saivre, le président, Temple, Gazier (p. 269).
Suspension et reprise de la séance.
6. — Investiture de M. le président du conseil désigné: MM. Chastellain, Gaston Palewski, Robert Schuman, Edgar Faure, président du conseil désigné (p. 271).
Motion d'investiture présentée par M. Delbos.
Suspension et reprise de la séance.
Explications de vote: MM. Marcel David, Patinaud.
Scrutin sur la motion d'investiture: pointage.
Suspension et reprise de la séance.
Proclamation du résultat du scrutin vérifié: adoption.
7. — Règlement de l'ordre du jour (p. 278).
8. — Renvoi pour avis (p. 278).
9. — Dépôt de propositions de loi (p. 278).
10. — Dépôt d'une proposition de loi transmise par le Conseil de la République (p. 279).
11. — Ordre du jour (p. 279).

PRESIDENCE DE M. EDOUARD HERRIOT

La séance est ouverte à seize heures.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la séance du mardi 15 janvier 1952 a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

COMMUNICATIONS DE M. LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ET DE M. LE PRESIDENT DU CONSEIL DESIGNE

M. le président. J'ai reçu de M. le Président de la République la lettre suivante:

« Paris, le 7 janvier 1952.

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de vous informer que M. René Pleven, président du conseil des ministres, m'a remis la démission du cabinet qu'il préside. Je l'ai acceptée.

« J'ai prié M. le président du conseil de bien vouloir assurer la gestion des affaires courantes.

« Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de mes sentiments de haute considération.

« VINCENT AURIOL. »

D'autre part, j'ai également reçu de M. le Président de la République la communication suivante:

« Paris, le 16 janvier 1952

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en application de l'article 45 de la Constitution de la République française, je désigne M. Edgar Faure comme président du conseil.

« Je vous prie de bien vouloir en informer l'Assemblée nationale.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

« VINCENT AURIOL. »

En outre, j'ai reçu de M. le président du conseil désigné la lettre suivante:

« Paris, le 16 janvier 1952

« Monsieur le président,

« Monsieur le Président de la République m'ayant désigné pour constituer le Gouvernement, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir en informer l'Assemblée nationale.

« Je désirerais me présenter devant elle le jeudi 17 janvier, à seize heures, pour lui soumettre le programme et la politique du cabinet que je me propose de constituer et lui demander sa confiance.

« Je vous prie de bien vouloir agréer, monsieur le président, l'expression de mes sentiments de haute considération.

« EDGAR FAURE. »

Dès réception de ces communications et comme suite à la décision du 15 janvier dernier, j'ai convoqué l'Assemblée nationale.

— 3 —

DEPOT, AVEC DEMANDE DE DISCUSSION D'URGENCE, D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. Bernard Lafay, avec demande de discussion d'urgence, une proposition de loi tendant à autoriser le Gouvernement à conférer, à titre posthume, au général Leclerc de Hauteclocque la dignité de maréchal de France.

La proposition sera imprimée sous le n° 2425, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la défense nationale. (*Assentiment.*)

Il va être procédé à l'affichage et à la notification de la demande de discussion d'urgence.

— 4 —

INVESTITURE DE M. LE PRESIDENT DU CONSEIL DESIGNE

M. le président. La parole est à M. le président du conseil désigné pour soumettre à l'Assemblée nationale, conformément au deuxième alinéa de l'article 45 de la Constitution, le programme et la politique du cabinet qu'il se propose de constituer. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et sur divers bancs au centre et à droite.*)

M. Edgar Faure, *président du conseil désigné.* Mesdames, messieurs, c'est l'ordinaire faiblesse des démocraties que d'exposer leurs défauts au grand jour et à chaque instant, alors que leurs bienfaits ne sont jamais plus vivement appréciés que dans la privation des libertés qu'elles consacrent.

C'est, plus particulièrement dans les pays où l'évolution des mœurs politiques n'a pas acclimaté un système dualiste des partis, la grande épreuve du régime parlementaire que la nécessité, pour assurer la gestion des affaires nationales, de composer et de maintenir une majorité qui implique la synthèse de tendances diverses de l'opinion et, par conséquent, un effort de discipline librement consenti et renouvelé à chaque pas.

Cette circonstance — que ne sauraient écarter totalement, quels que soient leurs effets favorables, ni les réformes institutionnelles, ni les aménagements électoraux — imprime fatalement à l'action gouvernementale, comme à la vie des assemblées, ce caractère perpétuel de concession et de compromis dont s'irritent si fort les esprits, parfois parmi les plus nobles, qui ne conçoivent que dans la rigueur la poursuite de leur idéal.

Mais, puisque le parti unique est évidemment incompatible avec la notion même que nous nous formons de la démocratie, puisque la pluralité des partis est depuis longtemps installée en France comme dans les pays voisins, puisque, enfin, ce problème doit être considéré, non pas dans l'épure d'une conception excellente de l'Etat, mais dans l'exigence de notre comportement immédiat, reconnaissons que l'esprit de concession et de compromis lui-même, avec les sacrifices qu'il impose à l'amour-propre, à l'attachement doctrinal, aux mouvements extrêmes de la sensibilité, ne manque pas de noblesse.

S'il trouve dans tous les cas son excuse dans la nécessité, il doit chercher dans l'efficacité sa très haute justification.

Tel est le problème qui se pose aujourd'hui pour la majorité dont les indications du suffrage universel ont tracé les contours.

Bien avant sa récente rupture, cette majorité a subi de grandes divisions. C'est à travers des discussions harassantes, en affrontant des conflits renouvelés, que le gouvernement démissionnaire a dû poursuivre son indispensable action de gestion quotidienne et de sauvegarde de l'essentiel.

Maintenant que la solution de continuité est acquise, rien ne serait plus vain que de nous engager dans la recherche contentieuse des responsabilités, alors que l'idée même de responsabilité semble s'effacer dans la donnée initiale du problème qui suppose la conjonction d'hommes venus de bords différents pour s'attacher à une œuvre commune et urgente, mais qui ne renoncent rien de leurs convictions et de leurs objectifs.

Dans de semblables débats, la rituelle question: « A qui la faute ? » a le tort de cacher la véritable question: « Pour qui le préjudice ? ». Car c'est le pays, et non l'un ou l'autre de nos partis, qui éprouverait vraiment le préjudice d'une absence de majorité et d'une absence de gouvernement. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche, sur divers bancs au centre et sur plusieurs bancs à droite.*)

Pouvons-nous, pour la reconstitution de cette majorité, et alors d'ailleurs qu'aucune autre majorité ne s'offre visiblement pour la relayer, faire appel, une nouvelle fois, à l'esprit de synthèse et à la volonté de discipline et, au delà de l'excuse de nécessité, chercher la justification de l'efficace ?

Tel est le sens de la mission qui conduit devant vous un président du conseil désigné et à laquelle sa présence à cette tribune montre que, pour sa part, il a répondu.

La crise politique qui s'est ouverte il y a quelques jours est intervenue au cours de la discussion des projets financiers. Elle n'est d'ailleurs pas née, à vrai dire, de divergences de vues précises sur le fond des problèmes qui nous étaient soumis, mais plutôt sur la procédure qui serait employée pour les régler. Elle a laissé sans solution un problème qui, sur le plan intérieur, doit dominer la politique de la France: le problème de l'équilibre économique et financier, c'est-à-dire la défense de la monnaie et du maintien d'une harmonie entre les prix et les salaires, lui-même si étroitement lié à l'efficacité de notre effort de défense nationale et, d'une façon générale, à notre place dans le monde.

C'est sur ces points que, par conséquent, je dois vous fournir, au risque d'entrer aussi avant qu'il faudra dans l'analyse, les explications sur lesquelles vous aurez à former votre jugement.

Cette question dominante implique des solutions dont je considère qu'elles doivent être sériées selon leur ordre d'urgence. Les unes comporteraient des mesures d'application rapides, les autres constituent un plan de stabilisation économique et financière.

Dans l'ordre des mesures immédiates, il faut d'abord écarter la menace que ferait peser sur le Trésor le déficit de la sécurité sociale ou un supplément de déficit de la Société nationale des chemins de fer français et résoudre ainsi le problème qui se posait sur le fond, à l'instant même de la crise.

En ce qui concerne la Société nationale des chemins de fer français, ces dispositions ont déjà été mises au point dans le travail de la commission compétente et je considère que la plus importante a trait au principe de la distinction entre les lignes principales et les lignes secondaires.

En ce qui concerne la sécurité sociale, le vote d'importantes mesures de mise en ordre préparées par les ministères compétents et accompagnées d'une élévation des ressources doit éviter, en 1952, le recours à une avance du Trésor.

Une lettre rectificative au projet de loi n° 1935 devrait permettre de voter au plus tôt ces textes sur lesquels aucune opposition doctrinale n'est concevable et qui s'imposent, dans l'ordre des urgences, en tout premier lieu et avant que l'on aborde le problème d'ensemble de l'équilibre dont elle constitue une donnée préalable.

Il importe à beaucoup d'entre vous — et leur souci est digne d'être approuvé — que le pays soit conscient qu'avant de lui imposer des charges on prendra soin de les mesurer au plus juste, en prescrivant tout ce qui, répondant à la notion de mise en ordre, d'assainissement ou d'économie, est susceptible d'une réalisation rapide. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et sur divers bancs au centre et à droite.*)

Ce souci et cette procédure ne doivent inspirer à aucun esprit sérieux l'impression qu'au moment de régler une situation financière et économique difficile on entend faire une sorte de

procès discriminatoire aux institutions sociales ou aux entreprises nationalisées. (*Très bien! très bien! sur certains bancs à gauche.*)

On ne peut voir ici le sujet d'un conflit entre ceux qui s'affirment les plus chauds partisans des améliorations sociales et ceux qui passent pour les envisager avec le plus de prudence. Quels sont ceux qui ont le plus d'intérêt à voir les entreprises publiques et les institutions sociales gérées avec ordre et rigueur, assurer elles-mêmes leur équilibre et ne pas faire peser sur le contribuable une hypothèque indéterminée, sinon ceux-là même qui, en les concevant et en les faisant progresser, les ont volontairement placées en dehors de la tutelle étatique et de l'appareil budgétaire ? (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et sur divers bancs au centre et à droite.*)

Ces réformes immédiates une fois adoptées, il n'en demeurera pas moins qu'un effort sera nécessaire pour régler, au départ, un équilibre financier que le vote d'une partie des dépenses budgétaires de 1952 a provisoirement rompu. Sans doute aurait-il été souhaitable que cet effort intervînt dans le cadre d'un système fiscal rénové. Mais l'état de choses en présence duquel nous nous trouvons ne nous permet pas de différer les décisions.

Vous savez que le renforcement du contrôle fiscal a été prévu afin de limiter la majoration qui en découle et cette majoration devrait elle-même être assortie de mesures d'allégement inspirées par des préoccupations économiques en faveur de la productivité, de la construction de nouveaux logements, de la reconstitution de l'épargne.

Les charges que supporte la nation sont lourdes. On a dit que les grands pays ne se maintiennent qu'à grands risques. Assurons-nous aussi qu'ils ne se maintiennent qu'à grands frais.

Le gonflement des dépenses dû essentiellement dans les dernières années, pour le budget de gestion, à des mesures qu'aucun parti ne conteste: reclassement des fonctionnaires, rapport constant des pensions de guerre, péréquation des retraites; dû, pour le budget extraordinaire, à la nécessité de reconstruire le pays et de l'équiper après les grandes années d'épreuves qui ont appauvri son patrimoine et arrêté le rythme normal de ses investissements, est essentiellement aujourd'hui imputable, dans sa comparaison avec les exercices antérieurs, à l'augmentation des crédits nécessaires pour la défense nationale et pour la guerre d'Indochine, crédits considérables par leur poids sur le Trésor et l'économie, crédits peut-être insuffisants pourtant, au regard des tâches et des périls qui les imposent.

La masse des dépenses implique le recours simultané à des économies rigoureuses et à un effort fiscal malheureusement inévitable. Il faut dissiper, là aussi, l'illusion trop fréquente qui croit discerner, à travers des nécessités complémentaires, des politiques contradictoires. Il n'y a pas un équilibre de droite et un équilibre de gauche, il n'y a pas un parti des impôts contre un parti des économies: il y a la politique de la vérité et de la rigueur (*Applaudissements sur certains bancs à gauche, au centre et sur de nombreux bancs à droite*) qui exige le maximum d'économies et la marge d'impôts strictement indispensable.

Mais en face, il n'y a pas d'autre politique: il n'y a rien.

Si je ne puis vous dire qu'une politique d'économies poursuivie avec la constance et, peut-être, la brutalité qu'elle exige, dispensera de l'effort fiscal chiffré d'après les données budgétaires soigneusement établies, je pense que l'effort fiscal pourrait ne pas, dans l'avenir, répondre aux nécessités de l'équilibre si les économies ne venaient le compléter, à défaut de le relayer.

Les données de notre situation présentent des possibilités de dépenses supplémentaires, notamment dans le domaine militaire. Si un effort de compression de dépenses entrepris dès maintenant ne peut nous dispenser de réclamer pour la Trésorerie les rentrées immédiates nécessaires au jour le jour, il pourra nous dispenser de renouveler, dans le domaine fiscal, une exigence d'autant plus regrettable qu'elle porte en grande partie sur les impôts de consommation et imprime, dès lors, au niveau des prix la tendance qu'il s'agit de combattre.

C'est pourquoi le Gouvernement et le Parlement doivent assurer leur collaboration dans ce domaine, d'abord pour les économies au sens strict, c'est-à-dire le retranchement de tout ce qui est inutile dans les services publics et même, le cas échéant, de ce qui serait relativement utile sans être indispensable, cet effort d'économies trouvant son intérêt non seulement dans les chiffres qui le traduiront, mais aussi dans l'amélioration du rendement des services et dans l'avantage moral aussi bien que matériel d'un plein emploi des activités administratives. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et sur divers bancs au centre et à droite.*)

Dans le domaine fiscal, le pays, quoique l'on dise souvent, redoute moins un effort nécessaire et limité que la perspective de le voir se renouveler sans cesse et il déplore particulièrement une répartition des charges qui en accroît chaque fois l'injustice au delà de la proportion arithmétique des coefficients.

La méthode que je compterais employer, pour l'adoption de ces mesures immédiates, consiste simplement en un dépôt de textes dont la discussion serait demandée suivant une procédure d'urgence. Nous ne pouvons, en effet, que nous incliner devant un vote acquis.

Il n'en reste pas moins que l'inspiration qui avait guidé le gouvernement démissionnaire dans la recherche d'une formule demeure pleinement valable. Pour parvenir à des résultats rapides dans la mise en ordre de l'économie nationale, dans toutes ses parties d'ailleurs, comment ne pas craindre légitimement les lenteurs et les aléas du travail parlementaire ?

Un de nos collègues disait très justement que toute législation devrait être une législation cadre. Les compétences du législatif et du réglementaire se présentent à nous dans un enchevêtrement confus.

Plutôt qu'un système de délégation, la logique de nos institutions nous incline à mettre au point la répartition rationnelle des compétences entre les pouvoirs. On n'y peut prétendre que par une loi organique dont l'élaboration honorerait notre Assemblée et qui se présenterait comme l'indispensable complément à la réforme constitutionnelle déjà entreprise et qu'il y aurait lieu de poursuivre dans les meilleurs délais.

Le 17 juin, le suffrage universel a, en effet, exprimé sa volonté d'une réforme de la Constitution. L'initiative, en cette matière, vous appartient, mais je croirais manquer à mon devoir en ne vous rappelant pas l'urgence de ce problème.

Je crois, en conscience, que cette réforme et celle de nos méthodes de travail doivent être pour nous une préoccupation essentielle et conditionnent l'avenir de nos institutions.

Pour l'immédiat, cependant, c'est dans un véritable contrat moral entre un gouvernement et la majorité qui le soutient, dans l'établissement d'une méthode rigoureuse exprimée par un plan de travail à durée fixe et à contenu exclusif, qu'il nous paraît possible de rechercher, techniquement les conditions d'une collaboration efficace entre les pouvoirs, politiquement la poursuite d'une action coordonnée, procédant d'une inspiration constante et dont les résultats peuvent être recensés utilement aux intervalles prévus.

Dans cet esprit, en attendant la répartition organique entre ce qui est du domaine de la loi et ce qui est du domaine du règlement, les mesures immédiates que le Gouvernement vous demanderait seraient proposées suivant la procédure d'urgence et sans transfert de compétence.

L'ensemble de ces mesures immédiates serait donc destiné à la fois à rétablir les conditions d'équilibre et à préparer le programme de stabilisation à long terme qui ferait l'objet du premier travail d'un futur gouvernement.

Je considère, en effet, que cette stabilisation ne sera obtenue que par l'application réfléchie d'un plan portant sur les aspects essentiels du budget économique de la France.

L'avenir de la France est dominé par cette donnée supérieure de l'équilibre économique, et c'est dans ce problème central que s'intègrent les problèmes différents et successifs dont n'importe quel gouvernement, n'importe quelle majorité devraient nécessairement rechercher la solution.

C'est donc de ce point de vue qu'il nous faut rechercher si la synthèse est possible entre les différentes tendances de la majorité.

Sans doute le problème économique n'est pas le seul que pose la politique de ce pays, mais il est essentiel, et le plus important avec celui de la défense nationale auquel il est intimement lié.

Mais alors que sur la défense nationale la communion du patriotisme assure la cohésion de la majorité et un assentiment plus large encore, les questions économiques peuvent, à bon droit, passer pour les plus délicates, notamment en tant qu'elles évoquent un traditionnel conflit de doctrines.

C'est là-dessus que l'antagonisme des deux ailes de la majorité est le plus ardemment guetté, le plus volontiers provoqué, le plus agréablement escompté par ses adversaires.

Eh bien! ce conflit traditionnel, plus nominal peut-être que pratique, plus sentimental que raisonnable, et qui trouve aujourd'hui dans les ressources du parti-pris, de la passion et de l'habitude, l'aliment qu'un monde changeant ne lui dispense plus qu'avec avarice, ce conflit peut-il compromettre l'union d'hommes de bonne volonté pour une étude objective, pour des solutions concrètes ? Franchement, je ne le crois pas. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche, sur divers bancs au centre et sur quelques bancs à droite.*)

C'est dans le cadre de l'équilibre économique que s'inscrivent les sujets essentiels et solidaires de l'investissement et de l'accroissement de la production.

Chacun s'accorde à reconnaître l'intérêt du plan de modernisation et d'équipement de la période 1947-1952. C'est grâce à lui que, dans les industries de base, la France ne connaît pas les

difficultés qui, il n'y a pas si longtemps, entravaient le développement de l'activité économique.

Il faut maintenant définir pour les années qui viennent, en tenant compte des capacités de financement de la nation, les objectifs qui doivent être atteints en quatre ans. Ils seraient soumis à l'appréciation du Parlement. Ils devraient traduire, notamment, la nécessité d'une amélioration de la rentabilité des exploitations agricoles, gage de toute amélioration des conditions de vie.

L'équipement de nos campagnes n'a pas suffisamment bénéficié des progrès de la technique moderne. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et sur divers bancs au centre et à droite.*)

Une place toute particulière devra être faite à l'équipement des départements et des territoires d'outre-mer. Le développement des richesses agricoles et minières de l'Union française est la condition et la garantie du développement social qui a toujours été notre objectif et de l'établissement, là encore, d'un niveau de vie suffisant. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche et au centre.*)

Nos économies sont complémentaires. Nous devons en prendre conscience et orienter notre action en ce domaine en ayant toujours à l'esprit cet impérati.

Mais en dehors des investissements dans les secteurs de base sur lesquels l'Etat exerce une action directe, les investissements du secteur privé doivent être facilités et encouragés par l'amélioration des mécanismes actuels du crédit à moyen et à long terme. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et à droite.*)

Ils doivent, notamment, connaître une affectation préférentielle en faveur des entreprises développant leur productivité.

Les programmes d'investissements se heurtent, à l'heure présente, à la difficulté du financement. Les entreprises nationalisées et les entreprises privées, comme l'Etat, sont contraintes, faute de pouvoir emprunter, d'utiliser par des voies diverses un même procédé, celui de l'autofinancement, qui fait peser sur le consommateur ou sur le contribuable des charges qu'en d'autres temps l'épargnant eut volontairement assumées.

Je considère qu'il importe de procéder sans délai à une étude technique très attentive des procédés d'emprunt en vue d'examiner, au bénéfice des entreprises publiques comme des entreprises privées, si les méthodes traditionnelles, devenues pratiquement peu efficaces depuis plusieurs années, ne doivent pas être rénovées.

Une telle politique, si elle est poursuivie avec continuité de vues, doit concourir à un abaissement durable des prix de revient. C'est là un des moyens efficaces de développer la production à un meilleur prix.

L'encouragement à la production, souci essentiel d'une politique économique, peut enfin être recherché, d'une part dans l'utilisation discriminatoire des moyens de crédit, d'autre part dans une conception de la fiscalité qui s'inspire de l'opportunité d'envisager la productivité dans les entreprises et de recourir à une notion exacte et non point nominale du bénéfice imposé.

Les comptes économiques de la nation intègrent également le budget social dont le gouvernement démissionnaire était, à bon droit, préoccupé.

Si les principes sur lesquels est fondée notre législation sociale au sens moderne du terme ont pu paraître, à certains, audacieux, je les tiens pour un progrès de justice sociale qui doit être maintenu et consolidé. (*Très bien! très bien! sur quelques bancs à gauche.*)

Mais nul ne saurait contester que cette œuvre, réalisée par étapes depuis douze ans, comporte encore des imperfections. Le temps est venu de prendre une vue complète du budget social de la France.

A l'heure actuelle, chaque secteur professionnel dispose de régimes différents, dans leurs prestations comme dans leur mode de financement, et la mosaïque des dispositions empêche d'apercevoir la défectueuse répartition des charges. Un tableau d'ensemble permettrait de mesurer l'importance relative, en réalité assez faible, des frais de gestion et ferait ressortir les disparités actuelles des prestations, facilitant le choix et l'emploi des remèdes.

Nous conservons un régime d'assistance qui a été créé à la fin du XIXe siècle ou au début de ce siècle, à une époque où il n'existait ni sécurité sociale, ni allocations familiales. Il est indispensable de le mettre, juridiquement et financièrement, en harmonie avec la législation sociale de la dernière décade.

Enfin, dans le domaine économique, le Gouvernement demanderait le vote rapide d'une loi qui, par la réforme des taxes existantes et l'institution de dispositions nouvelles, serait destinée à lutter contre les abus de la pratique des prix imposés et les effets néfastes de celles des ententes économiques qui faussent la libre concurrence sur des marchés où règne l'abondance et où, souvent, rien ne justifie la hausse des prix. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et au centre.*)

L'équilibre économique est un terme abstrait. Dans la vie de tous les jours, il porte d'autres noms, il est réalité quotidienne; il s'appelle le niveau des prix; il s'appelle le pouvoir d'achat du travailleur; il s'appelle le panier de la ménagère, il s'appelle l'exportation possible et l'exportation impossible, les rentrées de devises en augmentation ou en baisse, les importations suffisantes ou insuffisantes, il peut s'appeler la restriction des matières premières, la diminution de la production.

Sous cet aspect le plus tangible et le plus immédiatement inquiétant qui est celui des prix et par conséquent du pouvoir d'achat que contient le salaire, il pose un problème qui figure en premier au calendrier parlementaire.

Dans les semaines qui viennent nous devrions suivre avec une attention vigilante l'évolution des prix en ce qui concerne notamment les denrées de première nécessité et prendre toutes mesures adéquates pour nous opposer à des variations venant à menacer le niveau de vie des travailleurs.

Cet effort devrait permettre de régler, avec la réflexion nécessaire, le problème de l'échelle mobile des salaires qui répond à un souci de loyauté envers les salariés dont la situation, dans le passé, périodiquement compromise par des hausses du coût de la vie, a dû faire l'objet de fréquents rajustements. Mais il s'agit là d'une question fort grave qui ne peut être résolue sans que soient prises de légitimes précautions.

Le texte issu d'une initiative d'un de nos collègues se trouve maintenant à la dernière étape de la procédure parlementaire. La proposition votée par l'Assemblée nationale et l'avis émis par le Conseil de la République, s'ils répondent à un objectif semblable, se distinguent par les moyens de l'atteindre. Il est certain que le Gouvernement responsable de l'ordre monétaire ne peut assister en spectateur au jeu d'un mécanisme de hausses automatiques susceptibles d'altérer très gravement notre équilibre budgétaire ou notre politique économique et commerciale, alors que ces hausses peuvent être dues à des causes passagères ou à des difficultés qui sont loin d'être irrémédiables.

Nous déposerions, avec demande d'urgence, sur ce problème, un projet de loi s'inspirant de la proposition primitive et dont la disposition caractéristique laisserait au Gouvernement un délai pour tirer de l'avis reçu de la commission supérieure —et dont, dans toutes les thèses, il lui était imposé de tenir compte — les conclusions qu'il lui appartient de formuler, délai permettant de vérifier si la cote d'alerte n'a été dépassée que par une fluctuation provisoire, qu'il faut éviter de confirmer en la répercutant, ou si elle dénonce, au contraire, un mouvement fermement dessiné, auquel cas il peut recourir à l'un des moyens dont il dispose pour en renverser la tendance.

Ainsi les pouvoirs publics ne se trouveraient pas évincés de leur charge et pour ainsi dire allégés de leur responsabilité. Mais, en présence d'une hausse affirmée, maintenue, et que l'on ne peut résorber, fût-ce de quelques fractions au-dessous du pourcentage retenu, une garantie serait donnée au salarié contre une éventuelle indifférence dont il est si coûteux pour tous qu'il veuille la briser par d'autres moyens.

Mais le véritable problème consiste à arrêter l'inflation plutôt qu'à réglementer sur ses conséquences qui, quels que soient la formule et le système, ne pourraient conduire que vers la ruine de l'économie.

Le programme de stabilisation économique et financière que le Gouvernement élaborerait devrait avoir pour conséquence d'éviter la mise en train de ce mécanisme et je répète que la réalisation de ce programme constitue le centre même de la politique du gouvernement que, dans l'hypothèse de votre confiance, je pourrais être appelé à constituer.

L'impératif de l'équilibre économique et financier est étroitement lié à celui de la défense nationale.

Les dépenses militaires qui nous sont imposées par des circonstances où notre volonté n'avait point de part pèsent sur l'économie par le jeu des modifications d'équipement qu'entraîne leur réalisation, et par les prélèvements inévitables qu'elle comporte, de même qu'elles pèsent sur l'équilibre des finances par des crédits qui leur sont consacrés.

Vous savez que le Gouvernement démissionnaire ne pouvait fixer que d'une façon provisoire les crédits de janvier et de février, réservant de fixer prochainement le chiffre définitif de 1952 dès qu'il disposerait de tous les éléments nécessaires. Le problème qui se pose à cet égard à la France n'est pas exactement le même que celui que connaissent d'autres pays. Nous sommes les seuls à soutenir sur un territoire associé à la France une lutte dont la portée s'étend bien au delà de ses frontières, et dont l'épreuve s'ajoute douloureusement à celles que nous venions de subir presque à l'époque où elle a commencé. Nous avons fait face à ces missions et nous tiendrons nos engagements, sans oublier qu'une politique défensive suppose aussi le maintien de la sécurité stratégique des arrières et ne peut donc être compatible avec l'inflation et l'abaissement du niveau de vie des travailleurs.

Ces considérations font apparaître que notre programme de lutte contre l'inflation, de défense de l'équilibre et de maintien des prix, n'est pas seulement dicté par des préoccupations d'ordre intérieur. Le problème de l'inflation domine l'ensemble de la vie publique de notre pays. Il pèse à l'heure présente sur la totalité des problèmes qui l'intéressent. L'efficacité du rôle que la France est amenée à jouer dans la communauté européenne, comme dans la communauté atlantique et dans la communauté des nations du monde entier, dépend de l'effort de stabilisation que mon regretté ami Maurice-Petsche avait été sur le point de réussir avant le déclenchement de la guerre de Corée et que M. le président René Mayer avait entrepris avec acharnement dans les circonstances difficiles du dernier semestre.

Au moment de l'histoire où nous sommes parvenus, aucun pays libre, quelle que soit sa puissance, ne peut concevoir de maintenir son indépendance et de préserver sa sécurité à l'aide de ses seules ressources. Notre avenir ne peut être séparé de celui des autres nations de l'Occident. La grande leçon de la dernière guerre restera sans doute cette prise de conscience, par les peuples libres, de la solidarité de leurs destins; cette aspiration confuse encore et cependant impérieuse vers l'union, vers des communautés plus larges, l'acceptation de limiter les souverainetés nationales, cette grande poussée de l'avenir qui doit surmonter les obstacles de la technique, et, quoique plus difficilement peut-être, les tendances léguées par la tradition, par l'histoire ou la méfiance légitimement inspirée par de si proches souffrances.

Le gouvernement que je pourrais constituer ne manquerait pas de poursuivre cette œuvre de rapprochement et, pleinement solidaire d'une politique que j'ai eu l'honneur de suivre dans les gouvernements successifs, d'achever la réalisation des plans de communauté européenne, auxquels resteront si heureusement attachés les noms de nos hommes d'Etat.

Si l'Europe prend sa conscience dans une optique de défense et dans l'atmosphère des périls, si elle prétend s'affirmer dans une armée dont nous devons poursuivre la formation sous réserve qu'une participation des forces allemandes y soit exclusive de tout risque de renaissance du militarisme de ce pays, la communauté que nous envisageons doit former aussi le vaste marché fondé sur l'égalité d'accès de tous les participants aux resources et aux débouchés, sur l'élimination des pratiques malthusiennes de la cartellisation, et permettant, par l'expansion de la production, l'amélioration des conditions de vie du plus grand nombre qui, comme nous avons eu l'occasion de le dire, à propos de la France et de l'Union française, doit être, ici encore, notre souci directeur. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche, sur de nombreux bancs au centre et sur plusieurs bancs à droite.*)

La paix est indivisible et la France sait que pour la maintenir en Europe il importe de la rétablir en Asie. Cette conviction lui dicte sa conduite en Indochine où, après avoir accordé aux Etats associés leur complète indépendance dans le cadre de l'Union française, elle assume la défense d'une civilisation respectueuse des libertés humaines. Elle soutient un combat qu'elle a tout fait pour éviter. Elle doit le poursuivre avec résolution, forte devant le devoir que lui imposent tout à la fois le maintien de l'Union française et la défense commune du Sud-Est asiatique, forte aussi de la conscience qu'elle retire du caractère de sa mission auprès de la communauté des autres peuples libres.

Dans la solitude de sa mission, le président du conseil désigné ne peut prétendre apporter au Parlement, sur les différentes questions actuelles, une série de solutions spéciales et achevée. Sa tâche est de rechercher si la synthèse des tendances diverses de la majorité est possible ou impossible sur l'essentiel. Les modalités seront toujours discutables, et si même, par hypothèse, nous pouvions arrêter complètement, aujourd'hui, celles de tous les problèmes que nous avons en vue, les difficultés recommenceraient demain, avec des problèmes nouveaux, ou avec l'évolution inévitable des premiers.

Si la France subit de lourdes charges, si elle affronte de graves périls, c'est pour défendre notre mode de civilisation, nos libertés.

Il y a un front de défense contre l'agression extérieure, mais il y a aussi un front de défense à l'intérieur contre le désespoir, qui nait infailliblement de la misère. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche, au centre et sur plusieurs bancs à droite.*)

La gravité des circonstances dans lesquelles se poursuit, chaque jour, cette double lutte, nous est bien connue. Hier, la grande communion nationale de la gloire et du deuil, en exprimait dans nos cœurs, les images les plus poignantes. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

Il est loin de ma pensée d'évoquer à l'appui d'une cause politique la souffrance, l'épreuve et l'héroïsme. Cette gravité des circonstances, cette pression des urgences, ce préjudice du moindre délai, n'imposent pas nécessairement tel ou tel gouvernement, mais chacun doit bien reconnaître qu'ils imposent de donner un gouvernement à la France. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche, sur de nombreux bancs au centre et sur plusieurs bancs à droite.*)

Si celui dont je vous ai tracé le programme éventuel ne recueille pas la libre adhésion de votre esprit, je vous demande simplement, car je crois que vous en avez le devoir, de déterminer en vous-même quel est le gouvernement que vous souhaitez, et d'en assurer au plus tôt la naissance.

Si les éléments de la majorité à laquelle je me suis adressé n'entendent pas en assurer le contrôle, il importe que vous ayez dans l'esprit le contour de la majorité nouvelle que vous lui substitueriez au plus tôt. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Si, cependant, vous répondez à mon appel, si nous devions entreprendre cette double collaboration, la vôtre au sein de la majorité, et celle de la majorité avec le Gouvernement, alors je vous demande que ce ne soit pas dans l'esprit de la réticence ou du désenchantement, mais dans l'élan, dans la ferveur d'une volonté loyale et ardente. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche, sur de nombreux bancs au centre et sur plusieurs bancs à droite.*)

M. le président. Sur la déclaration de M. le président du conseil désigné, la parole est à M. Barrachin. (*Exclamations à gauche. — Applaudissements à l'extrême droite.*)

M. Henri-Eugène Reeb. Après ce sera M. Barangé! (*Rires à gauche.*)

M. Edmond Barrachin. Mesdames, messieurs, cette crise aura-t-elle le mérite de marquer un tournant de la politique française ? Ce débat permettra-t-il aux représentants du pays d'indiquer leur solution en ce qui concerne le redressement de la France ? C'est sans aucun doute les questions que se pose aujourd'hui la grande majorité des Français et, avec eux, ceux qui, à l'étranger, suivent avec intérêt le destin de notre patrie.

Reconnaissons qu'en ce qui le concerne, M. le président du conseil désigné a essayé de mettre de la clarté dans le débat. Il s'y est efforcé de cent manières; il a consulté tour à tour tous les groupes, il a examiné avec eux la possibilité, bien entendu, d'un compromis, sans plus. Au bout de ses efforts il nous dit — et ceci est à la dimension des possibilités —: Je ne vous offre pas un plan quinquennal comme d'autres l'ont fait; je vous propose un programme trimestriel. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

Dans le domaine technique, M. le président du conseil désigné nous soumet donc une série de compromis: le remplacement des lois-cadres par des lois d'urgence, un compromis sur l'échelle mobile — il s'agit, si j'ai bien compris, d'une échelle mobile semi-automatique et différée —, le maintien des 165 milliards de francs d'impôts.

Dans le domaine politique, M. Edgar Faure est modeste. Il n'a pas beaucoup d'illusions. Il a dit: « Je vous demande un effort de discipline librement consenti et renouvelé à chaque pas. » Cela me rappelle le « Vous êtes condamnés à vivre ensemble » de M. Queuille, au cours de la précédente législature.

« Le suffrage universel, a-t-il ajouté, a tracé les contours de la majorité. » Nous en reparlerons tout à l'heure.

Il a demandé aussi qu'on le suive dans une politique de vérité et de rigueur.

Fort bien, monsieur le président du conseil désigné! Vous avez dit beaucoup de choses que nous approuvons, mais ces choses, avec la majorité dont vous avez défini les contours, vous ne pourrez pas les réaliser, et vous le savez très bien. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

Cependant, compte tenu des données du problème politique, des discours prononcés la semaine dernière du haut de cette tribune et des déclarations faites dans le pays par ceux qui représentent ici les diverses pensées politiques, je confesse que vous ne pouviez pas vous adresser à une autre majorité, puisque les dirigeants de la majorité actuelle n'en veulent pas d'autre.

Ici, mesdames, messieurs, si vous le permettez, je voudrais vous faire une proposition: ne pourrions-nous pas nous saisir de cette occasion pour avoir franchement les uns avec les autres, et face au pays, une explication loyale ?

A gauche. Cela changerait un peu!

M. Edmond Barrachin. Vous savez très bien que nous ne pouvons pas continuer ainsi, qu'une quantité de problèmes se posent de façon dramatique à l'attention du pays, et que, dans ces conditions, il est absolument impossible de tergiverser davantage.

Je voudrais, pour ma part, poser trois questions qui, pour moi, résument tout le débat de la politique française et aux-

quelles je serais, en conscience, très heureux que voulussent bien répondre non pas seulement vous, monsieur le président du conseil désigné, mais ceux qui détiennent ici les responsabilités des pensées politiques dont je parlais tout à l'heure.

Premièrement, veut-on continuer à vivre au jour le jour comme on le fait depuis des années, ou veut-on faire le choix d'une politique ?

Deuxièmement, si l'on veut faire un choix, lequel ?

Troisièmement, quelle majorité fera la politique de ce choix ? (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

Voilà le débat, et je suis à cette tribune parce que le groupe auquel j'appartiens m'a fait l'honneur de me demander d'exposer son choix et ses solutions.

Pour nous, notre choix est fait. Nous voulons que la France survive. (*Exclamations et rires sur de nombreux bancs à gauche et au centre.*)

A gauche. Vous n'êtes pas seuls à le vouloir!

M. Edmond Barrachin. Si nous ne sommes pas les seuls, il est temps que nous nous mettions tous ensemble pour qu'elle survive et ce sera la meilleure des solutions. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

M. Paul Reynaud déclarait récemment qu'il y a, d'un côté, 175 divisions et, de l'autre, du côté des démocraties, deux douzaines environ.

Je n'interviendrai pas dans la querelle des statistiques. Je sais que des engagements n'ont pas été remplis en ce qui concerne notre réarmement, mais que ce n'est pas toujours par la faute de nos gouvernements. Il reste certain qu'un immense effort doit être accompli pour la mise en état de notre défense.

Un orateur éminent, M. Mendès-France, a dit encore qu'il fallait opter, choisir les théâtres d'opérations. Non! nous n'optons pas, nous, car nous pensons que le combat est partout le même. Nous estimons que partout on se bat pour la défense de la civilisation.

M. Jacques Duclos. Oh!

M. Edmond Barrachin. Oui, nous le pensons, contre vous et vos amis, monsieur Duclos, et que c'est partout la même guerre. (*Interruptions à l'extrême gauche. — Applaudissements à l'extrême droite.*)

M. Jacques Duclos. Il s'agit d'intérêt bien précis!

M. Edmond Barrachin. Je me tourne alors vers vous, monsieur le président du conseil désigné, car ceci mérite, je crois, une explication plus complète que celle que vous avez donnée: nous voulons savoir quelle est très exactement la position du gouvernement que vous constitueriez en ce qui concerne le problème de l'Indochine.

Nous croyons qu'il est impossible et déraisonnable de ne pas poursuivre le combat. D'abord, parce qu'il s'agit, là-bas, d'un bastion contre le communisme international. Si l'on quittait l'Indochine, demain un autre abcès de fixation serait provoqué contre nous. Ensuite, parce qu'on ne peut sacrifier les populations qui ont fait confiance à notre drapeau. (*Très bien! très bien! à l'extrême droite.*) D'autre part, ce serait le premier craquement dans notre Union française, ce que nous ne voulons pas. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

Et faut-il parler des innombrables sacrifices que l'on saluait hier, dans la journée mémorable que vous savez?

A ce sujet, monsieur le président du conseil désigné, je vous demande, au nom de tous mes amis, de nous donner des éclaircissements sur le problème de la Tunisie. Je rappelle d'ailleurs que mon ami M. Christian Fouchet a déposé, il y a quelque temps, une demande d'interpellation sur ce point qui nous paraît grave. Vous avez, semble-t-il, le devoir de nous dire votre opinion.

Il est évident que ces problèmes appellent des solutions.

En ce qui concerne l'Indochine, le rassemblement du peuple français n'estime pas qu'il suffit de rester là-bas et de s'y battre jusqu'à ce qu'on ait gagné. Nous estimons que le problème est international et doit être réglé sur le plan international, les armes à la main.

Il faut donc intéresser nos alliés à cette question d'Indochine, qu'ils ne connaissent pas, et peut-être conviendrait-il en premier lieu de gagner l'opinion publique des Etats-Unis à cette cause. Car les Américains ne comprennent pas que ce combat n'est pas seulement un combat français, mais aussi une épreuve internationale au service d'une même cause.

Il faut instaurer une politique de défense commune dans le Pacifique, en Asie, comme dans la sphère de l'Atlantique. En effet, si le verrou indochinois venait à sauter, les voies de l'invasion se trouveraient ouvertes vers la Birmanie, le Siam, la Malaisie, avec une menace directe sur l'Inde.

M. Jean Pronteau. Et les Vietnamiens envahiraient leur pays!

M. Edmond Barrachin. Or, cet effort afin d'assurer notre sécurité nationale requiert évidemment d'autres obligations et risque de mettre en péril notre économie.

En effet, d'autres problèmes se posent, tels celui de la reconstruction, celui des investissements agricoles et industriels, celui de la politique du logement qui n'a pas encore sa place en France. Il s'agit aussi d'accroître nos exportations.

A cet effet, il faut, bien entendu, combattre l'inflation, et vous avez raison, monsieur le président du conseil désigné, de parler de la lutte contre l'inflation; encore faut-il pouvoir lutter.

Tout le monde l'a dit à cette tribune: plus d'offres, moins de demandes; produire et économiser. Voilà le programme.

Notre production qui est insuffisante — son niveau, vous le savez, est comparable à celui d'il y a vingt-trois ans, à 8 p. 100 près, et le cas est unique au monde — appelle une politique d'économies rigoureuses qui nécessite la compression des dépenses publiques et privées, sans diminution du niveau de vie des travailleurs.

On peut nous dire: puisque vous voulez des économies, vous auriez dû voter les lois cadres. Je vais au-devant de la critique.

Notre compagnon, M. Lemaire... (*Exclamations et rires sur divers bancs à l'extrême gauche, à gauche et au centre.*)

Vous vous dites bien « camarades »; nous avons le droit de nous appeler compagnons. Chaque famille politique à ses traditions. Nous respectons les vôtres, respectez les nôtres. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

M. Lemaire a démontré qu'en ce qui concerne la S. N. C. F. le projet du Gouvernement ne contenait aucune disposition susceptible d'améliorer notre système de transports ferroviaires et routiers et d'assainir financièrement la gestion. Nous avons proposé des remèdes dans la proposition de loi n° 615.

En ce qui concerne la sécurité sociale, M. Couinaud a indiqué que les lois cadres tendaient à transférer le déficit d'une caisse à d'autres, alors que nous demandons une véritable politique sociale, et d'abord des logements. Avec moins de taudis, on aurait besoin de moins de sanatoriums, déclarait M. Couinaud. Tel est notre choix.

Pour combattre l'inflation, M. Diethelm préconisait l'autre jour le recours aux impôts, mais à de vrais impôts, justes, pas à de faux impôts, qui gonflent les prix et, par voie de conséquence, font monter les salaires. Les mauvais impôts, au surplus, incitent à la fraude, une fraude que nous déplorons mais qui existe et se développe.

Vous avez parlé, monsieur le président du conseil désigné, de la nécessité d'une réforme fiscale. Vous avez eu raison. Mais permettez-moi de vous dire qu'avec la majorité dont vous définissiez tout à l'heure les contours il est impossible de voter une loi de réforme fiscale.

L'emprunt à long terme est une nécessité.

M. Barangé a déclaré dans son rapport que nous étions arrivés à un moment où l'emprunt doit relayer l'impôt dans le financement des dépenses productives du budget de l'Etat, ajoutant que c'est d'ailleurs sa fonction essentielle et que seules les lourdes conséquences de la guerre ont contraint l'Etat à demander aux contribuables un effort qui a toujours été, jusque là, assuré par l'épargne.

Mais où sont les épargnants et les petits rentiers qui pourraient être à même, aujourd'hui, de répondre à votre appel ? Nous ne connaissons que trop leur triste situation.

Enfin, vous dites qu'il faut diminuer les dépenses publiques. Nous sommes d'accord. Je rappelle, à cette occasion, que trois cents députés, lorsqu'ils étaient candidats, ont signé l'appel du front économique tendant à diminuer les dépenses publiques.

Mais la réforme fiscale exige l'accord au sein du Gouvernement; les emprunts à long terme exigent la confiance des épargnants; la diminution des dépenses publiques exige une majorité soudée, sûre de sa route et bravant l'impopularité. Aucune de ces conditions ne se trouve remplie parce qu'il n'y a pas eu et il n'y aura pas, demain, de véritable majorité.

Passons à présent au choix politique. Vous rendez-vous compte, mesdames, messieurs, que le fardeau qui pèse lourdement et va peser tout au long de cette législature sur nos débats c'est la loi électorale que vous avez votée en mai dernier ? (*Interruptions à l'extrême gauche et sur divers bancs. — Applaudissements à l'extrême droite.*)

M. Antoine Demusois. Vous en avez profité!

M. Edmond Barrachin. Ceux qui l'ont votée se rendent-ils compte de la responsabilité écrasante qu'ils ont assumée ? Car, s'il n'y a pas aujourd'hui de gouvernement, c'est à cause de cette loi électorale. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

Depuis le début de la législature, si l'on y réfléchit, il n'est qu'un seul débat...

M. Henri Reeb. La loi Barangé-Barrachin!

M. Edmond Barrachin. J'en parlerai tout à l'heure.

Il n'est qu'un seul débat, disais-je, où la majorité se soit trouvée d'accord pour voter de façon commune: celui que provoqua la ratification du plan Schuman. Dans tous les autres débats, la majorité s'est disloquée et vous savez très bien qu'il en sera de même dans les jours qui vont venir.

Si M. le président du conseil désigné vous propose une trêve de trois mois, c'est parce qu'il estime déjà difficile, pour la majorité, de tenir trois mois et n'ose pas vous faire de suggestions qui aillent au delà.

Il s'agit de savoir, mesdames, messieurs, si vous voulez fixer votre choix. C'est bien la question qui se pose.

Mais je ne me fais pas d'illusions, je sais que l'esprit n'y est pas, le climat non plus.

Tout à l'heure, le groupe socialiste va se réunir; le groupe des indépendants aussi. C'est leur droit absolu. Puis, je vous le souhaite, monsieur le président du conseil désigné, on votera probablement l'investiture. Et après ? Après, il faudra composer un gouvernement. Ce sera déjà beaucoup plus difficile.

En quand le Gouvernement sera constitué, est-ce que ce sera fini ? Mais non! vous le savez bien. Vous allez vivre au jour le jour.

La différence entre votre position et la nôtre, c'est que nous pensons — vous y viendrez — qu'il est peut-être temps de tourner la page, afin de faire du nouveau. (*Exclamations à l'extrême gauche, à gauche et au centre.*)

Voix nombreuses à gauche et au centre. Quoi ?

M. Edmond Barrachin. Les solutions que vous offrez pour le redressement de la patrie nous paraissent nettement insuffisantes et je crois que c'est aussi l'avis de beaucoup de Français.

Maintenant que nous avons fixé notre choix en ce qui concerne la doctrine et le programme, il convient de décider de la majorité future. Je vais préciser la position du rassemblement du peuple français en la matière.

J'observe d'abord qu'on est vraiment trop injuste à l'égard du rassemblement du peuple français et je le démontre immédiatement. (*Interruptions à gauche et au centre.*)

On dit de lui qu'il maintient une opposition systématique, qu'il vote toujours dans un certain sens, qui n'est pas conforme — ajoute-t-on ou laisse-t-on penser — à l'intérêt national, et qu'il s'est mis, de par sa propre volonté, en dehors du régime.

Je vous demande, mesdames, messieurs, de bien vouloir examiner de près les critiques adressées au rassemblement du peuple français. Vous verrez que ceux qui les formulent se contredisent tous les jours. C'est ainsi, par exemple, que *L'Humanité*, le lundi, écrit que « le R. P. F. a livré des mairies au parti socialiste ». (*Exclamations à gauche.*)

Mais, dans *Le Populaire* du mardi, vous lirez que « les deux extrêmes se touchent », c'est-à-dire les communistes et le R. P. F. (*Exclamations à l'extrême gauche et à gauche.*)

Si vous prenez un journal bien pensant, vous lirez, le mercredi, que les membres du groupe du R. P. F. mêlent toujours leurs bulletins à ceux des communistes et font le jeu de ceux-ci. (*Interruptions à l'extrême gauche et à gauche.*)

Le jeudi, le même journal bien pensant affirmera qu'aux usines Renault les militants du R. P. F. et communistes se sont affrontés la veille avec violence et qu'en conséquence suivre le R. P. F. c'est risquer de déclencher la guerre civile. (*Rires et applaudissements à l'extrême droite.*)

Le vendredi, que vous dira-t-on ? Que le groupe du R. P. F., monolithique, obéit à la dictature de la rue de Solférino et vote toujours de la même manière. Mais le samedi, si trois ou quatre députés de ce groupe n'ont pas voté comme les autres, on soulignera qu'on vous l'avait bien dit et que le R. P. F. est en train d'éclater! (*Rires et applaudissements à l'extrême droite.*)

Il faudrait savoir ce que l'on veut!

Enfin, le dimanche, si l'on ne dit rien, c'est parce que les journaux ne paraissent pas. (*Rires à l'extrême droite. — Interruptions à gauche.*)

Eh bien! contrairement à ce que vous dites, l'opposition du rassemblement du peuple français a été parfaitement constructive (*Exclamations sur divers bancs*) et, à l'étonnement de certains d'entre vous, je constate qu'ils n'exercent pas bien leurs fonctions de député, car ils devraient examiner, comme nous le faisons, même lorsqu'elles émanent de nos adversaires, toutes les propositions de loi.

Nous avons déposé des propositions concernant l'allocation éducation, l'amnistie, la réorganisation de la Société nationale des chemins de fer français, la construction de logements, l'association capital-travail, l'amnistie fiscale, la revalorisation des rentes viagères, la réforme des régimes administratifs, la composition du gouvernement, le contrôle et la réglementation des ententes industrielles et commerciales, la confédération européenne, le projet de communauté militaire européenne, la suppression des droits de succession en ligne directe et entre époux. (*Exclamations sur divers bancs.*)

Voilà de belles lectures que je soumets à votre approbation! (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

J'en viens au problème de la majorité.

A ce sujet, seules m'intéressent les affirmations précises. Deviner, discerner ce que chacun pense, cela ne vaut rien. Ce qui compte, c'est ce que l'on dit, surtout du haut de cette tribune et de bouche autorisée.

Si vous le permettez — ceci, croyez-moi, est important, et s'il est d'autres références, je serai très heureux qu'on les produise par la suite — je vais confronter notre langage et celui de la fameuse majorité. Je commencerai par le plus important, celui du chef du rassemblement, le général de Gaulle. (*Exclamations à gauche et sur divers bancs.*)

M. Emile Dubois. Parce qu'il y a un chef !

M. Jean-Paul Palewski. Vous l'avez vous-même reconnu pour chef.

M. Edmond Barrachin. Je prie qu'on n'abaisse pas le débat. (*Exclamations à gauche.*)

Mes chers collègues, si certains d'entre vous m'empêchaient de faire ces citations, il faudrait bien convenir qu'elles les gênent.

Le général de Gaulle déclarait à Nancy, le 25 novembre 1951:

« Il est probable que, sous la pression redoutable des événements, le bon sens et le patriotisme amèneront d'autres que nous sur la route que nous avons prise et qu'un jour quelque regroupement des bonnes volontés nationales apparaîtra comme réalisable. Je déclare que nous n'inclinons pas du tout à repousser les mains qui se tendent. Nous prétendons servir le pays, mais non, certes, détenir le monopole des bonnes idées et des bonnes actions. A tout instant, nous sommes prêts à étudier avec d'autres les moyens à prendre en commun pour tirer la patrie d'affaire. Mais, pour nous, étant ce que nous sommes, notre mission étant ce qu'elle est, une telle recherche ne peut s'accomplir qu'au nom et par mandat du rassemblement tout entier... »

Plusieurs membres à droite. Voilà!

M. Edmond Barrachin. « ... Un jour, le rideau déchiré, les Français s'apercevront qu'ils sont bien près les uns des autres. Ce jour-là, la France aura gagné. »

Qu'a dit M. Terrenoire, secrétaire général du rassemblement, notre ancien collègue, le 7 janvier 1952 à Roubaix ?

« Le rassemblement n'a pas l'intention d'attendre dans l'inaction un héritage hypothétique. Le système exclusif des partis peut mettre un certain temps à mourir. Il risque de survivre encore à plusieurs crises ministérielles. Or, la France, telle que nous l'aimons, telle que nous la souhaitons, c'est-à-dire une France debout, commence à payer vraiment trop cher le prix de cette insipide agonie. Nous ferons donc tout pour l'abréger. »

Enfin, qu'a dit M. Jacques Soustelle, président de notre groupe à l'Assemblée nationale, l'autre jour, le président du conseil ayant bien voulu le recevoir ?

« Quel est le but que recherche le rassemblement ? C'est de promouvoir un large regroupement national sans exclusive contre aucun homme, formation ou mouvement français. Ce regroupement, nous savons bien que nous ne le ferons pas seuls. Rien n'est plus loin de notre pensée que la formule totalitaire du parti unique ».

Voilà quels ont été, mesdames, messieurs — les écrits sont là et ils restent — les propos tenus par les représentants qualifiés du rassemblement du peuple français.

Voulez-vous maintenant que nous passions aux autres ? Le dialogue est, je crois, intéressant, non seulement pour vous-mêmes, mais pour le pays tout entier.

Je relève, d'abord, la déclaration qu'a faite dernièrement le président du groupe parlementaire du mouvement républicain populaire.

M. de Menthon est monté à cette tribune, quelques instants avant la chute du cabinet que présidait M. René Pleven, et il a tenu, s'adressant à nous, les propos suivants:

« Vous souhaitez un changement de majorité ? Je crois que vous avez mal fait vos comptes, j'en suis même persuadé.

« Mais que vous puissiez seulement vous flatter d'un espoir en cas d'ouverture d'une crise est déjà pour nous matière à grave réflexion et c'est pourquoi le motif qui nous avait guidés jeudi dernier garde aujourd'hui toute sa force ».

Monsieur de Menthon, ce n'est pas nous qui nous sommes trompés, c'est vous qui avez mal fait vos comptes le 17 juin quand vous vous êtes apparentés à un parti qui, aujourd'hui, ne veut plus de vous. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

Il y a eu, par la suite, la déclaration du président Georges Bidault qui fut, lui aussi, sollicité par le Président de la République. M. le président Georges Bidault a donné un communiqué à la presse à la suite de ses conversations avec les différents groupes. Je ne retiens qu'une courte phrase de sa déclaration: « Je ne crois pas que le but a atteindre appelle des renversements ou des ruptures ».

C'est tout, mais c'est net.

Nous avons eu, par ailleurs, des interventions, celles là un peu plus agressives, de la part du très jurévile M. Mitterrand qui est monté à cette tribune brandissant le drapeau de l'U. D. S. R. On se demande si c'est M. Pleven qui le lui avait confié. En tout cas, le langage était sévère et cela le jour où M. Soustelle, quelques instants auparavant, avait fait allusion aux « bonnes volontés qui se cherchent » dans cette Assemblée, ajoutant: « Nous ne ferons rien pour les décourager ».

Dans sa réponse, M. Mitterrand parla d' « un parti qui refuse au Gouvernement une confiance qu'on ne lui a pas demandée » et conclut:

« Nous ne voulons pas changer de majorité ».

D'ailleurs nous connaissons la pensée profonde de M. Mitterrand. Elle s'est exprimée le 21 octobre au congrès de Marseille. Voyez ces beaux titres que je lis dans le journal *Le Monde*:

« En aucune circonstance, dit M. Mitterrand, les représentants de l'U. D. S. R. ne pourront accepter même la conversation avec le R. P. F. ».

Choisissez, alors, le langage que vous préférez entre celui que nous tenons et celui que vous tenez. Je crois que l'arbitrage est là et qu'il n'est pas ailleurs.

Ne parlez plus d'opposition systématique.

Ne parlez plus de ce R. P. F. qui ne veut rien savoir, qui ne veut pas reconstruire avec les autres la maison France qui se meurt.

Ceux qui ne veulent rien savoir, parce qu'ils veulent conserver leur place et leurs sièges, ce sont les apparentés du 17 juin.

Voilà la vérité tout court. (*Vifs applaudissements à l'extrême droite.*)

Toutefois, mesdames, messieurs, je vous dois une explication supplémentaire.

Quand nous parlons de ce regroupement que nous pensons nécessaire et qui se fera — entendez-nous bien, car ceci est important — il ne s'agit pas pour nous d'une participation banale comme on en voit souvent; il ne s'agit pas, et vous comprendrez parfaitement ce que je veux dire, d'une distribution de portefeuilles.

M. Charles Lussy. Vous ne voulez pas les distribuer.

M. Edmond Barrachin. Nous pensons — c'est notre droit, comme c'est votre droit de ne pas le croire; ce fut, en tout cas, le 17 juin dernier, l'avis de plus de 4.200.000 électeurs — que nous représentons une grande espérance dans le pays. (*Exclamations et rires à gauche.*)

Mais oui! Cela peut ne pas être votre avis, c'est le nôtre.

Cette espérance, figurez-vous, nous ne voulons pas la gâcher parce que, réfléchissez-y bien — je m'adresse ici aux patriotes que vous êtes — il n'y a pas tellement d'espérances pour nos concitoyens à l'heure où nous sommes.

Il y en a une qui sévit de par le monde et vous savez laquelle. Nous pensons nous autres que si la nôtre devait demain sombrer dans une aventure inutile, il ne resterait plus que l'autre et cela, nous ne le voulons à aucun prix. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

M. Georges Guille. Triste choix!

M. Edmond Barrachin. Nous ne serons pas disposés non plus, je le dis, à faire dans un gouvernement, quel qu'il soit, ce qu'on appelle communément une politique de revanche ou de réaction sociale. Il ne peut pas davantage être question de cela.

Si nous parlons d'une réforme de la Constitution, dont vous avez, monsieur le président du conseil désigné, souligné vous-même la nécessité — et sur ce point comme sur beaucoup d'autres nous sommes d'accord avec vous — c'est parce que nous pensons que le régime ne fonctionne pas.

Les partis sont sans doute nécessaires, mais il faut qu'ils tiennent leur place et rien que leur place, et permettent à l'exécutif de fonctionner normalement. (*Exclamations à gauche et au centre.*)

Voilà les raisons pour lesquelles, tout en souhaitant ce regroupement national dont j'ai parlé, nous ne saurions concevoir une banale participation qui risquerait d'être, pour nous, l'écroulement de ce que nous croyons être une grande espérance.

Je voudrais ajouter, pour être complet, que d'après les renseignements qui m'ont été donnés, le président du groupe des indépendants, l'honorable M. Chastellain, alors qu'il était consulté à l'Elysée, à la question ainsi posée: « Votre groupe voterait-il l'investiture à M. Jacques Soustelle », répondit: « Dans son écrasante majorité, il ne la voterait pas ».

Voilà un argument de plus qui démontre combien nous sommes loin du regroupement possible.

M. Jacques Chastellain. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur Barrachin ?

M. Edmond Barrachin. Volontiers.

M. Jacques Chastellain. Votre propos est tout à fait dénué de fondement.

La question ne m'a pas été posée. (*Rires et applaudissements sur de nombreux bancs à droite, au centre et à gauche.*)

M. Paul Coste-Floret. Il suffisait que M. Soustelle se présente devant l'Assemblée; on aurait vu qui aurait voté pour et qui aurait voté contre. C'eût été beaucoup plus simple.

M. Henri-Eugène Reeb. Il faut revoir votre deuxième bureau. (*Rires.*)

M. Edmond Barrachin. Monsieur Coste-Floret, je ne vous interroge pas et vous n'avez pas à m'interroger.

M. Chastellain m'a posé une question et j'y réponds. (*Dénégations et rires.*)

M. Jacques Chastellain. Je ne vous ai pas posé de question.

M. Edmond Barrachin. Monsieur Chastellain, le propos que je me suis permis de tenir à cette tribune m'a été rapporté par certains de vos collègues qui se trouvaient à vos côtés.

Il y a au moins quelqu'un qui se trompe. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

M. Jean Catrice. Vous confondez question et démenti.

Sur de nombreux bancs au centre et à gauche. Des noms!

M. Charles Lussy. C'est une histoire de concierge!

M. Edmond Barrachin. Je comprends que M. Lussy coure au secours de M. Chastellain...

M. Charles Lussy. Je dis que c'est la politique chez la concierge.

M. Edmond Barrachin. ...car c'est grâce à M. Chastellain et à ses amis que, le 17 juin, tout en perdant 700.000 voix, le parti socialiste a gagné 7 sièges. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

M. Robert Bruyneel. Les communistes ont perdu 80 sièges. Voilà ce que vous oubliez.

M. Charles Lussy. J'ai dit que c'était une politique de pipelette. Il faut avoir la voix de sa concierge!

M. Jacques Chastellain. Monsieur Barrachin, me permettez-vous de vous interrompre à nouveau ?

M. Edmond Barrachin. Je vous en prie.

M. Jacques Chastellain. Monsieur Barrachin, je suis maître de mes paroles, mais je ne suis pas responsable de celles qu'on me prête.

Vous avez parlé d'un regroupement, mais vous n'êtes pas allé jusqu'au bout de votre pensée ou jusqu'au bout de la mienne.

M. Henri-Eugène Reeb. Peut-être, mais il houspille tout le monde. (*Rires.*)

M. Jacques Chastellain. Je voudrais savoir si vous accepteriez un regroupement derrière un des patriotes qui sont dans cette Assemblée ou si vous ne feriez le regroupement que derrière le seul personnage que vous savez. (*Applaudissements sur de nombreux bancs à droite, au centre et à gauche.*)

M. Edmond Barrachin. Autrement dit, monsieur Chastellain...

M. Paul Coste-Floret. Cette fois-ci, c'est une question.

M. Edmond Barrachin. Parfaitement, c'est une question et j'y réponds.

... vous me demandez de vous dire, à cette tribune, qu'il y a une exclusive contre le général de Gaulle.

Je ne l'accepte pas plus que vous ne l'accepteriez pour un membre de votre propre parti. (*Vives exclamations sur de*

nombreux bancs à gauche, au centre et à droite. — Applaudissements à l'extrême droite.)

M. Jean Catrice. C'est une dérobade.

M. Jean Le Coutalier. C'est une réponse de réunion publique et elle n'est pas digne de cette tribune.

M. Charles Lussy. Vous répondez toujours à côté.

M. Roland de Moustier. Vous n'avez pas répondu.

M. Jean Catrice. Comme dérobade, on ne fait pas mieux.

M. Charles Lussy. Répondez.

M. Edmond Barrachin. J'ai répondu.

Sur de nombreux bancs à gauche et au centre. Répondez!

M. Edmond Barrachin. Je voudrais maintenant passer au parti socialiste dont l'impatience est d'ailleurs à son comble.

M. Jacques Chastellain. Je constate que vous n'avez pas répondu à ma question. *(Applaudissements à gauche, au centre et à droite.)*

M. Edmond Barrachin. La troisième force n'est véritablement virile que dans ses seuls applaudissements. *(Rires à l'extrême droite.)*

M. Paul Coste-Floret. C'est une pirouette, mais pas une réponse.

Voix nombreuses. Répondez!

M. Edmond Barrachin. Je lirai maintenant un article qui me paraît extrêmement intéressant.

Je ne sais pas, monsieur le président du conseil désigné, si vous l'avez lu, mais sur ce point aussi nous voudrions avoir votre sentiment.

Cet article a été publié dans *Paris-Presse* le 15 janvier 1952 et il est signé de M. Paul Ramadier. Il s'intitule: « La parole est au M. R. P. ». Il comporte un sous-titre — écoutez bien — « L'obstacle est toujours là ».

Nous voudrions vraiment savoir — il faut en profiter au point où nous en sommes — si l'obstacle est toujours là.

A gauche. Vous n'avez toujours pas répondu à M. Chastellain.

M. Alfred Coste-Floret. La parole est à M. Barrachin.

M. Edmond Barrachin. Monsieur Coste-Floret, je vous fais remarquer que je n'abuse pas de cette tribune.

De plus, lorsque quelqu'un prend la parole, quelles que soient ses opinions, jamais je ne l'interromps.

M. Paul Coste-Floret. Cela, c'est autre chose!

M. Edmond Barrachin. M. Paul Ramadier s'est exprimé dans les termes suivants:

« Peut-on reconstituer la majorité d'avant-hier ?

« Sur le seuil, les efforts du président du conseil trouveront la loi Marie et la loi Barangé-Barrachin ». Je m'excuse de me citer. *(Sourires.)* « Ni les socialistes ni la majorité des radicaux ne les ont acceptées et ne pourront les accepter.

« Le mouvement républicain populaire connaissait depuis longtemps cette impossibilité fondamentale. Il savait que les partis de gauche, gardiens de la tradition républicaine, ne pouvaient pas y donner leur accord sans se suicider dans la honte. Ils ont refusé. Le Gouvernement a gardé le silence et contourné l'obstacle. Mais l'obstacle, qui n'était plus devant lui, était derrière son dos; il y est toujours et, tant qu'il est là, rien n'est possible. » *(Mouvements divers.)*

Ecoutez! C'est très important.

« Il n'y aura pas de coalition, pas de majorité. Le mouvement républicain populaire a créé sciemment une situation sans issue, si rien ne bouge. »

A gauche. C'est vrai.

M. Edmond Barrachin. Vous entendez, monsieur de Menthon:

« C'est le M. R. P. qui a créé l'impasse. C'est à lui qu'il appartient d'ouvrir l'issue. Personne n'a jamais refusé de conversation. C'est aux républicains populaires à l'offrir par une proposition qui tienne compte des opinions de leurs partenaires éventuels. »

Je voudrais donc savoir ce que M. le président du conseil désigné pense de l'obstacle dont parle M. Ramadier et qui est toujours là. Il n'est pas devant, mais il est derrière.

C'est d'ailleurs une position qui a été exposée par M. Guy Mollet dans *Le Populaire*, il n'y a pas si longtemps.

Je vous pose la question: Croyez-vous sincèrement que, si les socialistes sont décidés à rester, comme ils l'ont fait jusqu'à présent, à mi-chemin entre le pouvoir et l'opposition, la France y gagnera ?

Il est possible que cela fasse l'affaire du parti socialiste, mais cela ne fait certainement pas l'affaire du pays.

Est-ce qu'il ne vaut pas mieux dire carrément que l'on est dans l'opposition, ou alors rentrer dans le gouvernement ?

On ne le veut pas.

Je crois deviner que vous allez rester comme cela, à mi-chemin, pendant des mois, peut-être des années...

A gauche. Vous êtes prophète ?

M. Edmond Barrachin. ...et qu'ainsi les affaires de la France resteront sans solution.

Vous ne pouvez le démentir.

M. Charles Lussy. Monsieur Barrachin, voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Edmond Barrachin. Je vous en prie.

M. Charles Lussy. Je ne sais pas si vos déclarations s'inscrivent à propos dans l'actuel débat d'investiture, mais je tiens à vous déclarer que nous serions prêts, le cas échéant, à vous répondre. Encore conviendrait-il de savoir sur quel plan politique précis vous placez votre question.

C'est pourquoi, je vous l'ai dit, nous vous répondrons dès que vous aurez répondu vous-même à la question posée par M. Chastellain. *(Applaudissements à gauche, au centre et sur divers bancs à droite. — Rires à l'extrême droite.)*

M. Edmond Barrachin. J'ai répondu à M. Chastellain. *(Dénégations à gauche et au centre.)*

Vous n'écoutez pas ce que je dis.

Je viens de dire que, ainsi que l'ont déclaré le général de Gaulle, M. Terrenoire, secrétaire général du rassemblement, et M. Jacques Soustelle, président de notre groupe, nous sommes prêts à toutes les conversations avec les gens de bonne volonté. Mais, avant même que ces conversations commencent, je vous déclare tout net — et vous agiriez exactement de la même façon, à quelque parti que vous puissiez appartenir — que nous n'admettons d'exclusive contre aucun des nôtres, surtout contre celui qui est le président de notre mouvement et, de surcroît, vous le savez tous, le libérateur du territoire. *(Applaudissements à l'extrême droite.)*

M. Jean Le Coutalier. Ce n'est pas une réponse.

M. Charles Lussy. Monsieur Barrachin, je constate que, une seconde fois, vous n'avez pas plus répondu que la première à la question précise qui vous était posée. *(Applaudissements à gauche, au centre et à droite. — Protestations à l'extrême droite.)*

M. Edmond Barrachin. Monsieur le président du conseil désigné, je vous ai indiqué un peu longuement, et je m'en excuse, mais ce ne fut pas toujours ma faute, notre choix et notre politique.

Vous comprendrez, considérant la position que vous avez vous-même prise, et qui est excusable vu les données actuelles, les discours qui ont été prononcés la semaine dernière et le cadre étroit dans lequel vous évoluez, que le rassemblement du peuple français ne puisse aujourd'hui vous apporter ses suffrages.

Nous pensons qu'il faut à la France, pour survivre et se reconstruire, plus de trois mois et le regroupement des bonnes volontés.

Certains, peu nombreux encore, l'ont compris; d'autres le comprendront. Pour notre part, inlassablement, nous ferons appel au regroupement des républicains et vous verrez qu'en patriotes que nous sommes, nous finirons bien par nous entendre. *(Vifs applaudissements à l'extrême droite.)*

M. le président. La parole est à M. Senghor.

M. Léopold-Sedar Senghor. Monsieur le président du conseil désigné, il est vrai que le gouvernement de M. Pleven a été renversé sur une question technique à l'occasion du vote du budget. Je laisse aux techniciens le soin de reprendre la discussion, sinon la dispute.

Mais qui ne voit — et vous l'avez vu — que par delà les questions techniques se posait un problème de politique générale ? Il s'agissait, il s'agit aujourd'hui encore plus qu'hier, de définir les objectifs de la politique française et, en fonction de ces objectifs, de rechercher les voies et moyens.

Notre but commun étant l'établissement d'une paix durable de par le monde, mon groupe pense, comme vous, que les objec-

tifs de la politique française sont, d'une part, l'union européenne, de l'autre, l'union française.

Pour peu qu'on veuille y réfléchir, on s'apercevra que par Europe nous entendons généralement les Etats de l'Occident et leurs possessions africaines, que ce que l'on veut réaliser, c'est l'idée de l'Eurafrique. J'ai eu l'occasion de le souligner lors de la discussion du projet de loi relatif au conseil de l'Europe. Et ce n'est pas l'exclusion tactique, juridique des territoires d'outre-mer du pool charbon-acier qui peut infirmer cette thèse.

Tous les hommes qui ont réfléchi au problème savent que se crée, sous nos yeux, d'une façon incoercible, une Eurasie de fait sous l'obédience de l'U. R. S. S. et que ce que l'on appelle l'Asie neutre, c'est-à-dire le sud-est et les îles, se tourne déjà vers l'Amérique, et définitivement peut-être.

Comme l'écrivait le 14 octobre 1951, M. Anton Zischka, dans l'hebdomadaire autrichien *Berichte Und Informationen:* « l'Afrique est le seul espace remplissant les conditions naturelles et climatiques pour être complémentaire de l'Europe. Tous les véritables grands hommes d'Etat le savent depuis longtemps. »

Nous savons que les hommes d'Etat français le savent aussi. Nous voulons tout simplement qu'ils en tirent les conséquences logiques.

Dans la mesure où l'unification géographique de l'Europe n'est pas réalisable pour de longues années, sinon des décades, — et pour ma part, je le regrette, — dans la mesure où l'Asie échappe à l'Europe occidentale, cette vue réaliste de la situation est de bonne politique, si l'on admet que les deux objectifs de la politique française, l'union européenne et l'union française, sont connexes, et non pas subordonnés l'un à l'autre. Car, l'Europe ne sera pas réalisée si la France n'y tient sa place et n'y joue son rôle, qui est sans doute un rôle de grande puissance, mais encore et surtout un rôle d'animateur.

Je m'explique. La France de 42 millions d'habitants viendra, au sein de l'union européenne, après l'Allemagne et l'Italie, pour ne pas parler de la Grande-Bretagne.

La France eurafricaine de 88 millions d'habitants tiendra la première place, tant par le nombre de ses habitants que par ses ressources de toutes sortes. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et au centre.*)

Mais, devant l'hostilité avouée de nos antagonistes et celle à peine déguisée de certains de nos alliés, c'est l'évidence même que l'Europe, que l'Eurafrique ne se fera pas sans le consentement des Africains. Ceux-ci n'apporteront pas leur adhésion à une union où les pays d'outre-mer seraient des moyens, et non des fins, où la démocratie politique et sociale aurait pour frontière la Méditerranée. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

C'est ici que la France eurafricaine de 88 millions d'habitants jouera son rôle de guide, d'animatrice de l'union européenne, parce qu'émancipatrice des peuples d'outre-mer.

Par delà les questions techniques que vous avez évoquées — budget, armée européenne et l'on pourrait même dire pool charbon-acier —, le Gouvernement de la République doit se préparer à ce rôle d'animateur, non pas demain, mais aujourd'hui, en 1952.

A cet effet, il apportera des solutions constructives aux problèmes qui se posent actuellement dans l'Union française avec une gravité jamais égalée et dont je regrette qu'ils n'aient pas été évoqués ici.

Ces problèmes sont politiques dans les protectorats de la Tunisie et du Maroc et dans le territoire sous tutelle du Togo. Ils sont économiques dans les territoires d'outre-mer.

On a l'habitude de dire que, dans l'Union française, le Gouvernement est toujours en retard d'une réforme. Je dirais plutôt qu'il se trompe toujours d'une réforme.

On offre aux Etats associés d'Indochine l'autonomie interne que réclament les protectorats d'Afrique du Nord et à ceux-ci le développement économique et social que depuis des années nous ne cessons d'implorer.

Si nous parlons à cette tribune des problèmes marocain et tunisien, nous le faisons en Français, en citoyens angoissés à la pensée que demain peut-être des états semi-féodaux pourront, dans les assises internationales, accuser de colonialisme non pas tel ministère, mais la France mère des libertés. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et au centre.*)

Notre rêve est de voir la Tunisie et le Maroc entrer dans l'Union française. Mais, pour cela, il faut engager les conversations dans ce sens.

On nous dit qu'il est trop tard; essayons et ayons la preuve de cette impossibilité à laquelle, pour ma part, je ne crois pas.

Nous avons la conviction que l'opinion publique en France, que la majorité des partis y sont favorables.

C'est notre collègue M. Soustelle qui écrivait à un journal de Tunisie une lettre dont j'extrais les lignes que voici:

« Loin de prôner, dans le cas de la Tunisie, un immobilisme absurde, nous avons, depuis longtemps, admis la nécessité de réformes négociées avec le souverain de la régence dans le respect des traités, étant bien entendu que l'adhésion de la Tunisie à l'Union française en qualité d'Etat associé à la France au sein de cette union modifierait entièrement une position du problème; en effet, dans cette hypothèse, au lieu que le lien unissant la Tunisie à la France demeure un lien externe, de droit international, la Régence prendrait place dans un système fédéral à l'intérieur duquel elle pourrait et devrait jouir des droits que j'ai définis, en se conformant aux devoirs que leur exercice implique. »

On ne saurait mieux dire, car ce n'est pas par des artifices de procédure, ce n'est pas par des arguments juridiques qu'on réglera le problème du Maroc et de la Tunisie. Il s'agit d'un problème essentiellement politique.

Pour les territoires de l'Afrique noire et du Pacifique, nous vous parlerons en paysans plus soucieux d'être que de paraître.

Sur le plan des libertés politiques, nous demandons l'application stricte de la Constitution, la gestion démocratique de nos affaires, c'est-à-dire une participation plus grande des assemblées locales au pouvoir réglementaire de l'exécutif, et d'abord le vote, dans la semaine qui suivra la formation de votre Gouvernement, du texte relatif à la formation des assemblées locales, texte qui doit être examiné par l'Assemblée nationale en deuxième lecture.

A cette occasion, nous vous demanderons de tenir les promesses solennelles faites par le Gouvernement français au territoire du Togo dont le député, notre collègue M. Grunitzky, a défendu avec courage, à l'O. N. U., la thèse profrançaise de son parti. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche, au centre, à droite et à l'extrême droite.*)

Dans notre esprit, l'élargissement des pouvoirs dont j'ai parlé doit intéresser surtout le domaine économique et social. Ce que nos paysans réclament, ce sont moins des libertés théoriques que des écoles, des dispensaires, des puits, des routes et, avant tout, la possibilité de vendre leurs produits à des prix rémunérateurs.

La solidarité nationale doit jouer ici. Elle est de fait, comme je l'ai dit, autant que de droit.

Comment admettre qu'il faille protéger l'agriculture métropolitaine, même celle de l'Indochine, et qu'on puisse oublier celle des territoires d'outre-mer ?

Nous pourrions, en Afrique noire française, acheter le riz du Brésil; nous acceptons celui de l'Indochine. Des tirailleurs sénégalais, c'est-à-dire des soldats de l'Afrique noire, tombent tous les jours au Viet-Nam, tandis que nos ouvriers attendent depuis des années le vote de leur code du travail et que nos paysans assistent angoissés à l'effondrement des cours du cacao et des oléagineux.

Autre fait: Hier, les cotonniers de l'Est et du Nord ont déclenché une offensive. Il s'agit de nous imposer les cotonnades françaises qui sont moins belles et coûtent plus cher que celles de l'étranger. Que nous offre-t-on à la place ?

Nous sommes des tirailleurs dans l'armée. Nous sommes des tirailleurs dans le domaine politique. Nous sommes des tirailleurs dans le domaine économique. Nous vous demandons: Serons-nous les éternels sacrifiés de la République et de l'Union française, parce que les plus fidèles ?

Nous ne sommes pas mieux partagés quand il s'agit d'investissements. En cette matière, le coefficient d'augmentation des crédits accordés aux territoires d'outre-mer a été, cette année, le coefficient le plus faible. Et la réponse que m'a faite l'autre jour M. le président Pleven ne nous a pas entièrement satisfaits. Il nous a dit qu'on construirait l'Europe en même temps que l'Union française. Soit. Mais, je le demande de nouveau, et ce sera ma conclusion: ces deux objectifs seront-ils coordonnés ou subordonnés l'un à l'autre ? L'Eurafrique dont il s'agit, est-ce une Eurafrique à la française, dans l'estime et l'égalité réelle, ou est-ce une sorte d'Eurafrika à l'allemande, celle du pot de fer et du pot de terre ?

Je le répète, monsieur le président du conseil désigné, il y a actuellement en Afrique des questions de prix, des questions de pouvoir d'achat qui se posent d'une façon beaucoup plus dramatique que dans la métropole.

C'est tout le problème.

Vous pouvez, monsieur le président du conseil désigné, nous apporter une réponse satisfaisante.

Vous devez, avec la lucidité et le dynamisme qui sont vôtres, réaliser cette réponse pour l'honneur de la République et la grandeur de la France. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche, au centre, à droite et à l'extrême droite.*)

M. le président. La parole est à M. Moisan.

M. Edouard Moisan. Monsieur le président du conseil désigné, j'ai écouté avec beaucoup d'attention et, sur un certain nombre de points, entendu avec satisfaction, votre déclaration d'investiture.

Il est un lieu commun de l'éloquence politique qui nous a été rappelé tout à l'heure, c'est le thème du choix.

Eh bien! devant ce choix, le mouvement républicain populaire ne se dérobe pas. Il sait d'ailleurs que l'année 1952 est celle d'une grave échéance économique et financière. Sachant, il y a quelques années, qu'elle marquerait la fin de l'aide Marshall, nous avions précisément examiné ce que devraient être les objectifs de 1952.

Il existe pour nous, monsieur le président du conseil désigné, un impératif. C'est celui de la défense nationale.

Devant une situation internationale que la France a tout fait pour éviter depuis la libération, devant un réarmement mondial, il faut assurer notre sécurité, celle de la métropole et celle de l'Union française, c'est-à-dire la défense de nos foyers, la défense d'une civilisation à laquelle nous sommes attachés. Et tout cela, voyez-vous, monsieur le président du conseil désigné, n'a pas de prix.

C'est pourquoi il faut assumer la part qui doit être celle de la France dans cette grande association collective qu'est la communauté atlantique. Je sais bien qu'il en résulte de très lourdes charges pour notre pays, charges qui impliquent de considérables efforts. Il faut le dire au pays, le dire haut et clair. Il faut que l'opinion publique soit totalement informée des données de ce problème. (*Applaudissements au centre.*)

Cela m'amène à vous poser trois questions auxquelles vous avez d'ailleurs, au moins partiellement, répondu par avance.

Nous avons voté des crédits provisionnels, mais je pense que des décisions urgentes sont à prendre quant au montant, pour 1952, de l'ensemble du budget militaire.

Il faut répondre aux exigences de la défense nationale en Europe, dans nos territoires d'outre-mer et en Extrême-Orient. J'espère, monsieur le président du conseil désigné, que vous pourrez, sur ce point, nous apporter des précisions complémentaires.

En second lieu, nous voudrions savoir, en ce qui concerne notre politique en Indochine, c'est-à-dire la défense des territoires associés du Viet-Nam, si vous entendez continuer la politique menée par les précédents gouvernements.

Enfin, entendez-vous continuer notre politique extérieure très spécialement sur le plan européen et, à la veille de négociations internationales importantes, entendez-vous maintenir la thèse française sur l'armée européenne? (*Applaudissements au centre.*)

Mais la politique de défense nationale doit s'inscrire dans une grande politique d'ensemble sur les plans économique, financier et social.

Il en est qui nous disent: réarmement? Indochine? Oui! Mais alors, abaissement inévitable du niveau de vie des Français. Ils ajoutent: réduisez les charges militaires, substituez à l'effort de défense un effort correspondant dans la politique des investissements et vous aurez ainsi assuré le mieux-être de tous.

Grandeur ou médiocrité, politique nationale ou politique sociale, urgence du réarmement ou nécessité des investissements, voilà, semble-t-il, les dilemmes posés.

Je dis qu'il s'agit de faux dilemmes et que d'autres options se présentent à nous. (*Applaudissements au centre.*)

Nous optons pour une discipline de salut public, pour une fiscalité peut-être plus lourde, mais plus juste, pour plus d'égalité entre les niveaux de vie, pour une redistribution du revenu national, pour une restauration de l'autorité de l'Etat.

En d'autres termes, nous posons le vrai dilemme: politique de facilité d'une part, politique de rigueur de l'autre. Voilà le vrai choix. (*Applaudissements au centre et sur plusieurs bancs à gauche.*)

Vous nous proposez un pacte que vous appelez d'un autre terme, contrat moral, et vous le limitez dans le temps. Nous sommes prêts à y souscrire, si cette limitation dans le temps doit correspondre à la solution des problèmes immédiats, des problèmes urgents qui se posent; mais nous ne l'acceptons que si cette période de temps est mise à profit par le Gouvernement pour proposer au Parlement le règlement des problèmes fondamentaux.

Je suis d'autant plus à l'aise pour souscrire à ce pacte que le mouvement républicain populaire, bien avant les élections du 17 juin 1951, avait précisément proposé, sans, hélas! être entendu, un pacte des partis de la majorité. (*Interruptions à gauche.*)

Vous avez ensuite traité de l'organisation des travaux de l'Assemblée. Nous sommes également d'accord, et nous concevons parfaitement que, dans les trois mois qui viennent, ne doivent être inscrites à notre ordre du jour que les questions essentielles.

Sur ce point, il faudra se discipliner et, quoique la question ne vous vise pas personnellement, je souhaite qu'un accord puisse intervenir, sur le plan de l'Assemblée, pour que ne soient pas ainsi remises périodiquement en question les propositions de la conférence des présidents, dans le cadre d'un plan de travail efficace.

Tout au plus pourrions-nous réserver une ou deux séances par semaine pour procéder au vote de textes qui n'ont pas d'incidence financière et dont l'urgence n'est contestée par personne. Tout à l'heure, certains de ces textes vous ont été rappelés fort opportunément par mon excellent collègue, M. Senghor.

Je voudrais maintenant traiter rapidement des problèmes particuliers laissés en suspens par suite de la chute du précédent gouvernement.

Vous devez soumettre au Parlement, selon la procédure d'urgence, des textes concernant la Société nationale des chemins de fer français et la sécurité sociale. Nous les examinerons et nous sommes, quant à nous, persuadés qu'entre gens de bonne volonté il n'est pas, sur ces problèmes techniques, d'oppositions inconciliables.

En outre, vous avez annoncé que vous mettiez à l'étude une loi organique, afin d'essayer de faire la discrimination entre ce qui revient au pouvoir législatif et ce qui revient au pouvoir réglementaire. Je n'ignore pas les difficultés d'une telle tâche, mais, là encore, vous pouvez compter sur notre concours.

Enfin, vous avez parlé de l'échelle mobile. Sous bénéfice d'un examen approfondi du texte transactionnel dont vous avez annoncé le dépôt, la formule envisagée rejoint très heureusement, semble-t-il, les réserves que j'ai eu l'honneur d'exprimer à cette tribune lors du vote du projet en première lecture.

Dans le domaine économique, j'ai cru enregistrer l'atténuation d'une politique trop exclusivement financière et budgétaire et j'ai relevé dans vos propos une formule heureuse: l'équilibre économique.

Nous sommes en effet très attachés à cet équilibre économique et nous pensons que, s'il y a d'un côté la loi sur l'échelle mobile, de l'autre côté vous pouvez aussi avoir des armes, grâce au vote rapide de la loi contre les ententes abusives, dite loi antitrusts, grâce aussi à la lutte contre les prix que vous avez annoncée.

Comment ne pas nous réjouir également de l'annonce d'un assouplissement de la politique du crédit, afin de permettre une discrimination qualitative et ne pas laisser certaines entreprises productrices connaître des goulots d'étranglement uniquement dus à l'absence du crédit?

Vous avez eu raison de souligner la nécessité d'une augmentation de la production au moment même où des efforts nous sont imposés par les exigences de la défense nationale. (*Applaudissements au centre.*)

Je voudrais d'un mot appeler votre attention sur la nécessité de compenser ces efforts dans le domaine de la défense par une augmentation de la production de biens de consommation et, tout naturellement, nous pensons à la politique agricole et au développement de l'agriculture. En vue de lui assurer des débouchés, nous comptons sur vous pour activer, dans le cadre des accords européens, la réalisation du pool agricole. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Vous avez marqué votre attachement à l'équilibre financier. Vous avez malheureusement laissé dans l'ombre un aspect fort important, celui de la lutte contre la fraude fiscale. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Vous n'ignorez pas qu'il existe dans ce pays des citoyens que j'appellerai des contribuables intégraux et d'autres qui peuvent, hélas, avec facilité, se soustraire au plus élémentaire devoir civique. Des mesures efficaces peuvent être prises sur ce plan et j'aimerais avoir de votre part des apaisements.

Quant aux économies, tout le monde les souhaite, mais nous savons que, sur le plan des dépenses civiles, elles ne peuvent vraiment être réalisées en dehors d'une réforme administrative. Cette réforme est un travail de longue haleine mais, là encore, des mesures pourraient être prises très rapidement, afin de modifier les méthodes de travail bien désuètes et archaïques de nos administrations publiques.

En ce qui concerne la réforme fiscale, si, là également, il s'agit d'un travail de longue haleine, des mesures limitées, portant notamment sur les taxes sur le chiffre d'affaires, c'est-à-dire taxes à la production, de transaction et taxes locales, pourraient rapidement intervenir. (*Applaudissements au centre.*)

Dans le domaine social, je ne doute pas, ainsi que je le disais au début de mon exposé, que des sacrifices doivent être imposés à la nation. Mais, vous ne l'ignorez pas, ils ne pourront être acceptés que s'ils sont équitablement répartis.

La défense nationale ne peut être réalisée pleinement, efficacement, si un grand nombre de Français ont un standing de vie tellement insuffisant qu'ils peuvent se persuader — à tort j'en conviens — qu'il ne leur reste rien qui vaille réellement la peine d'être défendu.

C'est pourquoi nous approuvons la notion de budget social qui reprend l'une des formules du précédent gouvernement. Je demande instamment que, dans l'étude de ce budget, l'aspect familial ne soit pas perdu de vue.

Je conclus.

Il faut dire au pays que la voie est rude, que des sacrifices sont nécessaires et qu'il n'y aura pas de solution de facilité.

Le Gouvernement et les partis de la majorité doivent s'imposer une discipline rigoureuse et ne pas redouter l'adoption de mesures certes indispensables, mais, par voie de conséquence, n'en doutons pas, impopulaires.

Je ne m'arrêterai pas au rôle de l'opposition puisqu'un orateur qui m'a précédé s'est efforcé de vous démontrer que l'opposition de son groupe avait été, jusqu'à présent, systématiquement constructive. Je me contenterai de laisser l'Assemblée juge de cette affirmation.

Depuis des années, monsieur le président du conseil désigné, les intérêts particuliers ont pris progressivement le pas sur l'intérêt général. Cet état de choses doit prendre fin.

La subordination de tous les intérêts privés, si légitimes soient-ils, à l'intérêt général, des mesures courageuses et nécessairement rigoureuses — car la solution des demi-mesures et des moitiés d'option est désormais exclue — sont les conditions impérieuses d'un véritable, d'un durable redressement national. (*Applaudissements au centre et sur quelques bancs à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Gazier. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Albert Gazier. Mesdames, messieurs, les socialistes, s'ils approuvent certains passages de la déclaration d'investiture, émettent des réserves ou tiennent à demander des précisions complètes sur un grand nombre de points qu'elle a traités.

Ils arrêteront leur décision après avoir entendu les réponses aux questions posées et, avec au moins autant d'intérêt, les réponses qui seront faites à certaines des questions posées par les représentants d'autres groupes. (*Applaudissements à gauche.*)

L'appel que vous avez adressé à la majorité, monsieur le président du conseil désigné, reçoit évidemment notre entier accord, mais à qui s'adresse-t-il ? Il ne s'adresse certainement pas à un groupe qui ne se sent pas de responsabilité dans les initiatives et dans les actes qui, dès le début de cette législature, ont blessé cette majorité. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Nul ne peut nous contester le droit de vouloir défaire ce qui a été mal fait. L'Assemblée en a été clairement avertie par les orateurs qui se sont exprimés au nom du groupe socialiste et notamment par le discours qu'a prononcé, le 10 septembre dernier, M. Charles Lussy. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Nous ne laisserons pas le temps effacer nos droits et, par la déclaration que je renouvelle aujourd'hui au nom du groupe socialiste, la prescription se trouve une nouvelle fois, s'il en était besoin, suspendue. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Concernant les lois cadres, il est donc clairement entendu que le gouvernement qui se constituerait sous la présidence de M. Edgar Faure renoncerait à demander les pouvoirs de modifier par décret le statut du personnel de la S. N. C. F. et la législation de la sécurité sociale. Nous n'avons jamais demandé autre chose.

Sans vouloir nous livrer au jeu facile des attributions de responsabilité, mais nous refusant à subir des accusations injustes, nous pouvons bien dire aujourd'hui que la stabilité ministérielle serait mieux assurée si les gouvernements ne s'évertuaient pas à s'accrocher, jusqu'à la chute, à des positions si intenables que leur successeur est aussitôt conduit à les abandonner. (*Applaudissements à gauche.*)

N'est-il donc pas possible de faire avant la crise les gestes qui apparaissent relativement faciles à accomplir lorsque la crise est intervenue ? Cette observation ne vaut pas seulement pour la dernière crise gouvernementale.

Défenseurs ardents et sincères des nationalisations et de la sécurité sociale, nous ne voulons pas que les déficits soient grossis par une présentation abusive, et nous sommes en même temps prêts à discuter, à proposer et à adopter les mesures qui permettront de réprimer les excès et les fraudes, et à assurer l'équilibre financier d'institutions dont nous savons bien que la persistance du déficit est le danger le plus grave qui puisse les menacer. (*Applaudissements à gauche.*)

Nous ne laisserons pas mettre en accusation le secteur public à propos d'une entreprise qui était en déficit avant sa nationalisation (*Applaudissements sur les mêmes bancs*) et nous ferons en sorte que l'opinion sache bien que la très grande majorité des sociétés nationales, notamment de celles qui appartiennent aux secteurs de l'énergie et de la chimie, non seulement équilibrent leurs comptes, mais encore financent, par leurs bénéfices, une part importante de leurs investissements. (*Nouveaux applaudissements à gauche.*)

M. Joseph Denais. De combien ont-elles augmenté leurs tarifs ?

M. Albert Gazier. De même, il faudra répéter autant de fois qu'il sera nécessaire que le déficit réel de la sécurité sociale a été artificiellement enflé par des dépenses injustement mises à sa charge, allocataires agricoles, frais d'enseignement et de recherche des hôpitaux, dépenses des services de contrôle du ministère du travail, et que le déficit qui reste provient en grande partie des fraudes, notamment dans le versement des cotisations, du décalage entre les salaires et les prix, de l'heureuse évolution de la situation démographique mettant à la charge de l'institution plus de vieillards et plus d'enfants, et des progrès accomplis dans la manière de guérir, qui rendent les soins plus efficaces, mais aussi beaucoup plus onéreux. (*Applaudissements à gauche et sur plusieurs bancs au centre.*)

Dans une certaine mesure, on peut dire que le déficit de la sécurité sociale est dû à son efficacité. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Aucune doctrine ne peut prévaloir lorsqu'il s'agit de la santé publique. On peut combattre l'idéal : « A chacun selon ses besoins », mais qui pourrait s'opposer à ce que chacun reçoive, sans considération de fortune, les médicaments et les soins dont il a réellement besoin ?

Cela suppose, évidemment, des vérifications et des justifications. Toute mesure efficace assurant l'équilibre de la sécurité sociale dans le maintien des prestations aura notre complet appui, et je rappelle que les propositions sérieuses et utiles faites par le Conseil économique, propositions qui aboutissent à supprimer le déficit pour l'année 1952, ont et conservent notre complète approbation. (*Applaudissements à gauche.*)

Au sujet de la rémunération ouvrière, le groupe socialiste renouvelle son attachement à l'échelle mobile. Ses orateurs ont dit, et je répète après eux, que l'échelle mobile n'est pas la panacée, mais elle constitue une mesure de sauvegarde absolument indispensable dès que l'expérience a prouvé que l'on ne voulait pas ou que l'on ne pouvait pas obtenir une stabilisation durable des prix. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Joseph Denais. M. Ramadier la condamnait formellement en 1947.

M. René Arbeltier. Mais M. Ramadier maintenait la stabilité des prix.

M. Albert Gazier. Acceptez-vous, monsieur le président du conseil désigné, un système assurant le rajustement automatique du salaire minimum interprofessionnel garanti dans l'exacte mesure de la variation des prix ?

Si oui, un accord se révèle possible, mais vous comprendrez que nous prenions les garanties nécessaires. Nous ne voulons pas lâcher la réforme pour l'ombre de la réforme. (*Applaudissements à gauche.*)

Au cas où ne serait pas adoptée une loi acceptable pour nous, nous tenons à conserver le droit de poursuivre l'examen des textes actuellement en instance devant le Parlement.

Il est important que vous précisiez tout à l'heure, plus que vous ne l'avez fait dans votre déclaration, les modalités essentielles des textes que vous envisagez, le taux de hausse à partir duquel le mécanisme sera déclenché, le délai qui s'écoulera avant le rajustement, et les garanties indispensables assurant que le salaire garanti variera proportionnellement au coût de la vie. (*Applaudissements à gauche.*)

Mais en attendant que soit votée une législation assurant l'adaptation mathématique du salaire garanti aux variations du coût de la vie, il est impossible de ne pas se préoccuper de la diminution subie par le pouvoir d'achat à la suite des récentes hausses de prix.

L'avant-dernier salaire minimum garanti — je me réfère à l'avant-dernier pour éviter tout débat sur les anticipations dont il a été parlé en septembre — a été fixé en avril, les derniers indices connus alors étant ceux de février. De cette date à fin décembre, l'indice des prix à la consommation familiale a augmenté de 18,1 p. 100 et le salaire garanti de 14,9 p. 100 seulement.

En janvier, de nouvelles hausses se sont produites sur le poisson, les légumes, le beurre, les fromages et surtout la viande. Il est donc très probable que l'indice de janvier exprimera une baisse de plus de 5 p. 100 du pouvoir d'achat du salaire garanti.

Dans ces conditions, nous estimons indispensable de réunir dès maintenant la commission supérieure des conventions col-

lectives (*Applaudissements à gauche*) pour lui permettre de proposer des mesures correspondant à cette situation.

Mais — sur ce point aussi la déclaration d'investiture nous a paru bien incomplète — croyez-vous vraiment que la politique économique d'un gouvernement doive se borner à enregistrer des hausses, et qu'il importe point d'agir, sans être paralysé par une doctrine, afin d'empêcher les hausses elles-mêmes et pour mieux distribuer les fruits d'une production heureusement accrue ? (*Applaudissements à gauche.*)

J'ai lu dans certains journaux professionnels qu'on reprochait au gouvernement précédent la brutalité de ses décisions concernant le taux de l'escompte et l'octroi du crédit. Ces groupements devraient être les derniers à protester. Ils ont exigé la disparition de tous les moyens d'intervention économique et ont obtenu satisfaction dans une très large mesure.

Lorsque l'inflation pousse les gouvernements à l'action, ils sont bien obligés de procéder avec brutalité puisqu'ils n'ont plus les moyens pratiques qui permettraient d'appliquer avec souplesse et discrimination les mesures indispensables. (*Applaudissements à gauche et sur quelques bancs au centre.*)

Il est facile et d'ailleurs juste de protester contre la restriction des crédits effectuée en recourant à la méthode des plafonds globaux qui touchent toutes les entreprises, sans considération suffisante de leur utilité et de la qualité de leur gestion, mais on ne peut pas à la fois demander une juste politique de discrimination et s'opposer à la création des organismes et à l'emploi des méthodes qui seuls permettent d'effectuer la discrimination demandée. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

D'autre part, le moment n'est-il pas venu de rechercher si le maintien du libre marché de l'or n'a pas contribué à aggraver les difficultés d'aujourd'hui ? Les transactions sur l'or portent en moyenne sur 400 millions de francs par jour, parfois bien davantage. Si elles s'effectuaient en circuit fermé, ces transactions auraient déjà l'inconvénient d'aider au marasme du marché financier et de pousser ainsi les entreprises à financer leurs investissements par des hausses de prix, et non par le recours au crédit, mais ces transactions appellent des importations clandestines d'or qui se montent à plusieurs dizaines de milliards de francs par an, donnant souvent lieu à des payements en devises fortes, en ces devises qui nous font défaut pour acheter des biens beaucoup plus indispensables que cet or qui, comme on l'a dit justement, s'enfouit dans le sol français. (*Applaudissements à gauche.*)

A défaut d'une suppression totale du marché libre de l'or, la suggestion faite l'an dernier par le parti socialiste d'une taxe frappant ces transactions ne mériterait-elle point un nouvel examen ?

Par ailleurs, les investissements privés se font-ils selon les urgences de l'intérêt national ? La politique actuellement suivie par le contrôle des changes n'aide-t-elle pas dans une trop grande mesure les exportations de capitaux qui s'en vont financer à l'étranger des investissements, alors que les investissements de la métropole et de l'Union française sont bien trop insuffisants et beaucoup trop lents ? (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Le rapatriement des devises procurées par l'exportation se fait-il dans une mesure convenable ? Il est permis d'en douter, surtout lorsque l'on sait que la fraude qui consiste à laisser au dehors illégalement les devises que l'on doit rapatrier est tellement répandue qu'elle a un nom dans l'argot professionnel « les comptes E. F. A. C. *bis* », c'est-à-dire le correspondant illégal des comptes E. F. A. C. légaux.

Va-t-on continuer dans ce sens ?

La politique que nous préconisons n'est pas une politique de brimade à l'égard de l'économie et des entreprises, c'est au contraire grâce à ces mesures d'ensemble et essentiellement grâce à elles que pourraient être évitées ces décisions subites et brutales que les circonstances imposent fatalement.

A ces mesures doit évidemment s'ajouter la vraie réforme fiscale, et ce n'est pas faire beaucoup de progrès dans cette voie que de se borner à majorer d'un même coefficient l'ensemble des impôts existants. (*Applaudissements à gauche et sur quelques bancs au centre.*)

A ces mesures doit s'ajouter aussi une stricte réglementation de ces ententes professionnelles qui appliquent des contraintes plus rigoureuses que celles appliquées par l'Etat aux pires moments de la pénurie.

L'ensemble de ces mesures réveillerait la confiance dans l'efficacité économique de nos institutions politiques.

Voilà certains aspects, et certains aspects seulement, de la politique économique et sociale préconisée par le parti socialiste. Nous souhaiterions bien vivement que les représentants de chaque parti vinssent, eux aussi, nous exposer leurs solutions d'ensemble dans ce domaine essentiel. (*Vifs applaudissements à gauche.*)

*

Suis-je le seul, dans cette Assemblée, à attendre avec beaucoup de curiosité le jour où un représentant du rassemblement du peuple français, aussi éloquent que M. Barrachin, viendra enfin dire quelles sont les mesures préconisées par ce parti pour stabiliser les prix, pour augmenter la production et pour élever le niveau de vie des Français ? (*Vifs applaudissements à gauche.*)

M. Gaston Palewski. Parfaitement ! nous le dirons !

M. Albert Gazier. Bien évidemment, il n'est pas de politique économique complètement efficace si elle se limite aux frontières nationales.

Monsieur le président du conseil désigné, nous avons entendu avec satisfaction ce que vous avez dit sur l'Europe, mais nous voudrions un gouvernement très résolu à ne rien négliger pour obtenir la pleine adhésion de la Grande-Bretagne, quel que soit le gouvernement qui la dirige, aux institutions européennes qui sont créées ou qui devront être créées (*Applaudissements à gauche.*)

M. Jules Ramarony. Il faut dire cela à M. Attlee !

M. Albert Gazier. Il est certain qu'il ne suffit pas qu'une institution porte le qualificatif d'européenne pour qu'elle nous agrée. C'est particulièrement vrai pour nous dans le domaine militaire, et les propositions qui seront soumises au Parlement seront examinées par nous avec la scrupuleuse volonté de ne rien accepter qui puisse conduire un jour à l'hégémonie allemande. (*Applaudissements à gauche.*)

Enfin, pour recevoir notre complet accord, une politique française doit être avant tout une politique de paix, de paix dans l'Union française et de paix dans le monde.

En ce qui concerne l'Indochine, nous avons toujours dit, et mon ami Gaston Defferre le répétait il y a quelques jours, qu'il n'existe pas de solution par les seuls moyens militaires, ni d'un côté ni de l'autre, ni par la reconquête, ni par le rembarquement du corps expéditionnaire, et nous avons voté les crédits militaires qui nous étaient demandés pour l'Indochine, mais nous demandons avec insistance que des négociations soient engagées et poursuivies avec le désir d'aboutir à la fin du conflit.

Votre gouvernement aura-t-il demain cette volonté ? Vous voyez bien que, ce point aussi, il faudra tout à l'heure nous le préciser avec clarté.

Dans l'Union française, il appartient à la métropole de procéder aux réformes qu'impose l'évolution même de la vie, et d'y procéder à temps.

Gladstone a dit un jour à certains Anglais qui étaient, dans le domaine social, encore plus conservateurs que lui : « Lorsque les pauvres ne vous demandent rien, vous dites qu'ils sont satisfaits, mais lorsqu'ils réclament, vous dites qu'il ne faut pas céder à la menace. » (*Applaudissements à gauche.*)

Ces paroles s'appliquent très exactement à la situation de l'Union française d'aujourd'hui. (*Applaudissements à gauche et sur certains bancs au centre.*)

Je le dis pour toute l'Union française, avec une référence particulièrement urgente à la Tunisie (*Applaudissements à gauche*), et cela appelle aussi de votre part une très précise indication.

La paix dans le monde dépend essentiellement de la mise en œuvre de la solidarité entre les peuples. Nous avons le droit d'exiger que l'on renonce aux entreprises de violence, nous avons le droit et le devoir de construire sans faiblesse l'appareil de notre sécurité, mais les peuples déshérités ont le droit d'exiger de nous un effort continu pour élever leur niveau de vie.

N'oublions point les paroles tirées du message récemment adressé à son congrès par le président d'une grande nation : « Moins d'un tiers des dépenses entraînées par la deuxième guerre mondiale aurait suffi à nourrir le monde, et ainsi nous n'aurions pas vu naître le communisme du ventre vide. » (*Applaudissements à gauche.*)

Voilà l'ensemble des questions. Elles sont nombreuses. Nous y attachons une importance particulière, une importance telle que notre décision dépendra des réponses que vous serez amené tout à l'heure à leur faire. (*Vifs applaudissemnts prolongez à gauche.*)

M. André Mutter. Notre réponse aussi.

M. Jean Sourbet. Nous demandons une suspension de séance.

M. le président. Je crois que le mieux serait d'entendre encore un orateur, puis de suspendre la séance jusqu'à vingt et une heures ou vingt et une heures et demie. (*Assentiment.*)

La parole est à M. Billoux. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. François Billoux. Mesdames, messieurs, le lendemain de la crise ministérielle, notre camarade Jacques Duclos déclarait à M. le Président de la République, au nom du parti communiste et de son groupe au Parlement: Nous considérons que les raisons qui ont provoqué la chute du gouvernement Pleven subsisteront si le Gouvernement de demain entend poursuivre la même politique, sous quelque forme et avec quelque concours que ce soit.

Les événements de ces derniers jours ont pleinement confirmé cette appréciation.

Quelle est la raison fondamentale de la chute du gouvernement Pleven ? C'est la contradiction grandissante entre, d'une part, les exigences sans cesse plus pressantes du gouvernement américain de s'enfoncer dans les préparatifs d'une guerre d'agression, et, d'autre part, les véritables intérêts de la France et de son peuple.

Toutes les difficultés pour notre pays découlent de cet état de fait.

Résumons. Pour les besoins de leur stratégie, les Américains exigent la poursuite de la guerre au Viet-Nam, qui engloutit des centaines de milliards, nous coûte la vie de dizaines de milliers de soldats, décime au fur et à mesure les promotions de nos jeunes officiers.

Cette guerre a coûté près de 500 milliards de francs l'année dernière. Combien coûtera-t-elle en 1952 ? Personne ne peut le dire. 500, 600, 800 milliards ?

A ces centaines de milliards pour la guerre au Viet-Nam s'ajoutent d'autres lourdes dépenses militaires qui font que le total du budget militaire est impossible à évaluer.

Le chiffre primitif de 950 milliards est bousculé. Nous approchons déjà des 1.500 milliards réclamés par M. Georges Bidault. Quel sera le chiffre exact des dépenses de guerre ? Il faut attendre la conférence de Lisbonne pour être fixé. Tout à l'heure, M. le président du conseil désigné, lui-même, indiquait en substance: Je ne sais pas exactement quelle sera cette somme. Il est probable qu'elle atteindra 1.700 milliards promis aux Américains par M. Jules Moch alors qu'il était ministre de la défense nationale.

Et pourquoi ces centaines de milliards ? Pourquoi cette hémorragie des richesses nationales de notre pays ? Pour permettre, sous le camouflage d'une prétendue armée européenne, la reconstitution de la Wehrmacht, la destruction d'une véritable armée nationale française, nos divisions devenant un simple appendice de l'armée européenne, où les généraux nazis seront tout puissants sous le haut commandement américain.

C'est sous ce signe que vous préparerez le service militaire de deux ans.

Et où prendre l'argent pour mener une telle politique ?

M. Pleven entendait augmenter l'ensemble des impôts de 10 p. 100. Pour faire avaler cette pilule, il prétendait supprimer les déficits de la Société nationale des chemins de fer français et de la sécurité nationale, par le démembrement de la première et la destruction de la seconde.

Or, chacun sait qu'il est possible de supprimer le déficit de la Société nationale des chemins de fer français par d'autres dispositions, en particulier celles proposées par la fédération nationale des cheminots (C. G. T.).

Quant à la sécurité sociale, son déficit est dû à diverses raisons, mais surtout aux raisons essentielles suivantes: premièrement, les cotisations ne sont pas payées régulièrement par de nombreuses sociétés capitalistes qui lui doivent près de 100 milliards; deuxièmement, les salaires n'étant pas au niveau du coût de la vie, lorsque la sécurité sociale encaisse un par les cotisations, elle doit payer deux pour les produits pharmaceutiques et les journées d'hôpitaux.

Voici ce que déclare d'ailleurs la Fédération nationale des organismes de sécurité sociale dans une résolution adoptée le 13 décembre dernier:

« En analysant les causes du déficit, l'assemblée générale constate que la situation révèle un décalage entre les recettes réglementairement dévolues aux organismes de sécurité sociale et les dépenses qui leur sont imposées.

« Cette situation est due aux causes rappelées ci-dessous. Les deux premières sont d'ordre général et méritent une attention toute particulière.

« Premièrement, les dépenses ayant suivi et même dépassé l'augmentation des prix pour le remboursement des prestations, telles que accessoires et pansements, optique, prothèse, hospitalisations, il s'ensuit un déséquilibre avec les recettes basées sur les salaires;

« Deuxièmement, le produit réel de la cotisation est nettement inférieur au produit qui devrait résulter du droit théorique, ce qui implique une fraude en matière de cotisation, à laquelle les organismes ne peuvent efficacement porter remède par leurs propres moyens. »

Ces mesures de régression sociale contre la Société nationale des chemins de fer français et la sécurité sociale ne sont qu'un prétexte. Elles sont un alibi pour certains afin de voter les impôts nouveaux, mais elles témoignent essentiellement de la politique, réactionnaire dans tous les domaines, qui vous amène à avoir comme alliés tout ce qu'il y a de fasciste, de réactionnaire et d'antidémocratique dans le monde entier, les nazis allemands, Franco, Tsaldaris, Tito, le gouvernement turc, etc...

Il est significatif que ces attaques contre les conquêtes sociales aient été menées par M. Pleven sous le signe des lois cadres, autrement dit des décrets-lois, ainsi que nos orateurs l'ont montré précédemment à cette tribune.

Le mécontentement contre cette politique a été tel dans le pays que M. Pleven n'a pas pu trouver une majorité pour l'approuver. La confiance lui a-été refusée.

Voici que vous vous présentez, monsieur Edgar Faure, avec le même programme, quelles que soient les variantes de détail que vous ayez formulées.

Il ne peut pas en être autrement. Du moment que vous vous proposez de poursuivre la politique de préparation à la guerre demandée par les milliardaires américains, nous retrouvons obligatoirement la même note à payer. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Mais il est significatif que, pour la première fois, un président du conseil désigné soit venu à cette tribune sans nous dire un mot de la politique internationale de la France. C'est que vous avez déjà beaucoup de difficultés à expliquer cette politique internationale avec ses conséquences terribles pour notre pays.

Vous allez maintenir les 190 milliards d'impôts nouveaux. Mieux, vous avez laissé entendre qu'ils ne sont pas suffisants, et vous vous préparez à en réclamer d'autres.

En effet, vos déclarations ayant été interprétées de façons différentes, votre chef de cabinet a déclaré en votre nom: « Un seul problème important pour un Gouvernement digne de ce nom n'est pas d'éviter le nouvel effort fiscal de 190 milliards déjà envisagé, mais de savoir comment on évitera, par la suite, de décider 200 milliards d'impôts supplémentaires ».

Vous avez tout à l'heure déclaré très nettement qu'il faudra augmenter les dépenses militaires. Cela veut dire que non seulement il y aura 190 milliards d'impôts nouveaux, mais qu'il y aura encore d'autres milliards.

Nous posons la question précise suivante: Maintenez-vous les 190 milliards demandés par M. Pleven ? A ces 190 milliards, n'entendez-vous pas en ajouter d'autres ? (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Ensuite, vous faites semblant d'abandonner les lois cadres. Mais en réalité, vous n'abandonnez pas les lois cadres, pas plus que les attaques contre la Société nationale des chemins de fer français et la Sécurité sociale. Vous les reprenez sous forme de lois à voter d'urgence. D'autre part vous voulez que, sous un nouveau nom, les lois cadres deviennent votre méthode essentielle de gouvernement.

Si nous avons bien compris, vous désirez, sur de nombreux points, modifier le régime de la sécurité sociale. Il semble même que vous vouliez aller plus loin que M. Pleven au moment de sa chute.

Nous vous posons donc cette question bien précise: N'avez-vous pas l'intention de supprimer pratiquement les élections aux organismes de direction et des gestion de la sécurité sociale ? N'avez-vous pas l'intention de réaliser une véritable étatisation du régime de la sécurité sociale, afin de vous permettre de considérer cette institution — ainsi que vous le faites déjà trop souvent — comme une banque qui aiderait le Trésor à surmonter ses difficultés ?

Vous avez indiqué: Nous retrancherons même ce qui est utile mais pas indispensable.

Vous avez prévu cela probablement dans le plan général dont vous avez parlé, mais dont ensuite vous n'avez donné aucun détail.

Nous vous posons cette question: Qu'appelez-vous « utile et pas indispensable » ? Qu'allez-vous retrancher ?

Peut-être faudrait-il en finir avec la démagogie de certains ministres qui parlent d'abondance et à tout propos une politique de logement, alors que l'on ne donne pas un seul milliard nouveau pour permettre de reconstruire et de construire dans notre pays. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

N'est-ce pas, dans votre esprit, la politique de construction et de reconstruction qui serait utile mais pas indispensable ?

Puis, vous avez indiqué qu'il fallait à tout prix arrêter l'inflation.

Nous remarquons d'ailleurs que l'ex-ministre des finances, M. René Mayer, qui appartient au même parti que vous, déclarait, il y a quelques jours, qu'aucun danger d'inflation n'existait en France.

En ce qui concerne les lois cadres, c'est très précis. Pour vous, il ne s'agit plus seulement de lois cadres pour frapper la sécurité sociale et la Société nationale des chemins de fer fran-

çais; il s'agit de les utiliser d'une façon permanente comme méthode même de gouvernement. Comme M. Pleven, vous ouvrez largement la porte à l'inflation, à la planche à billets et à la vie chère.

De plus, la mainmise américaine sur notre économie conduit celle-ci au marasme. Après le plan Marshall, le plan Schuman et les restrictions imposées par les Etats-Unis à notre commerce et à notre industrie touchent des branches de plus en plus nombreuses.

Dans de nombreux départements, l'industrie textile voit son activité réduite et les usines fermées. Il en est de même pour l'industrie du vêtement et celle des cuirs et peaux. C'est ce que M. René Mayer appelait d'ailleurs des signes heureux, il y a quelques semaines!

Laisserez-vous notre industrie textile, notre industrie des cuirs et peaux et nos autres industries menacées, ou au contraire, prendrez-vous des dispositions pour faire cesser cette menace ?

Les Etats-Unis exigent que vous leur livriez notre acier, alors que nos usines métallurgiques, mécaniques, que nos chantiers de constructions navales se voient privés des matières premières indispensables à la marche de leurs travaux.

Les raffineries de soufre n'ont pas de matières premières et ne pourront pas fournir les viticulteurs au printemps.

Dans la région provençale, c'est une attaque en règle contre les industries des corps gras, huileries et savonneries.

C'est la désindustrialisation de la France, pour coloniser celle-ci et l'obliger à se contenter de fournir des matières premières, d'acheter aux Etats-Unis et à l'Allemagne les produits finis, d'envoyer ses ouvriers qualifiés dans les mines et les usines d'Allemagne, de mettre à la disposition de l'armée européenne d'agression la « piétaille », les ouvriers et les soldats à bon marché!

C'est cette politique de guerre, de misère et de ruine qui est condamnée maintenant non seulement par le parti communiste, mais par des Français de plus en plus nombreux de toutes opinions et de toutes conditions sociales.

A l'annonce des décrets lois de M. Pleven contre la Société nationale des chemins de fer français, les cheminots se sont dressés, unanimes. Des dizaines de milliers de protestations sont venues des gares, des dépôts et des ateliers.

Le jour du vote de confiance — ou plutôt de non confiance — à M. Pleven, des dizaines de délégations de cheminots se sont présentées à l'Assemblée nationale.

Nous saluons la première victoire des cheminots qui, par leur action dans l'union, ont pris une grande part à la chute du gouvernement Pleven. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Mais depuis une semaine la protestation est allée grandissante dans toutes les couches de la population.

Il y a eu beaucoup de consultations au cours de ces derniers jours. On a reçu beaucoup de personnes, mais, jusqu'à présent, on n'a pas parlé ici de ce que pensent véritablement les travailleurs de notre pays et l'ensemble du peuple de France.

C'est la grande organisation syndicale, la Confédération générale du travail, qui indique dans un communiqué de sa commission administrative que l'opposition quasi unanime de la classe ouvrière à la politique pratiquée par le Gouvernement a été la cause fondamentale de la chute de ce gouvernement.

C'est l'union départementale des syndicats de la Seine et de beaucoup d'autres départements; c'est la conférence nationale de l'automobile, représentant 300.000 ouvriers; ce sont les grandes organisations démocratiques, comme l'union des femmes françaises, comme l'union de la jeunesse républicaine de France, etc., qui demandent un gouvernement de paix.

Mais les organisations ne sont pas les seules à exprimer leur avis. Depuis dix jours, ce sont des centaines, des milliers de résolutions et de pétitions signées dans toutes les usines, dans tous les quartiers, dans tous les villages de France.

Six cents grévistes de l'entreprise Fougerolles, à Boulogne-sur-Mer; les services centraux d'Electricité de France; 180 ouvriers du nettoiement Paris-20e; le dépôt de la R. A. T. P. de Bagnolet; les cheminots du petit entretien de la Rochelle; les travailleurs des chantiers du canal de Donzère-Mondragon; les cheminots de l'entretien Masséna, à Ivry; les cheminots de Carcassonne; le personnel de distribution de Paris-électricité-Paris (8e); l'atelier de la régie Villette; les mineurs d'Auchel; les cheminots de Dunkerque; les mineurs des fosses 2, 3, 4 et 7, à Nœux-les-Mines; les cheminots du dépôt de la Mouche, à Lyon; les ouvriers du dépôt d'Avignon; les ouvriers d'un chantier de la maison Barriquant-Naere, à Arcueil; le personnel de l'atelier central et du service électrique et des machines de la Seine; 160 ouvriers de l'entreprise Fromont et Clavier, à Melun; 97 p. 100 du personnel et le sous-directeur de la Cotonnière de Saint-Quentin, à Caulaincourt; les ouvriers des usines des eaux d'Ivry; les ménagères d'Ivry; les habitants d'un quartier de Puteaux, réunis dans un cinéma... (*Rires à gauche et sur divers bancs.*)

Evidemment, pour certains, il est préférable de recevoir M. Soustelle et des représentants du R. P. F. pour discuter avec eux. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Certains préfèrent l'avis loyal de M. Barrachin à l'avis des ouvriers et des travailleurs de France; mais cet avis, nous l'apportons ici malgré eux. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Ce sont les malades de la maison de repos de la Chanat-la-Monteyre; les ouvriers du bâtiment de l'Ilot 16, préfecture de la Seine; le comité des mal logés de Clichy, tous les ouvriers des usines Stockwis, Bellond, Moisan Laurent, Sika, Sedec, S. K. F., Genève, Chauvin, Deca, Habart, Asper, Jandel, Hospice et régie d'Ivry, entreprises Tasié, la Nogentaise, établissements Schmidt, Bruneton, Morin, de Gennevilliers, la Viscose, à Grenoble, les compteurs de Montrouge, la M. A. P., à Saint-Denis, la Compagnie industrielle des téléphones, à Paris, Huntley et Palmers, à la Courneuve, Cima-Wallut, à Croix dans le Nord, la S. A. C. L. E. M., à Paris, le comptoir Lyon Allemand, Fives-Lille, filature Lefebvre-Boston, à Watreloos, les usines Sambre-et-Meuse, à Feignies et des usines à Louvroil, dans le Nord,...

M. Emile Dubois. Citez-nous les usines russes où les ouvriers signent des pétitions contre les charges militaires.

M. François Billoux. ... Durschmidt, Centrix, Teste, Zénith, Fayolle, S. W. à Lyon, Bonnet à Villefranche, usine Guimard à Châteauroux.

Ce ne sont là que quelques dizaines d'exemples parmi des centaines.

M. Jean Le Coutaller. Et les autres ?

M. Daniel Mayer. Ce sont des titistes!

M. François Billoux. D'autres protestations contre la politique gouvernementale se sont manifestées par l'intermédiaire de délégations. Elles émanent des comités suivants: personnel voie et bâtiment du 1er arrondissement Paris-Est, haute couture avec pétition du personnel et de la direction Jean Baille et les midinettes de quatre ateliers de Schiaparelli, l'assistance publique d'Ivry, 137 élèves sur 185 de l'école nationale supérieure de l'enseignement technique, employés, techniciens, ingénieurs et cadres de chez Bervin et Lorice, Paris, cantonniers des Halles et personnel des arrondissements de Paris de la C. E. N. A., c'est-à-dire du nettoiement, tous les ouvriers de la mécanique des ateliers du métro Championnet, Gaz de Clichy, cheminots de la gare de Paris la Villette.

Je pourrais citer des centaines d'autres protestations. Elles sont appuyées aussi par de nombreux débrayages d'ouvriers qui ont arrêté le travail dix minutes, un quart d'heure, une demi-heure, pour signifier leur volonté de voir un autre gouvernement. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Voici quelques noms à cet égard:

Etablissements Delattre à Ferrières-la-Grande, agents de la centrale de Maubeuge, chantiers Nice-Californie de la C. T. M., 2.500 métallurgistes des usines Cail à Denain, usines Stup à Asnières, ateliers de montage chez Aster à Ivry, maison Bacci, personnel des Applevages à Rousies, près Maubeuge, Otis-Pifre à Bezons, Société nouvelle des ateliers à Venissieux, mineurs du Gard à Molières-sur-Cèze, aciéries du Nord à la Bocca, 300 ouvriers de trois ateliers chez Pétolat à Dijon, Câbleries de Marseille, Excelsior à Marseille, ateliers chaudronnerie à la S. N. C. A. S. E. à la Courneuve, Cristallerie de Courbevoie, dockers de Toulon, mineurs de trois tailles du puits 9 de l'Escarpelle, Fives-Lille, cheminots du dépôt d'Alès, la plupart des ateliers de l'usine Bessoneau à Angers, les travailleurs des établissements Bendix à Clichy, les chantiers d'H. L. M. à Villeneuve-Saint-Georges, les cheminots de Paris-Masséna, de Paris-Conflans gare de Lyon, les mineurs du puits 16 de Lens, les soixante-dix ouvriers du bâtiment d'une entreprise de Brive-la-Gaillarde, les travailleurs des entreprises Heyraud, sur le chantier de Neuville à Lyon, les mineurs d'Electrochimie de Vins.

Voilà encore quelques exemples parmi des centaines d'autres. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Mais il ne s'agit pas seulement d'ouvriers. Voici ce que déclare le syndicat national des instituteurs:

« Après la chute du Gouvernement Pleven, responsable des atteintes portées à la laïcité, et au moment où un nouveau Gouvernement est en voie de constitution, le bureau du syndicat national des instituteurs rappelle la volonté maintes fois exprimée par l'ensemble des instituteurs: pour l'abrogation des lois antilaïques de septembre 1951 (*Applaudissements à l'extrême gauche*) pour l'amélioration de la sécurité sociale et des nationalisations, pour la revalorisation des traitements et salaires sur la base d'un minimum garanti qui devrait être

fixé par la commission supérieure des conventions collectives, contre tout recul de limite d'âge pour l'admission à la retraite, contre toute restriction du droit syndical.

« Le bureau national du syndicat national des instituteurs affirme, avec l'ensemble des organisations ouvrières, son hostilité à la procédure des décrets-lois, contraires à la tradition démocratique et aux intérêts des travailleurs. »

Cette opinion est également celle de la fédération de l'éducation nationale toute entière, c'est-à-dire de tous les syndicats d'enseignants. Nous avons reçu des déclarations semblables de nombreux syndicats d'instituteurs.

Le bureau de la section du Nord du syndicat national des instituteurs a exprimé le vœu que soit formé un gouvernement qui mette à son programme l'abrogation des lois Marie-Barangé, l'octroi des crédits nécessaires au bon fonctionnement des établissements publics d'enseignement, la satisfaction des légitimes revendications des enseignants et des fonctionnaires.

Le syndicat des instituteurs du Calvados nous envoie ce télégramme: « Pour nous abrogation lois antilaïques conditionne investiture ».

Nous pourrions citer encore de nombreuses autres déclarations montrant que l'ensemble des instituteurs dans tout le pays demande, comme point n° 1, que l'investiture ne soit pas accordée à un candidat qui ne se prononce pas immédiatement pour la suppression des lois Marie-Barangé.

Ce sont aussi les agriculteurs qui font connaître leurs sentiments.

En particulier, des paysans de Chelan, dans le Gers, réunis le 10 janvier à l'appel de la C. G. A., s'élèvent avec force contre la politique antipaysanne qui a été pratiquée jusqu'à ce jour par des politiciens qui sont les ennemis déclarés des travailleurs. Ils demandent la constitution d'un gouvernement composé d'hommes résolus à rétablir l'indépendance nationale, à sauvegarder la paix et la liberté.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité et signée par le président, le vice-président et le trésorier de la C. G. A.

Il en est de même pour les paysans de la Creuse, pour les conseillers départementaux de la C. G. A. des Alpes-Maritimes.

De même, les commerçants du Martinet appuient le mouvement des mineurs du Gard.

Le comité des classes moyennes du Gard, les syndicats artisanaux et le bloc du petit commerce ont envoyé à tous les députés une lettre leur demandant de refuser leur vote à un président du conseil qui prendrait le même programme financier que celui de M. René Mayer.

Nous avons ainsi l'indication que, dans tout le pays, le mécontentement se manifeste et que l'on demande un autre Gouvernement. (*Exclamations à gauche.*)

Oui, car je vais montrer qu'à côté de ces résolutions où ne figure pas toujours l'indication de l'opinion politique de ceux qui les ont signées, il en est d'autres. Elles émanent des cheminots C. G. T., autonomes, C. F. T. C., F. O. du dépôt de Paris-Sud-Ouest, des ouvriers de l'usine Lemoine à Ivry, C. G. T., autonomes et toutes tendances, syndicats C. G. T., C. F. T. C., F. O. des cheminots de l'entretien Masséna à Ivry, cheminots C. G. T. et F. O. du Bourget, cheminots C. G. T., C. F. T. C. d'Alès; travailleurs Electro-mécanique du Bourget, C. G. T. et C. F. T. C., travailleurs C. G. T. et C. A. S. de la Société des téléphones Ericson, travailleurs C. G. T. et C. F. T. C. de la société Peugeot à la Garenne, travailleurs C. G. T. et F. O. de Beaume Marpent avec 1.800 ouvriers, cheminots C. G. T. et C. F. T. C. du Landy, C. G. T., F. O. et indépendants d'Air France à Montauban, cheminots de Toulon, C. G. T., C. F. T. C. et F. O., travailleurs de La Bordelaise à la Peyrade dans l'Hérault, C. G. T. et F. O., travailleurs du service central de la sécurité sociale, C. G. T., C. F. T. C. et F. O.

Tous comme les cheminots de la Mouche insistent et demandent « un gouvernement qui donnera l'échelle mobile, s'opposera au danger fasciste, pratiquera une politique de paix ».

Je cite encore les travailleurs C. G. T., C. F. T. C. et F. O. des établissements Gendron, les délégués du personnel C. G. T. et F. O. de la compagnie d'assurances La Concorde à Paris, les sections syndicales C. G. T. et C. F. T. C. de la caisse régionale de vieillesse à Paris, les délégués C. G. T., C. F. T. C. et F. O. des cheminots de l'exploitation à Marseille, la section syndicale unique C. G. T. et F. O. des établissements Mariage à Saint-Quentin, les syndicats des employés de commerce C. G. T. et F. O. de Nice, les délégués de l'union départementale des syndicats C. G. T. et de l'union départementale des syndicats C. F. T. C. et de la section creusoise du syndicat autonome des instituteurs à Guéret, les délégués C. G. T. et C. F. T. C. du personnel des établissements Merlin et Gérin à Grenoble.

Les délégués de 1.200 travailleurs C. G. T., C. F. T. C. et F. O. de la fonderie de Ruelle s'adressent à tous les députés pour qu'on change de politique. Il y a encore les cheminots C. G. T., C. F. T. C., F. O. et inorganisés de Brive, les employés C. G. T. et F. O. de Nice, les travailleurs de l'usine la Viscose de Gauchy à Saint-Quentin, les cheminots d'Annecy, C. G. T., C. F. T. C., F. O. et inorganisés.

Au Teil, les bureaux des syndicats C. G. T. et C. F. T. C. et à Is-sur-Tille, à 98 p. 100, les cheminots C. G. T. et C. F. T. C. débrayent pendant un quart d'heure.

Ce sont encore les syndicats C. G. T. et F. O. des employés de la préfecture du Gard, le cartel intersyndical de défense de la sécurité sociale groupant les unions départementales C. G. T., F. O. et C. F. T. C. de la Seine-Inférieure, les cheminots C. G. T., C. F. T. C. et F. O. de Bellegarde, les syndicats C. G. T. et C. F. T. C. des usines Rhône-Poulenc à Péage-du-Roussillon et Rhodiaceta à Vienne, le comité d'entente C. G. T., C. F. T. C. et C. G. S. T. des usines F. A. C. E. J. d'Arnage, au Mans, les représentants C. G. T., C. F. T. C., F. O. et inorganisés des cheminots de Saintes, les sections syndicales C. G. T., C. F. T. C. et F. O. des Trois-Quartiers, à Sartrouville, les sections syndicales C. G. T., C. F. T. C., F. O. et autonomes de la S. N. C. A. N., les cheminots C. F. T. C. et F. O. de Lille-Délivrance, les ouvriers C. G. T., C. F. T. C., F. O. et inorganisés de l'usine Renault, département 38, à l'île Seguin, les responsables C. G. T., C. F. T. C. et F. O. et 117 ouvriers des ateliers de l'O. T. L. à Lyon, la section unique des cheminots roulants de la Rochelle.

Les sections syndicales C. G. T., C. F. T. C. et F. O. des ateliers et chantiers de Bretagne de Nantes, au nom de leurs mandants, demandent la réunion immédiate de la commission supérieure des conventions collectives, la fixation d'une échelle mobile conforme à l'esprit de la motion votée par le Parlement, l'abolition des lois cadres contraires aux intérêts de la classe ouvrière.

Les délégués du personnel C. G. T., C. F. T. C. et F. O. de la compagnie La Concorde, à Paris, demandent que les conquêtes sociales des travailleurs soient défendues et que l'on applique l'échelle mobile.

Les sections syndicales C. G. T., C. F. T. C., autonomes et C. G. T.-F. O., représentant le personnel de la société nationale de constructions aéronautiques du Nord, usine de Sartrouville, demandent une politique qui assurerait le pain à tous les Français, la revalorisation des salaires, du travail à nos industries qui périclitent.

On voit le syndicat des travailleurs chrétiens de l'union des syndicats du Calvados demander une loi rendant obligatoire l'établissement de conventions collectives sur le plan national et qu'une loi soit prise pour l'application immédiate de l'échelle mobile.

Ce ne sont là, je le répète, que quelques-unes des résolutions qui ont été adressées à tous les députés.

Je le disais tout à l'heure, vous avez consulté, vous avez discuté, vous avez, entre vous, beaucoup examiné la question. Examinez-là donc avec les travailleurs de France! Vous verrez quelle est leur opinion! (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Interruptions à gauche.*)

M. Antoine Demusois. Les députés socialistes ricanent de ce que pensent les travailleurs de F. O.

M. Lucien Coffin. Quand c'est M. Billoux qui parle, on ne peut faire autrement.

M. François Billoux. Pour la première fois depuis 1947, au cours de cette crise ministérielle on constate un grand courant d'unité.

C'est ainsi qu'au conseil municipal de Nonain, dans le Nord, les conseillers municipaux communistes et socialistes votent une résolution demandant le changement de gouvernement. Au conseil municipal de Thouars, socialistes et communistes demandent des subventions prises sur le budget de la guerre, c'est-à-dire protestent contre la politique du Gouvernement.

A Angoulême, le secrétaire de la cellule des cheminots et un cheminot conseiller municipal socialiste de Gond-Pontouvre, appuyés par l'ensemble des cheminots d'Angoulême, demandent un gouvernement au service des travailleurs.

Le conseil municipal de Bruay-sur-Escaut, avec treize conseillers de l'union républicaine, résistante et antifasciste, cinq socialistes et cinq M. R. P., vote à l'unanimité pour la formation d'un gouvernement de paix et de progrès social.

La section socialiste et la cellule communiste du Haillan, près de Bordeaux, demandent un gouvernement capable de faire de notre France un pays heureux et indépendant qui se prononcerait pour la réduction des impôts, la cessation de la course aux armements, l'abrogation des lois antilaïques et du plan Schuman, la libération d'Henri Martin, le rétablissement de relations commerciales normales avec tous les pays, la signature d'un pacte de paix entre les cinq grands, la dissolution des groupes fascistes de guerre civile, le retour du service

militaire à un an, le rétablissement de la souveraineté et de l'indépendance françaises contre la mainmise américaine en France, enfin un gouvernement qui donnerait satisfaction aux revendications de la classe ouvrière.

A Romans, le secrétaire de la section socialiste et le secrétaire de la section communiste se déclarent pour un gouvernement pratiquant une politique de paix, de défense de la laïcité et des libertés républicaines.

Le président du comité de libération, le dirigeant de la section socialiste et plusieurs personnalités de Villetaneuse demandent à mener une politique sociale et de paix, à préserver la sécurité sociale, à ne pas voter d'impôts nouveaux, à ne recevoir aucun ordre de pays étrangers tant dans le domaine politique que dans le domaine économique.

Dans le Lot-et-Garonne, socialistes, communistes et républicains de toutes nuances ne veulent pas revoir une politique à la Pleven. Ont signé cette motion: le maire de Monbahus; l'adjoint socialiste au maire de Saint-Pastour; André Giroux, ancien conseiller général socialiste; Hervé Vénand, adjoint au maire du Temple; Irénée Broc, secrétaire de la section du parti communiste de Castelmoron; Molinier, maire socialiste de Saint-Pierre-de-Caubel; Dabernat, ancien socialiste de Culx.

A Bègles, des militants socialistes signent avec les communistes. Il en est de même à Gentilly.

Nous saluons ce grand mouvement qui se développe pour la première fois depuis 1947 et où travailleurs communistes et socialistes exigent un changement de gouvernement. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Nous disions que ce mouvement n'entraîne pas seulement les travailleurs et nous avons montré qu'il touche les agriculteurs et les commerçants. Chacun sait que maintenant, pour beaucoup d'industriel, la question se pose de l'application du plan Schuman.

Nous connaissons les craintes de grandes usines comme Usinor, celles du Nord, les chantiers de construction navale à Port-de-Bouc.

Un fabricant d'huile et de savon de Marseille, M. Rouard, nous écrit: « Nous demandons qu'on nous permette de reprendre des relations commerciales avec tous les autres pays ». (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Daniel Mayer. Lisez-nous cette lettre.

M. François Billoux. Je ne l'ai pas dans mon dossier, mais je vous enverrai dans 48 heures le texte de cette lettre, signée par le directeur de l'usine en question.

M. Germain Rincent. Et à Alfortville, qu'est-ce qu'ils vous ont envoyé ?

M. François Billoux. Ce qu'on peut dire en tout cas, c'est que si Alfortville ne nous a rien envoyé, le R. P. F. vous a envoyé un maire et vous lui avez envoyé beaucoup d'adjoints. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Le comité central d'entreprise des ateliers de construction de Lavalette nous adresse la résolution suivante:

« Le comité central d'entreprise des ateliers de construction de Lavalette constate les difficultés d'approvisionnement en matières premières;

« Croit que l'application du pool charbon-acier risque d'aggraver cet état de fait;

« Demande aux autorités compétentes de donner toute priorité à l'industrie productive du pays pour le bien-être de la nation ».

Voici une deuxième résolution:

« Le coefficient du gas oil par rapport à l'essence était de 1,666. La loi du 29 octobre 1951 l'a ramené à 1,632 et celle en vertu de laquelle le gas oil a augmenté et l'essence a diminué fixe ce coefficient à 1,347. La France se trouve, par cette mesure, un des pays d'Europe les plus défavorisés dans le rapport gas oil-essence ».

Puis, le comité central d'entreprise « demande instamment au Gouvernement français le libre commerce avec tous les pays, y compris la Chine populaire, ce qui permettrait le développement de notre industrie et préserverait les travailleurs du chômage et de la misère ».

Mesdames, messieurs, ce sont là de longues citations. Elles semblent vous ennuyer. Pourtant c'est cela la véritable voix du peuple. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Il aurait été préférable que certains hommes fassent appeler les représentants de ces ouvriers plutôt que M. Jacques Soustelle, par exemple. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*) Ils auraient beaucoup mieux compris la volonté populaire.

Vous croyez pouvoir rester sourd à cette volonté populaire. Vous serez balayé comme les autres, comme M. Pleven.

Vous croyez qu'il vous a suffi de truquer la loi électorale, de constituer une Assemblée de mal élus pour pouvoir mener en toute tranquillité votre politique antifrançaise.

Vous avez cru, pour reprendre l'expression d'un homme de la majorité, M. Teitgen, je crois, qu'en cassant le thermomètre vous feriez disparaître la fièvre.

Sur plusieurs bancs à l'extrême droite. C'est de Malraux!

M. François Billoux. La chute du gouvernement Pleven vous a rappelé à la réalité. L'histoire montre qu'on ne peut gouverner longtemps contre la volonté du peuple.

Devant votre impossibilité de poursuivre une politique dont le pays ne veut pas, vous songez à faire appel aux méthodes fascistes et à préparer la venue au pouvoir du candidat dictateur de Gaulle. (*Exclamations à l'extrême droite.*)

Cela a été l'objet des manigances de la majorité des mal élus au cours de ces derniers jours.

M. Soustelle a été appelé pour constituer le Gouvernement. Naturellement, son refus, pour le moment, était certain, mais lui-même a marqué la signification de cette démarche: dédouaner le R. P. F., essayer de le présenter comme un parti républicain et démocratique. C'est la prolongation à l'échelle nationale de ce que M. Depreux a fait réaliser localement à Alfortville en partageant entre socialistes et R. P. F. les postes de maire et d'adjoints.

M. Barrachin demandait une explication loyale. Il l'a probablement déjà obtenue à Alfortville lorsqu'il a fallu procéder à ce partage des postes de maire et d'adjoints. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Jacques Duclos. C'est la combine Depreux-Vallon.

M. François Billoux. Bien sûr, tout n'est pas facile, car le peuple sait que le R. P. F. c'est le fascisme. C'est aussi la guerre à un rythme accentué.

M. Palewski avait demandé il y a quelques jours à cette tribune un élargissement de la guerre du Vietnam. On pouvait penser que c'était peut-être l'opinion personnelle de M. Palewski, quoique nous sachions bien que les députés du R. P. F. apportent à cette tribune l'opinion du grand patron....

M. Louis Puy. Vous en savez quelque chose, avec Staline!

M. François Billoux. ... mais M. Barrachin, aujourd'hui, a précisé les choses. Il n'y a pas d'autre moyen, a-t-il dit, de régler les affaires en Indochine que de les régler les armes à la main.

M. Jacques Duclos. Que ne s'engage-t-il!

M. François Billoux. Chacun peut comprendre maintenant que le R. P. F. désire que la guerre soit poussée encore plus loin en Indochine et dans toute l'Asie.

La démagogie du R. P. F. est mise en lumière par son propre projet sur l'armée européenne, dans lequel il demande officiellement la reconstitution d'une armée allemande, d'une Wehrmacht.

A gauche. Avec Von Paulus ?

M. François Billoux. M. Barrachin a pu essayer de dérider l'Assemblée en parlant des difficultés qu'il n'y aurait pas dans le R. P. F. Nous savons, nous, que des patriotes sont de plus en plus inquiets de cette politique proallemande et pronazie du R. P. F. N'est-ce pas la raison de la « démission » par de Gaulle du président du conseil départemental du R. P. F. de Meurthe-et-Moselle ? Celui-ci ayant été réélu par ses amis, de Gaulle a répondu par la dissolution de ce conseil départemental.

Cependant, M. Barrachin est venu en quelque sorte à la pêche, et il a posé un certain nombre de questions. Certains ont pu prendre ses paroles pour des potins. Ils étaient dans l'erreur. M. Barrachin savait bien ce qu'il faisait lorsqu'il disait: On m'a dit que M. Chastellain était hostile à l'investiture du général de Gaulle ou plutôt à celle de M. Soustelle au cas où celui-ci se serait présenté. Immédiatement, M. Chastellain s'est levé et a déclaré n'avoir jamais rien dit qui le fît croire. M. Barrachin voulait simplement faire dire par les indépendants qu'ils étaient prêts à soutenir l'investiture du R. P. F. (*Exclamations et rires à droite et à l'extrême droite.*)

M. Barrachin a fait de même quand il lui a été demandé s'il était possible pour les membres du R. P. F. de participer à un gouvernement sans qu'il s'agisse d'une participation immédiate à un gouvernement dirigé par le général de Gaulle.

En définitive, ce que vous voulez maintenant, c'est déjà préparer les conditions dans lesquelles le R. P. F. viendra au Gouvernement.

Faut-il que le général de Gaulle vienne immédiatement ? Faut-il procéder par étapes ? Voilà un certain nombre de sujets que vous débattez.

Le peuple de France voit le véritable danger. Il sait que le R. P. F. c'est le fascisme et la guerre, sous une forme ou sous une autre, et, par conséquent, il doit se dresser d'une façon absolue contre une telle arrivée au pouvoir.

Mais que va faire le parti socialiste ? (*Exclamations à gauche.*)

M. Lucien Coffin. Cela vous regarde ?

M. François Billoux. M. Gazier a dit: Suivant les réponses du Gouvernement, nous prendrons notre décision.

Nous avons déjà entendu quelquefois le parti socialiste parler de la même façon. Il l'a fait notamment au moment où M. Pleven se présentait et, finalement, le parti socialiste a voté l'investiture.

M. Raymond Guyot. Très bien !

M. François Billoux. Mais maintenant vous avez beau faire. Quiconque a voté l'investiture de M. Pleven porte la responsabilité totale de la politique du gouvernement Pleven, y compris les lois antilaïques Barangé-Barrachin. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Jean Minjoz. En quoi notre position vous concerne-t-elle ?

M. Lucien Coffin. Il fut un temps où M. Billoux voulait maintenir les subventions aux écoles libres.

M. François Billoux. Votre politique du prétendu moindre mal aboutit toujours au plus grand mal. Après ce que vous avez fait pour M. Pleven, vous devez vous rappeler que M. Edgar Faure était membre du gouvernement Pleven, qu'il a voté les lois antilaïques, qu'il en était un partisan convaincu, qu'au conseil général du Jura, si je ne me trompe, il a permis que certaines subventions soient accordées aux écoles religieuses.

Ce sont là des indices inquiétants. Mais il est un fait plus inquiétant encore, c'est que M. Edgar Faure n'en a pas parlé du tout dans sa déclaration. Il a observé à ce propos un silence très prudent, ce qui signifie que M. Edgar Faure, partisan des lois antilaïques, est décidé à les laisser appliquer et acceptera qué demain des propositions nouvelles soient présentées pour porter de nouveaux coups à l'école laïque. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Par conséquent, accorder l'investiture à M. Edgar Faure, c'est, contrairement à la demande du syndicat national des instituteurs, contrairement au vœu exprimé par tous les laïques de France, voter pour un homme qui maintiendra les lois antilaïques et acceptera de les aggraver. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Vous attendez peut-être des explications plus complètes de M. Edgar Faure sur l'échelle mobile ? Pourtant, sa déclaration a été très claire. M. Edgar Faure, en somme, a retenu la suggestion de M. Daniel Mayer: conserver l'étiquette de l'échelle mobile, mais en éliminer la substance.

M. Edgar Faure nous explique qu'il faut, naturellement, garder le titre de l'échelle mobile; mais il ajoute que celle-ci ne jouerait qu'au bout d'un mois afin de voir s'il ne s'agit pas de hausses passagères.

Nous pouvons être tranquilles: on estimera toujours que les hausses sont passagères.

M. Daniel Mayer. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. François Billoux. Non. (*Exclamations à gauche.*)

M. Daniel Mayer. Pourtant, vous venez de me mettre en cause.

M. François Billoux. Ma résolution de refuser qu'on m'interrompe est maintenant définitive, car on ne m'a jamais permis d'interrompre qui que ce soit dans cette Assemblée. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Protestations et exclamations à gauche et sur de nombreux bancs.*)

M. Daniel Mayer. Alors, je demande que la parole me soit accordée en fin de séance pour un fait personnel.

M. Jean Pronteau. Courageuse décision !

M. Jean Minjoz. Il peut s'expliquer tout de suite ! (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. François Billoux. En réalité, il est clair qu'il n'y aura pas d'échelle mobile. Toutes les explications qui pourront être données tout à l'heure, plus ou moins enveloppées, montreront que M. Edgar Faure, ayant fait partie du Gouvernement qui était hostile à la loi sur l'échelle mobile, ayant été de ceux qui, auprès du Conseil de la République, se sont employés à vider cette loi de son contenu, ayant fait retarder jusqu'à présent le vote de ce texte, ne veut pas de l'échelle mobile.

Il est donc clair que sa politique continuera celle de M. Pleven; c'est d'ailleurs ce qui ressort essentiellement de toute la déclaration de M. Edgar Faure.

J'ai fait observer que cette déclaration ne contenait aucune allusion à la politique internationale, mais elle contient ceci: M. Pleven était hostile à la sécurité sociale et à la Société nationale des chemins de fer français. La formule de M. Pleven n'a pas réussi; j'en présente une autre; mais je maintiens l'hostilité à la Société nationale des chemins de fer français et à la sécurité sociale. M. Pleven a buté contre les 190 milliards de francs d'impôts nouveaux. Je maintiens ces contributions supplémentaires: il me faut ces impôts nouveaux.

Tout cela est la conséquence de la politique générale menée par les gouvernements précédents, qui est une politique de préparation à la guerre.

Il me faut davantage, dit même M. Edgar Faure; M. Pleven ayant buté sur la sécurité sociale et sur la Société nationale des chemins de fer français à propos des lois cadres, je veux que ces lois cadres deviennent définitives et qu'elles constituent même une méthode de gouvernement.

Il est clair qu'il ne pourra pas en être autrement tant que l'on voudra mener la même politique. Mais il est clair aussi qu'il est devenu plus difficile de la pratiquer, et voilà pourquoi les explications de M. Edgar Faure étaient encore beaucoup plus embarrassées que celles que M. Pleven pouvait donner il y a quelques mois. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Ce sera de plus en plus difficile parce que, avant les élections du mois de juin, vous avez, apparentés ou R. P. F., mené toute votre campagne sans rien expliquer des conséquences qu'entraînerait votre politique dans le pays.

L'autre jour, notre camarade Jacques Duclos pouvait déclarer que tous les partis avaient promis de diminuer les impôts. Vous vous livriez à cette démagogie, mais aucun d'entre vous ne pouvait vraiment expliquer ce qu'exigeait de vous la politique américaine. (*Interruptions à gauche.*)

Certes, vous pouvez obtenir — mais la chose n'est pas encore prouvée — l'investiture. Les difficultés commenceront avec la formation du gouvernement, mais elles continueront à grandir, quoi qu'il se passe. Il n'est pas douteux qu'il va falloir venir à un vrai gouvernement de la France, et, pour cela, dénoncer tous les accords qui aliènent l'indépendance de notre pays. Il faudra dénoncer le plan Marshall, le pacte de l'Atlantique, le plan Schuman, et toutes les conventions annexes.

Il faudra prendre des mesures pour la cessation de toute occupation américaine du territoire français. Cette occupation est telle que les responsables d'accidents survenus en France, s'ils appartiennent aux troupes d'occupation sont jugés non pas par les tribunaux français mais les tribunaux américains. Les occupants peuvent à leur gré frapper ou tuer des Français; ils échapperont aux sanctions de nos juges. On ne peut pas mieux expliquer l'occupation de notre pays !

Il faudra exiger le respect des accords de Postdam, qui garantissaient notre pays contre tout réarmement de l'Allemagne dont ils préconisaient le désarmement complet et la démilitarisation ainsi que l'élimination ou le contrôle de toutes les industries allemandes pouvant être utilisées à des fins militaires.

Il faudra également s'acheminer vers la réduction progressive et contrôlée des armements et l'interdiction absolue des armes atomiques.

A ce sujet, nous aurions voulu savoir quelle serait la politique du Gouvernement Edgar Faure — s'il y a un Gouvernement Edgar Faure — notamment à l'égard de l'O. N. U. qui, en ce moment, continue sa session, et quelle serait la politique du Gouvernement français au sujet des propositions de paix faites par le Gouvernement de l'union soviétique.

La conclusion de la paix au Viet-Nam et le rapatriement du corps expéditionnaire, la conclusion d'accords économiques et culturels sont demandées avec insistance, vous le savez bien. Quantité de gens commencent en effet à comprendre que la guerre du Viet-Nam n'est pas conforme à l'intérêt du pays et qu'elle entraîne pour lui les pires difficultés. Même des hommes et des femmes qui n'approuvent pas notre position — nous le disons très franchement — en ce qui concerne l'indépendance totale du peuple vietnamien et de la République démocratique du Viet-Nam, comprennent qu'on ne peut pas mener longtemps une telle politique dans un pays ou 90 p. 100 de la population est derrière son véritable dirigeant, le président Ho Chi Minh, et qu'il n'est pas possible de dépenser encore longtemps des milliards et surtout le sang des officiers et des soldats français. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Le rétablissement des relations commerciales normales avec tous les pays s'impose. C'est un point sur lequel, aujourd'hui,

nombre d'industriels s'interrogent. Vous vérifierez, monsieur Edgar Faure, si le ministère des finances de l'ancien gouvernement n'a pas pris des dispositions contre certains industriels simplement parce qu'ils avaient réclamé la reprise des relations commerciales avec tous les pays, ou parce qu'ils avaient indiqué qu'ils seraient intéressés à la reprise des relations avec le gouvernement de la Chine démocratique, grâce à la reconnaissance de cet Etat.

Il faut également arriver à la signature entre les cinq grandes puissances d'un pacte de paix ouvert à tous les Etats, et au refus de tout impôt nouveau et de toute augmentation des dépenses de guerre, puisqu'il est démontré que si l'on supprimait l'augmentation des dépenses de guerre, il ne serait pas besoin d'un centime d'impôts nouveaux. Si demain vous demandez encore des impôts supplémentaires, c'est parce que les Américains auront exigé les 1.700 milliards de francs de dépenses militaires pour lesquelles vous êtes engagés.

L'augmentation et l'échelle mobile des salaires, traitements, pensions et retraites des vieux doit aussi intervenir, il est clair, j'y insiste, que vous étiez hostile à l'échelle mobile, monsieur le président du conseil désigné. Aussi n'avez-vous pas répondu à cette question: serez-vous prêt à réunir immédiatement la commission supérieure des conventions collectives?

Depuis quelques semaines, les prix augmentent sans cesse. Il est indispensable qu'une telle réunion ait lieu tout de suite.

Le rétablissement de l'équilibre des prix agricoles et industriels, la défense de la sécurité sociale, de la Société nationale des chemins de fer français et de l'ensemble du patrimoine national, la mise en œuvre d'une politique de logements sont aussi nécessaires. Vous en avez parlé vaguement, mais je répète la question que j'ai déjà posée tout à l'heure: le logement ne figure-t-il pas parmi les choses utiles mais non indispensables que vous entendez supprimer?

Il importe enfin d'obtenir l'abrogation des lois antilaïques, dans le respect des croyances de chacun, et la dissolution des groupements de guerre civile du R. P. F. Cette dissolution s'impose d'autant plus que nous avons assisté, aux usines Renault, aux provocations, faites en accord avec la police, et à l'attentat contre *l'Humanité*, et que, ces derniers jours, à Corbeil, les gangsters du R. P. F. ont mis le feu à un local d'une organisation démocratique. Débat « loyal », qui consiste à détruire les sièges des organisations démocratiques! C'est contre cela que nous nous dressons.

Il y a encore un certain nombre d'autres questions que nous pouvons poser.

Vous vous êtes abstenu de parler des questions internationales. Etes-vous gêné, par exemple, pour nous donner une explication à propos de ce qui se passe et de ce que vous ferez en Tunisie, au Maroc et dans un certain nombre de pays d'outre-mer?

Il est bien évident que M. Edgar Faure ne veut pas de cette politique. C'est pour cela, naturellement, que nous voterons contre l'investiture.

Mais ceux qui voteront pour l'investiture voteront aussi pour les impôts nouveaux, pour la destruction de la sécurité sociale.

Ceux qui voteront l'investiture voteront pour le démembrement de la Société nationale des chemins de fer français, car voilà qu'on est revenu, une fois de plus, avec M. Edgar Faure à l'idée de supprimer les lignes secondaires, comme si les lignes secondaires n'étaient pas celles qui apportent les marchandises aux lignes principales. Quand les lignes secondaires auront disparu, il est évident que viendra le tour des lignes principales. La vérité, c'est que vous voulez démembrer la Société nationale des chemins de fer français, préparant en même temps la destruction générale de l'industrie française. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Par conséquent, voter pour M. Edgar Faure c'est bien voter pour le démembrement de la Société nationale des chemins de fer français; voter pour M. Edgar Faure, c'est voter contre l'échelle mobile. Voter pour M. Edgar Faure, c'est voter pour les lois-cadres, présentées sous forme d'un système généralisé. Voter pour M. Edgar Faure, c'est voter pour le maintien des lois antilaïques.

Et voilà, je le répète, pourquoi nous voterons contre l'investiture de M. Edgar Faure, sachant bien que, quelle que soit l'issue de ce débat devant l'Assemblée nationale, rien ne sera réglé tant qu'un gouvernement voudra persister à appliquer la même politique de préparation à la guerre, de ruines et de misère. Les difficultés iront grandissant.

Nous savons qu'en définitive c'est le peuple qui aura raison.

Nous appelons les travailleurs, communistes, socialistes, catholiques, qui ont commencé à réaliser leur unité d'action, à persévérer dans cette voie et à s'organiser dans la lutte contre la politique du Gouvernement. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Nous appelons tous les Français, sans distinction d'opinion, de croyance et de condition sociale à s'unir pour faire triompher cette politique conforme à leur commune volonté et promouvoir un gouvernement de paix qui ne recevra des ordres que des Français.

A ce moment, nous sommes sûrs que notre pays retrouvera sa véritable voie de prospérité, d'indépendance nationale et de paix. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. L'Assemblée voudra sans doute interrompre le débat. (*Assentiment.*)

— 5 —

INCIDENT

M. le président. La parole est à M. Daniel Mayer, pour un fait personnel.

M. Daniel Mayer. Mes chers collègues, au cours d'un exposé dont nous avons tous apprécié la richesse (*Rires à gauche et sur divers bancs au centre et à droite*), la substance et la longueur, M. François Billoux m'a mis tout à l'heure en cause. Il a déclaré que M. le président du conseil désigné avait repris mes suggestions en matière d'échelle mobile.

J'ignore de quelles suggestions il s'agit. J'ai effectivement été reçu par le président du conseil alors pressenti...

M. Jacques Duclos. On va tout savoir!

M. Daniel Mayer. Tous les journaux l'ont mentionné.

A ma sortie, j'ai déclaré à la presse — mes paroles ont été reproduites par un certain nombre de journaux, mais non pas par *L'Humanité* et je comprends que M. François Billoux, qui semble n'avoir pas d'autres lectures, ait pu les ignorer (*Sourires*) — que le problème de l'échelle mobile était pendant devant le Parlement et que l'on connaissait sur ce point la position des socialistes.

Je demande à M. François Billoux de vouloir bien dire ici, tout de suite (*Exclamations à l'extrême gauche*), sur quoi il se base pour déclarer que les suggestions de M. Edgar Faure viennent de moi. A laquelle de mes déclarations, auquel de mes articles se réfère-t-il?

Je lui demande de bien vouloir le dire en nous présentant une preuve aussi authentique, par exemple, que la lettre qu'il écrivit naguère à M. Philippe Pétain pour lui demander d'être autorisé à témoigner contre les chefs républicains. (*Rires et applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Si M. François Billoux n'est pas capable, comme j'en suis persuadé, de produire une telle déclaration, un tel texte émanant de moi, l'Assemblée nationale pourra juger, et, au delà d'elle-même, l'opinion publique, à la fois, les méthodes de discussion et la probité intellectuelle des membres du groupe communiste. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite. — Exclamations à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Billoux.

M. François Billoux. Je suis très heureux que M. Daniel Mayer me permette, ce soir, pour la première fois dans l'actuelle Assemblée, de m'expliquer de nouveau sur la question de la lettre à Pétain. (*Interruptions à gauche et sur divers bancs.*)

Mme Rachel Lempereur. Ce n'est pas de cela qu'il s'agit.

M. François Billoux. Chacun devrait savoir que les seules relations que j'ai eues avec le maréchal Pétain, de même que mes camarades, furent celles d'un prisonnier avec un geôlier.

Il est ici un certain nombre d'hommes, dont plusieurs ont même siégé sur les bancs des ministres, qui entretinrent d'autres relations avec le maréchal Pétain! (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Interruptions sur les autres bancs.*)

Quoiqu'il en soit, je n'ai jamais renié cette lettre — dont je prends toute la responsabilité — encore qu'elle ait été adressée, non pas en mon nom personnel, mais au nom de mes vingt-sept camarades de la prison du Puy, à la fin de l'année 1940.

Nous avions été arrêtés en 1939 par le gouvernement qui devait préparer la catastrophe française et permettre ensuite au traître Pétain de prendre le pouvoir.

M. Roger de Saivre. Vous ne l'avez pas appelé ainsi en 1940! (*Rires à gauche, au centre et à droite.*)

A gauche. Vous l'avez assuré de vos sentiments respectueux.

M. Roger de Saivre. Je peux me permettre de le dire puisque c'est moi-même qui ai reçu la lettre.

M. Maurice Kriegel-Valrimont. Il est normal que les pétainistes apportent leur appui à M. Daniel Mayer! (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Bruit.*)

M. François Billoux. Il ne vous plaît pas, messieurs, que je m'explique. Je vous fais observer que j'ai écouté en silence M. Daniel Mayer.

M. Arthur Notebart. Répondez à sa question sur l'échelle mobile!

M. François Billoux. Je lui répondrai aussi sur ce point.

Je répète que, condamnés à huis clos, il y avait un moyen pour nous d'expliquer quelle était notre politique nationale en 1939.

M. Lucien Coffin. Celle du pacte germano-soviétique!

M. François Billoux. Le moyen de s'expliquer était donné par Pétain aux hommes qui nous avaient fait emprisonner en 1939 et qui nous avaient refusé toute explication publique. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

C'est d'ailleurs la démonstration que, dans ces diverses équipes, on ne voulait pas trop se faire de mal, ne sachant pas laquelle succèderait à une autre.

C'est tellement vrai que, sur les bancs des ministres, siégeait encore la semaine dernière le préfet de Pétain qui vint en 1942, dans notre prison d'Alger, nous demander pardon de tout ce qu'il avait fait. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Emmanuel Temple. Je demande la parole pour un fait personnel.

M. Fernand Grenier. Préfet de Pétain!

M. Henri Martel. Vous n'étiez pas fier ce jour-là, monsieur Temple!

M. le président. Je vous donnerai la parole après M. Billoux, monsieur Temple.

M. François Billoux. La preuve que le maréchal Pétain savait qu'au procès de Riom nous ne défendrions pas sa politique, c'est que notre lettre ne nous valut pas d'être convoqués à la cour de Riom. Mais nous avons été déportés en Afrique du Nord! (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Interruptions sur divers bancs à gauche et à l'extrême droite.*)

D'autre part, M. Daniel Mayer me demande des explications. Pourquoi n'en demande-t-il pas à M. Noguères et à M. Gazier qui, eux, ont exprimé leur reconnaissance au maréchal Pétain? (*Protestations à gauche.*)

M. Eugène Thomas. Ignoble individu qui croit se tirer d'affaire en bavant sur les autres!

M. François Billoux. Je déclare que nous sommes prêts, quand on le voudra...

M. Arthur Notebart. A prouver votre trahison permanente!

M. François Billoux. ... à expliquer dans un grand débat comment, en 1939-1940, a été organisée la trahison à l'égard de notre pays et comment un grand nombre de ceux qui siègent sur ces bancs — y compris les bancs des ministres — ont participé à cette trahison. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Interruptions sur divers bancs.*)

M. Achille Auban. Expliquez-vous sur les sentiments respectueux que vous avez adressés au traître Pétain!

A l'extrême gauche. Et M. Gazier?

M. François Billoux. La lettre comportait une simple formule de politesse qui n'était pas de moi et que je n'avais fait que recopier. (*Exclamations et rires sur de nombreux bancs.*)

M. Antoine Demusois. Attendez donc la fin!

M. Jean Pronteau. Ces messieurs n'étaient pas en prison pour la Résistance. Ils ne peuvent pas savoir de quoi il s'agit!

M. François Billoux. La formule de politesse fut rédigée par le directeur de la prison qui, par trois fois, refusa la lettre, en exigeant qu'elle comportât l'assurance de « ma haute considération ».

M. Achille Auban. Et le reste? Il est des mots qu'on n'écrit pas, des formules qu'on n'avalise pas de sa signature.

M. Roger de Saivre. Le maréchal Pétain leur a sauvé la vie. Où seraient-ils s'il ne les avait pas envoyés en Algérie? (*Protestations à l'extrême gauche.*)

M. le président. Monsieur Billoux, je vous prie de conclure. Je vous ai donné la parole pour un fait personnel; vous ne disposiez donc que de cinq minutes.

M. François Billoux. Je termine, monsieur le président.

M. Daniel Mayer m'a demandé où j'ai pris qu'il avait donné une indication à M. Edgar Faure. Mais c'est lui-même qui vient de le déclarer. (*Protestations à gauche.*)

M. Marcel David. Il ne faut pas être jésuite à ce point!

M. François Billoux. M. Daniel Mayer a dit: je suis allé voir M. Edgar Faure et, à la sortie, j'ai indiqué qu'en ce qui concerne l'échelle mobile un texte était déposé au Parlement et que, par conséquent, la procédure suivrait son cours.

J'en tire la conclusion politique suivante: nous savons que M. Edgar Faure est contre l'échelle mobile. (*Exclamations à gauche.*)

M. Edgar Faure a dit lui-même qu'il déposerait un nouveau texte; c'est donc qu'il est opposé au texte actuel.

Accepter cela revient à dire: politiquement, M. Edgar Faure a raison. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Vives protestations à gauche.*)

M. Marcel David. Monsieur Billoux, vous vous déshonorez un peu plus!

M. le président. La parole est à M. Temple, à qui je demande d'être bref.

Il serait déplorable qu'un débat d'investiture dégénérât en querelles personnelles.

M. Louis Martel. La parole est au préfet de Pétain!

M. Emmanuel Temple. Parfaitement! (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

M. Billoux avait déjà prétendu devant l'Assemblée nationale que j'étais allé demander pardon à ses compagnons de prison et à lui-même.

Je n'ai pas pensé qu'il était nécessaire de vous répondre, monsieur Billoux. Aujourd'hui vous abusez et je le fais.

Le premier, je suis allé vous voir dans votre prison, monsieur Billoux, et cela avec un certain courage, vous le savez. Mais à aucun moment je ne vous ai supplié ni ne vous ai demandé pardon.

Au surplus, s'il restait un doute quelconque, il est un homme qui a écrit un livre sur cette époque — je vous engage à le relire, monsieur Billoux — c'est M. Florimond Bonte. Or, ce livre intitulé: *Sur le chemin de l'honneur*, relate les événements d'Alger, il ne fait aucune allusion à des supplications du préfet d'Alger, envers lequel, du reste, il ne se montre pas tellement tendre.

M. Louis Martel. Vous avez demandé pardon, préfet de Pétain!

M. le président. Monsieur Martel, je vous invite à ne plus interrompre.

M. Emmanuel Temple. Relisez le livre de M. Florimond Bonte.

Si j'avais pensé pouvoir, en suppliant, unir entre eux les Français, je l'aurais fait. Car, à un certain moment, j'ai eu la naïveté de penser que, devant l'ennemi, nous pouvions être tous unis.

M. Jean Pronteau. Vous étiez uni avec Pétain, mais non pas devant l'ennemi!

M. Emmanuel Temple. Un homme qui n'est pas ici, un des vôtres, un communiste, disait à mon ami Charles Vallin, qui fut un héros et que je pleure: « Maintenant, nous sommes tous frères devant les Allemands ».

A cette époque, j'ai pensé, monsieur Billoux, que nous pouvions peut-être nous entendre. Mais, je me suis très vite aperçu que je m'étais trompé.

M. Pierre Villon. En tout cas, vous vous êtes entendu avec Pétain!

M. Emmanuel Temple. Pouvez-vous me reprocher — mais je ne regrette rien — de vous avoir accordé des secours en argent lorsque, trois ou quatre fois par semaine, vous veniez me rendre visite à la préfecture?

Cet argent qui servit à subvenir à vos besoins, vous l'avez accepté de mes mains, vous ne pouvez l'avoir oublié. (*Applaudissements à droite. — Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. Louis Martel. Vous aviez peur du lendemain. Vous êtes venu nous demander pardon, préfet de Pétain!

M. Emmanuel Temple. Je ne voulais pas rappeler cela, mais vos mensonges m'y contraignent.

Laissez-moi vous dire que le titre du livre de M. Florimond Bonte, *Sur le chemin de l'honneur*, a pour moi une signification, s'il n'en a pas pour vous.

Le chemin de l'honneur, il commençait à cette époque-là en Italie où je suis allé me battre. Je suis entré dans Rome avec mon fils, chef de char à la 3e D. I. A., où j'étais moi-même. Lors du débarquement à Saint-Tropez, j'ai combattu encore.

Je me suis battu pendant la campagne de France, de Lorraine, d'Alsace et en Autriche. Vous, monsieur Billoux, vous n'y étiez pas. (*Applaudissements à droite et sur divers bancs au centre et à gauche.*)

M. Albert Gazier. Je demande la parole pour un fait personnel. (*Mouvements divers.*)

M. le président. Vous n'avez pas été mis en cause, monsieur Gazier ?

M. Albert Gazier. Si, monsieur le président, par M. Billoux.

M. le président. Nous sommes en plein désordre.

Je fais appel à vous, monsieur Gazier, pour ne pas prolonger cet incident qui tend à devenir scandaleux.

M. Albert Gazier. Avec son sens habituel de l'objectivité, M. Billoux m'a mis en cause.

Il a fait sans doute allusion à une adresse que le conseil d'administration du syndicat des employés a, contre mon avis, décidé d'adresser à Vichy en 1941.

Cette adresse contient d'ailleurs une condamnation sévère de la politique générale, économique et sociale dont étaient alors victimes les travailleurs avec tous les autres Français.

Je tiens à dire simplement — beaucoup le savent, mais, apparemment, certains ne veulent pas le savoir — que, fondateur en 1940 du premier groupement illégal du syndicalisme, auteur des manifestes écrits en décembre 1940, en 1941 et en 1942, membre du bureau clandestin de la C. G. T., délégué, en 1943, à l'Assemblée consultative d'Alger et, bien entendu, recherché par la Gestapo, je ne prétends pas être un héros de la Résistance, mais j'estime n'avoir pas de leçon à recevoir de ceux qui, à la même époque, voulaient aider Pétain à faire condamner Léon Blum. (*Applaudissements à gauche et au centre. — Protestations à l'extrême gauche.*)

M. Jean Pronteau. Ils étaient en prison.

M. le président. L'incident est clos.

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à vingt heures cinq minutes, est reprise à vingt-deux heures.*)

M. le président. La séance est reprise.

— 6 —

INVESTITURE DE M. LE PRESIDENT DU CONSEIL DESIGNE

M. le président. Nous poursuivons le débat sur la déclaration de M. le président du conseil désigné.

La parole est à M. Chastellain.

M. Jacques Chastellain. Mesdames, messieurs, il n'est peut-être pas inutile, après le discours de M. Gazier, de revenir sur les origines mêmes de la crise.

Trois partis se sont momentanément associés pour renverser le ministère Pleven: le parti communiste, le R. P. F. et les socialistes.

M. René Pleven ne pouvait normalement compter ni sur l'appui du parti communiste ni sur celui du R. P. F., mais il pouvait espérer le concours des socialistes qui avaient voté son investiture. La responsabilité de la chute du ministère incombe donc, à nos yeux, au parti socialiste.

M. Jules Moch. Le syllogisme est excellent!

M. Jacques Chastellain. En bonne logique et conformément à la tradition parlementaire, c'est au parti socialiste qu'il appartenait de résoudre le difficile problème que lui-même avait posé.

M. Pineau, dont je tiens en haute estime les qualités, fut chargé d'une mission que lui-même n'a pas prise au sérieux puisque, le jour même où, dans la matinée, il prenait contact avec les groupes, il comptait s'envoler à quatorze heures pour l'Indochine, et ses premières paroles, quand je vins le voir, furent de me préciser qu'il n'avait pas renoncé à son projet.

Mais si notre attente a été longue, nous avons eu au moins l'avantage d'entendre cet après-midi M. Gazier qui, avec son éloquence et sa précision habituelles, nous a tracé le programme qui est celui de son parti et qu'il a semblé vouloir imposer au président du conseil désigné.

Un regret, voyez-vous, subsiste dans nos esprits. Si l'un des membres du parti socialiste avait été désigné — M. Gazier, par exemple — son intervention aurait été sanctionnée par un vote et cette opération arithmétique eût sans doute rappelé à nos collègues qu'ils ne disposent pas, à beaucoup près, de la majorité constitutionnelle dans cette Assemblée.

Ils ne peuvent donc pas imposer leurs vues et s'ils veulent sincèrement, ce dont je ne saurais douter, collaborer avec d'autres partis, ils doivent, eux aussi, confronter leurs idées avec celles de leurs partenaires éventuels pour mettre sur pied un compromis. Et qui dit compromis dit nécessairement concessions.

Je ne répondrai pas aujourd'hui à l'invitation de M. Gazier et je n'exposerai pas le programme des républicains indépendants, mais je suis à sa disposition pour, ultérieurement, confronter nos points de vue.

Je poserai simplement à M. le président du conseil désigné quelques questions et je crois rester, ce faisant, dans la règle parlementaire.

Notre position, celle des républicains indépendants et des membres du groupe républicain d'action paysanne et sociale...

M. Antoine Demusois. Aux mains très blanches, chastes et pures!

M. Jacques Chastellain. ...est bien connue. Nous l'avons exposée à plusieurs reprises à cette tribune. Elle se résume en une phrase très simple: pas d'impôts nouveaux, des réformes et des économies.

Mais cette position s'est infléchie au cours des négociations. Nous avons admis que si des réformes étaient votées, si des économies étaient trouvées, nous examinerions dans quelles mesures nous pourrions envisager certaines dispositions fiscales nouvelles.

Nous partagions l'opinion, monsieur le président du conseil désigné, de votre distingué prédécesseur sur l'opportunité des lois cadres. Là aussi, nous avons, dans un but de conciliation, accepté les lois que vous voulez faire voter d'urgence. Mais nous les avons acceptées à deux conditions.

La première, c'est qu'aucun impôt ne soit demandé par le Gouvernement avant que soient tranchées devant le Parlement la question de la sécurité sociale et celle de la Société nationale des chemins de fer français. A cet égard, je vous poserai la question suivante: Est-ce que la situation financière vous laisse la possibilité d'un délai ?

La seconde condition, c'est que vous vous êtes engagé à poser la question de confiance sur les dispositions essentielles de ces deux projets. Nous avons assoupli, dis-je, nos points de vue, et nous estimons en revanche nécessaire que les partenaires éventuels en fassent autant. Nous vous demandons, monsieur le président du conseil, de bien vouloir nous fixer à cet égard.

En ce qui concerne l'échelle mobile, je voudrais rappeler la situation de fait devant laquelle nous nous trouvons.

La proposition a été votée à l'Assemblée nationale en première lecture par les R. P. F., les M. R. P., les S. F. I. O. et le parti communiste. Seuls ont voté contre, les I. D. S. R., les radicaux, les républicains indépendants et les paysans. Le Conseil de la République nous a renvoyé la proposition amendée, mais la commission du travail de l'Assemblée nationale a repris en deuxième lecture le texte voté par l'Assemblée. Voilà la situation.

Notre opinion n'a pas changé et, à l'appui de notre point de vue, je ne rappellerai pas la mise au point, pourtant si précise, de M. Paul Reynaud puisqu'il est l'un des nôtres; je ne rappellerai pas non plus celle de M. Ramadier en janvier 1947, ni la condamnation retentissante de M. René Mayer et la menace qu'il avait faite de démissionner. Je veux faire appel au concours d'autres collègues dont la pensée est plus nuancée que celle de l'éminent ministre des finances démissionnaire.

Je voudrais rappeler à l'Assemblée ce que disait M. Abel Gardey, le 19 septembre de l'année dernière

« La mise en vigueur de l'échelle mobile sera certainement l'occasion d'une hausse nominale des salaires. Le mouvement s'entretiendra de lui-même. Dès lors, il y aurait, selon nous, un grave péril à laisser s'implanter dans notre économie sans les plus sérieuses précautions le système de l'échelle mobile.

« De proche en proche, en effet, il gagnerait tous les secteurs. Au premier rang, le secteur public et une foule de catégories de revenus, comme l'annonce loyalement et de façon très précise M. le rapporteur lui-même ».

Puis, M. le président du conseil, dans la séance du 20 septembre 1951, nous a dit:

« En attendant, il — le Gouvernement — votera contre le texte tel qu'il sort des discussions de cet après-midi et il invite tous ceux qui partagent avec lui l'opinion que le meilleur moyen de défendre le pouvoir d'achat des travailleurs est de garantir la stabilité économique et la stabilité monétaire du pays à associer leurs votes au sien ».

Mais ce n'est pas tout.

J'emprunte les lignes qui suivent à un texte dû à M. Paul Devinat:

« Et c'est maintenant, en un moment où s'accroissent les charges de la défense nationale et celles de la sécurité sociale, où il est urgent, devant l'inondation qui menace, de consolider ou d'élever des digues salutaires, à un moment où les pays forts et conscients des périls durcissent leur position et s'apprêtent à d'inévitables sacrifices, c'est à ce moment que nous pourrions, désespérant du salut du pays, dans un sauve-qui-peut tragique, décréter l'échelle mobile ? »

Pour terminer, j'emprunterai à M. Viollette ces phrases:

« Mesdames, messieurs, pas plus que notre excellent collègue M. Denis, nous n'avons sécheresse ni dans l'esprit ni dans le cœur et, tout autant que lui, nous nous soucions de la dignité des hommes. Ce n'est pas nous qui reprendrons cette fameuse « loi d'airain », que Lassalle nommait d'ailleurs ainsi pour la condamner, et nous ne considérons pas que la rémunération du travail doit être réduite aux nécessités des besoins élémentaires des hommes. On nous propose aujourd'hui l'échelle mobile. La mesure nous paraît fort dangereuse pour les travailleurs eux-mêmes. »

M. Antoine Demusois. Vous avez de très mauvaises lectures.

M. Jacques Chastellain. C'est votre opinion, monsieur Demusois, mais ce n'est pas la mienne.

M. Antoine Demusois. C'est pourquoi je vous plains très sincèrement.

M. Jacques Chastellain. La position qu'avaient prise sur l'échelle mobile les républicains indépendants et les membres du groupe d'action paysanne est restée immuable, je le répète. Personne ne peut penser que nous soyons disposés à changer d'avis sur un problème que nous considérons comme capital. Nous laissons et nous laisserons aux groupes qui ont voté cette disposition l'entière responsabilité de cette mesure que nous considérons comme très dangereuse pour la monnaie et, par là même, pour le bien-être des classes les plus intéressantes de la nation.

Mais, monsieur le président du conseil désigné, nous voudrions connaître votre projet avant de nous prononcer, afin de savoir si le remède que vous nous proposez est efficace, s'il peut atténuer l'effet nocif de l'automaticité ou s'il est un de ceux qu'on applique sans espoir à un mourant pour le salut duquel on veut tout tenter.

Peut-être, mes chers collègues, avez-vous été frappés comme moi par la coïncidence suivante: le jour même où nous assistions aux obsèques de notre regretté ami Maurice-Petsche, l'Assemblée nationale abordait le débat sur l'échelle mobile. Ce lutteur opiniâtre, dont la vie a certainement été abrégée par le travail acharné qu'il a accompli, disparaissait juste au moment où un coup de pioche entamait la base du mur qu'il avait si patiemment édifié contre l'inflation.

Défendre le franc, pour nous, c'est défendre le pouvoir d'achat des travailleurs, l'existence même des artisans et des petits commerçants, c'est permettre au pays de reprendre confiance et redonner à tous la sécurité du lendemain.

Nous croyons servir tous les Français en attirant une fois de plus votre attention sur cette mesure dangereuse.

Ce faisant, nous songeons tout particulièrement à ceux qui ne descendent jamais dans la rue, qui ne font jamais pression sur vous, mes chers collègues, qui ne vous adressent ni circulaires, ni tracts, ni délégations, mais que touche plus rudement que d'autres toute chute de la monnaie. Nous pensons à ceux qui souffrent en silence, n'osant pas tendre la main, et qui parfois meurent dans le dénuement le plus complet, emportant dans leur tombe le sentiment de l'injustice qui met sur un pied d'égalité la cigale et la fourmi, le prévoyant et le dissipateur. Nous pensons qu'ils ont été en vérité assez atteints pour qu'on puisse avoir pitié d'eux et tenir compte de leur détresse malgré le silence que leur impose le sentiment de leur dignité.

M. Jules Ramarony. Très bien !

M. Jacques Chastellain. C'est vous dire, monsieur le président du conseil désigné, tout l'intérêt que nous attachons à votre réponse.

Nous savons que la France a besoin d'un gouvernement et nous avons prouvé, en votant massivement pour le gouvernement de M. Pleven, que nous voulions éviter la crise.

S'il s'agissait, dans une conjoncture comme celle-ci, uniquement de sympathie, votre investiture serait acquise à une très large majorité. Votre talent, votre vive intelligence, votre grande courtoisie sont unanimement appréciés. (*Applaudissements à droite, au centre et sur de nombreux bancs à gauche.*)

J'ajouterai que les républicains indépendants sont sensibles — peut-être est-ce là une particularité qui leur est propre — à une qualité que nul ne peut vous contester et que ceux qui, hélas! comme moi, l'ont perdue, ne cessent de regretter: votre jeunesse. (*Applaudissements à droite, au centre et sur divers bancs à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Gaston Palewski.

M. Gaston Palewski. Mesdames, messieurs, si je retarde d'un instant le plaisir que vous aurez à entendre M. le président du conseil désigné répondre aux questions qui lui ont été posées, c'est qu'il m'est apparu que son importante déclaration ministérielle laissait une certaine imprécision sur des problèmes qui, pour nous, et pour tous ici, ont une importance directe et considérable.

Le Gouvernement, ou son chef de demain, s'adresse à la majorité d'hier, majorité qu'on a pu qualifier de fantôme. L'habitude des fantômes est d'apparaître au chevet des malades et de ne quitter ce chevet que lorsqu'ils agonisent. (*Mouvements divers.*) Leur présence impalpable se contente souvent de réponses impalpables; mais l'opposition, qui se figure posséder plus de réalité, a plus d'indiscrétion et voudrait obtenir des réponses plus précises sur certains points.

Si le budget ne connaît pas de trêve, les événements n'en connaissent pas non plus, et M. le président du conseil désigné arrive à la porte du pouvoir dans un moment où, plus que jamais, les événements prennent un caractère mondial. Partout, en Europe, en Afrique, en Asie, nous sommes à l'heure de choix très graves et très sérieux. Ce que nous disons en ce moment est en train d'influer sur certains de ces choix.

Or, il apparaît bien que, dans toutes ces difficultés, une aile ou une autre de la majorité éventuelle de M. Edgar Faure a une politique diamétralement opposée à celle d'autres éléments qui composeraient cette majorité.

Voyons l'Europe d'abord. Nous sommes tous d'accord pour faire une Europe confédérée; mais nous savons bien que cette Europe, pour qu'elle ne signifie pas l'hégémonie allemande, doit être équilibrée.

Or, à cet égard, un gros nuage vient d'apparaître dans le ciel diplomatique.

Depuis le mois d'août 1951, par une sorte d'accord tacite, on ne parlait plus de la Sarre. Mais voici qu'au lendemain même de la ratification du plan Schuman par le Parlement de Bonn, comme par enchantement, cette question de la Sarre est remise sur le tapis.

Dès la troisième lecture acquise, le parti chrétien démocrate dépose une motion relative à la Sarre et M. Adenauer annonce à son Parlement qu'il va saisir du problème le conseil des ministres de Strasbourg. Il ajoute: « Le problème n'est pas international, la Sarre étant située à l'intérieur des frontières allemandes de 1937 qui ont été reconnues par les alliés occidentaux ».

Passons sur cette contre-vérité un peu grosse. Mais la déclaration du chancelier Adenauer se situe entre deux actes internationaux; elle vient après la ratification du plan Schuman, mais avant la conférence de Lisbonne qui doit connaître de l'armée européenne.

C'est pourquoi nous serions heureux d'entendre de votre bouche, monsieur le président du conseil désigné, des assurances quant au fait que, dans la communauté européenne de défense et pour éviter les regrettables incertitudes qui pèsent sur le plan Schuman, il sera bien prévu un septième signataire qui s'appellera la Sarre.

Cela est nécessaire, afin d'étouffer dans l'œuf la campagne qui s'amorce en Allemagne et qui déclare que les Sarrois devront servir dans l'armée européenne au sein d'unités allemandes ce qui serait évidement la fin du statut particulier de la Sarre.

Mais, si importante que soit la Sarre pour l'équilibre européen, il est évident que l'équilibre au sein de la confédération est subordonné, pour une très large part, au maintien de nos positions africaines.

J'ai apprécié, à cet égard, les paroles que prononçait tout à l'heure M. Senghor. Il nous semble, comme à lui, qu'il est nécessaire que le Maroc et la Tunisie soient intégrés dans la vaste construction verticale que dessinera sur la carte l'Union française.

Mais, en ce qui concerne la Tunisie, est-ce que l'heure du choix n'est pas venue ?

Il semble, d'après les paroles de M. Gazier, que le choix du parti socialiste ait été fait. Est-ce le choix du Gouvernement ?

Nous sommes en ce moment à une période grave pour la Tunisie. L'histoire récente montre que toujours, dans ce pays, le prix de la faiblesse a été la violence et parfois le sang. Ce fut le cas en 1922, en 1924, en 1935 et en 1938. Chaque fois, la faiblesse et les flottements de Paris ont suscité l'agitation, car ils ont fait croire que les meneurs du jour seraient les puissants du lendemain. (*Très bien! très bien! à l'extrême droite.*)

Mais, depuis le début de l'expérience qui a coïncidé avec la nomination du dernier résident général, les meneurs ne sont plus les puissants du lendemain, ce sont les puissants d'aujourd'hui. C'est ainsi que nous sommes allés de difficulté en difficulté, que l'on a laissé méthodiquement organiser la révolte contre la France et que des ministres, qui ne sont pourvus d'aucun mandat démocratique, sont venus, en violation du traité de protectorat, déposer la plainte que vous savez devant l'Organisation des Nations Unies.

Admettre cela, ce serait admettre la fin du traité de protectorat, c'est-à-dire, à bref délai, l'éclipse de la France vis-à-vis de l'Afrique du Nord tout entière.

Mesdames, messieurs, que deviendrait la France sans son Afrique du Nord et que deviendraient les musulmans d'Afrique du Nord sans la France ?

M. Maurice Rabier. Quelle est votre solution ?

M. Gaston Palewski. Il y a deux politiques : ou bien courber la tête ou bien obtenir la fin d'une expérience gouvernementale qui a abouti à la situation actuelle. Quel est le choix du gouvernement de demain ?

Plusieurs voix à gauche. Et le vôtre ?

M. Jacques Soustelle. M. Palewski n'est pas président du conseil désigné !

M. Gaston Palewski. Je pose des questions et j'aimerais avoir les réponses.

Enfin, il y a l'Asie, où nous nous trouvons aussi devant deux politiques. Mais là, je dois dire que la discorde est au sein de toutes les fractions de la majorité gouvernementale.

Dans un discours prononcé durant la crise, à Toulouse, n'a-t-on pas entendu l'ancien ministre des affaires étrangères déclarer :

« Si un armistice peut être conclu dans des conditions honorables — sous-entendu avec Ho Chi Minh — nous n'hésiterons pas à le faire ».

Mais, ici même, à cette tribune, nous avons entendu un autre ancien ministre des affaires étrangères déclarer qu'il réprouvait « quoi que ce fût qui aurait seulement l'apparence d'un abandon des hommes avec lesquels nous avons passé contrat ».

M. Robert Schuman. Je l'ai dit aussi. Vous auriez dû citer la phrase entière.

M. Gaston Palewski. Monsieur le ministre des affaires étrangères, je ne vois pas comment vous pouvez concilier l'armistice avec Ho Chi Minh, c'est-à-dire la reconnaissance de ce dernier, avec le maintien de l'appui que vous devez aux hommes qui sont à la tête du gouvernement du Viet-Nam et des gouvernements associés.

Quand vous m'aurez expliqué comment vous pouvez concilier cela, alors je vous rendrai hommage, car vous aurez résolu le problème de la quadrature du cercle.

M. Robert Schuman. Voulez-vous me permettre de vous répondre ?

M. Gaston Palewski. Bien volontiers.

M. Robert Schuman. Je m'excuse d'intervenir dans un débat où je ne devrais pas être mis en cause personnellement, car ce que j'ai pu dire à Toulouse n'engage en aucune façon M. le président du conseil désigné.

Mais, puisque vous me demandez une précision, je vous répondrai simplement ceci :

Vous n'avez pas cité entièrement le communiqué de presse, qui n'était d'ailleurs pas en tous points conforme à ce que j'avais dit — il vaut ce que valent les résumés de la presse en général. Sur le point qui nous occupe, il est exact que j'ai dit qu'en Indochine nous avons avant toute chose le devoir de ne rien abandonner ni des intérêts français, ni des intérêts des Etats associés, ni de tous ceux qui nous ont fait confiance. Ce n'est que dans ce sens-là qu'une paix peut être conçue.

Mais, pour aboutir à une paix, normalement, il faut d'abord conclure un armistice.

Pensez-vous qu'il existe un autre moyen d'arriver à la paix ? (*Applaudissements au centre, à gauche et sur divers bancs à droite.*)

M. Gaston Palewski. L'histoire récente a montré qu'il y avait plusieurs manières de conclure des armistices.

L'armistice qui consisterait à enregistrer la défaite des hommes qui nous ont fait confiance, c'est-à-dire la victoire du Viet-Minh communiste, n'est pas celui que je souhaiterais pour la France.

M. Jules Moch. Qui a demandé cela ?

M. Paul Coste-Floret. Personne n'a demandé cela.

M. Gaston Palewski. Comment, si vous traitez avec Ho Chi Minh, ne concevez-vous pas que vous donnerez immédiatement à tous ceux qui croient à notre résolution, à notre puissance et à notre capacité de rester, le signal d'abandonner les dirigeants actuels du Viet-Nam pour se précipiter du côté d'Ho Chi Minh ?

M. Guy Mollet. Vous n'avez pas répondu à notre question. Quelle est l'opinion du R. P. F. sur ce problème ?

M. Raymond Triboulet. Le jour où M. Palewski sera à la place de M. Edgar Faure, vous le lui demanderez. (*Exclamations à gauche et au centre.*)

M. Guy Mollet. Mais d'ici là, vous n'avez pas d'opinion sur ce problème, aucun avis sur la question, monsieur Palewski ?

M. Jean Masson. M. Soustelle devrait bien nous expliquer cela.

M. Gaston Palewski. Ce n'est pas ici le moment d'exposer notre politique. Nous sommes dans la position de questionneurs. Ce rôle est défini par la Constitution, qui prévoit que le président du conseil désigné soumet sa politique à l'Assemblée. Il est donc du droit et même du devoir des membres de l'Assemblée de lui poser des questions sur la politique qu'il entend suivre demain. Je ne crois pas, en le faisant, outre-passer les droit de n'importe quel député. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

M. Guy Mollet. Ceci n'empêche pas que nous serions fort heureux de connaître votre opinion.

M. Gaston Palewski. Vous la connaîtrez au moment d'un débat sur l'Indochine.

M. Raymond Triboulet. Ne faites pas les bêtes pour avoir du soin! (*Exclamations à gauche.*)

M. Lucien Coffin. Oh! vous, vous n'en avez pas besoin.

M. Raymond Triboulet. Ne vous faites pas plus bête que nature!

M. Paul Coste-Floret. Vous élevez le débat, monsieur Triboulet!

M. Raymond Triboulet. Nous essayons, nous, de l'élever, mais vous, vous le rabaissez.

M. Gaston Palewski. Je voudrais attirer aussi l'attention de M. le président du conseil désigné sur la négociation qui vient d'avoir lieu à Washington.

Cette négociation a amorcé des résultats utiles pour le cas où se réaliserait la terrible menace que constituerait l'invasion directe des territoires du Viet-Nam par la Chine populaire.

Mais je voudrais faire observer qu'il est probable que l'intervention de la Chine populaire se continuera suivant la méthode qu'elle a adoptée depuis un certain temps, c'est-à-dire par un accroissement graduel et continu, de plus en plus massif, en équipement, en armement, en instruction, du potentiel militaire du Viet-Minh.

Or, j'ai remarqué que, dans la négociation de Washington, rien n'avait été obtenu à cet égard. C'est pourquoi je demande à M. le président du conseil désigné s'il veut sortir des chemins battus et faire valoir enfin dans la négociation atlantique nos sacrifices, ces sacrifices qui entravent l'effort nécessaire pour contrebalancer la puissance montante d'une Allemagne remilitarisée, sous quelque vêtement qu'apparaisse cette remilitarisation.

M. René Mayer. On vous a attendu pour le faire!

M. Gaston Palewski. Je lui demande de faire valoir à cet égard, devant nos alliés, les demandes nécessaires et d'obtenir des satisfactions indispensables pour le pays. Il n'y a pas, en ce moment, de problème plus grave ni plus urgent pour l'ensemble de la politique française, si nous voulons maintenir nos positions dans le monde.

Enfin, je voudrais lui faire une dernière observation. Dans sa volumineuse déclaration, M. le président du conseil désigné me semble avoir passé sous silence un élément, à notre sens, essen-

tiel. Mon ami Edmond Barrachin a indiqué, dans son beau discours, le grand péril qu'il y aurait, en face de la sombre, puissante et fausse espérance que représente une certaine doctrine, à ne rien offrir en échange.

Je me suis reporté à votre déclaration, monsieur le président du conseil désigné, j'ai cherché quelle grande espérance sociale vous apportiez avec vous.

Je me suis demandé ce qu'elle pouvait contenir en dehors de ce que nous connaissons tous et qui a échoué jusqu'à présent, de ce qui n'a pas réussi à faire le grand regroupement que nous attendons et que nous espérons. Je ne l'ai pas trouvé. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

M. le président. La parole est à M. le président du conseil désigné. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche, au centre et sur de nombreux bancs à droite.*)

M. Edgar Faure, *président du conseil désigné.* Mesdames, messieurs, s'il est de bonne méthode de commencer par traiter de la méthode, j'ai observé que plusieurs orateurs avaient apprécié diversement l'idée d'un plan de travail parlementaire. M. Moisan, avec faveur, je l'en remercie, y a vu l'expression d'une discipline qui doit exister partout et se hausser, comme il l'a dit justement, à la notion du salut public. M. Barrachin, avec plus d'ironie, nous a fait observer qu'un plan trimestriel ne serait pas un plan quinquennal. Il m'a entièrement convaincu sur ce point (*Rires et applaudissements sur certains bancs à gauche et au centre*), et il me permettra de lui répondre que le plan quinquennal n'était pas un plan de travail parlementaire, pour un certain nombre de raisons dont la principale est que, lorsqu'on l'a fait et dans le pays où il fut appliqué, il n'y a pas de parlement démocratique.

Un plan de travail parlementaire n'est pas un plan d'investissement. Oui, il faut établir un plan de quelques mois pour expédier les projets les plus importants et examiner ensuite les autres.

Vous avez déposé de grands projets, monsieur Barrachin; vous nous les avez énumérés tout à l'heure, sur la réforme fiscale et bien d'autres. Aviez-vous vraiment dans l'esprit qu'il fallût cinq ans pour les voter? (*Sourires.*)

L'utilité de ce plan, que je ne voudrais pas hausser à l'ambition d'un programme, mais qui a son importance, je vous l'assure et vous le comprenez, c'est d'abord d'éviter toute perte de temps.

Ensuite, puisqu'il s'agit, dans cette première vue, de concevoir d'abord, à l'aide du budget économique de la nation, son budget social et son budget financier, que l'on me permette de réparer une injustice. Cette idée ne m'est pas personnelle. Elle a déjà été appliquée d'abord sous l'autorité de mon grand ami Maurice-Petsche, dont je suis reconnaissant à M. Chastellain d'avoir évoqué le souvenir ému. Elle avait été poursuivie par M. le président René Mayer, qui a eu le mérite, reconnu par M. Moisan, d'y intégrer la notion même de budget social.

Mais, dans le cadre du budget économique de la nation, puisque nous devons traiter cette question de l'équilibre économique, il y a une condition rigoureuse que je dois vous donner ici comme un élément contractuel de la décision que nous pouvons prendre, vous et moi.

Cette condition, c'est que pendant que nous allons préparer cet équilibre, nous n'allons pas le désorganiser; quand l'homme qui aura la lourde charge de gérer les finances de ce pays sera installé rue de Rivoli, occupé à examiner le marché des changes, à étudier les éléments de la balance extérieure, à chercher comment assurer nos importations, à rechercher s'il aura de quoi assurer ses échéances, qu'on ne vienne pas le chercher d'urgence et lui dire: Il faut aller à l'Assemblée nationale, où se discute un projet essentiel et indispensable.

Je n'ironise pas. Ce projet sera, en effet, utile, intéressant, justifié, mais il n'est pas possible que le ministre des finances travaille dans ces conditions, et vous non plus. Vous ne pouvez pas bien travailler ainsi. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche, au centre et sur divers bancs à droite.*)

Alors, je vous le dis franchement, qu'il n'y ait pas d'équivoque! Pendant cette durée qui sera celle que vous voudrez, celle que vous fixerez, celle qu'il vous faudra pour voter les textes dont vous proclamez vous-mêmes l'urgence impérieuse, je vous demande qu'il n'y ait pas de discussion d'urgence d'un projet inattendu qui bouleverse, fût-ce pour quelques millions, l'équilibre si difficile à assurer et que nous n'arrivons même pas facilement à concevoir.

Enfin, un plan a une utilité politique. C'est ici que je retrouve la notion de la majorité, essentiellement dans ce débat.

Que la majorité comporte un risque de désunion, c'est l'évidence! Ce risque lui est inhérent, il lui est perpétuel. Comment l'éviter? C'est impossible.

Que pouvons-nous rechercher? Je voudrais vous exprimer une idée et j'espère que vous me suivrez: que ce risque ne se manifeste que quand il devra se réaliser!

La structure même de la majorité ne permet pas de garantir sa permanence. Il peut y avoir demain une question sur laquelle elle se sépare. Je n'y peux rien, ni personne. Mais qu'on attende cette question-là, qu'il n'y ait pas, toutes les semaines, ces menaces de risque, ces menaces de crise larvée. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

En matière de politique internationale, M. Billoux n'est pas suffisamment informé sur mes intentions. Soyez éclairé, monsieur Billoux: ce ne sont pas les vôtres (*Rires à gauche, au centre et à droite.*)

Si je n'ai pas accordé à cette question un développement en correspondance hiérarchique avec la grande importance qu'elle revêt, dans le cadre d'un exposé qui peut-être déjà était un peu long, c'est que j'ai cru devoir m'exprimer plus modérément sur des affaires qui, n'ayant jamais été de ma compétence, me permettent de me référer à la fidélité que je porte à une politique gouvernementale dont j'ai été étroitement solidaire depuis trois ans.

L'affirmation de ma solidarité avec la gestion des affaires étrangères des gouvernements de M. le président Queuille, de M. le président Bidault et de M. le président René Pleven, définit une ligne générale.

Tout en vous devant la vérité sur mes opinions, n'y aurait-il pas quelque légèreté de ma part à venir détailler devant vous, comme dans une interpellation, toute la politique de la France dans des matières délicates, alors que je n'ai pas de gouvernement, que je n'en aurai peut-être point et que je n'ai pas à mon côté de ministre des affaires étrangères? (*Applaudissements à gauche, au centre et sur divers bancs à droite.*)

Je vous dois ma sincérité. Je ne vous dois pas ma présomption. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

La Tunisie, cependant, monsieur Palewski, est un pays dont j'ai une connaissance qui n'est pas administrative. Je me souviens du refuge que j'y ai trouvé, dans les jours difficiles de l'occupation, chez un ami musulman qui savait exprimer les aspirations de la population de ce pays, et j'ai l'assurance, non pas aux termes des dépêches des bureaux, que je n'ai pas encore eu l'occasion de consulter, mais par les souvenirs du cœur et de l'esprit, que les aspirations de ce peuple et les nôtres ne sont nullement incompatibles, qu'elles doivent progresser ensemble et que nous devons rester fidèles à l'esprit de réforme qui a été suivi, sans nous laisser détourner de ce but ni par la manœuvre, ni, en aucun cas, par la surenchère.

A M. Moisan qui m'a parlé aussi de l'Europe, de l'armée européenne, je donne la même réponse, avec cette fois d'autant moins de scrupule qu'il me demandait précisément si j'étais solidaire de la politique du précédent gouvernement, et plus particulièrement sur le point des crédits militaires que je m'excuse de traiter ici, mais c'est pour achever de lui répondre.

Dans la connaissance que j'ai de ce sujet, je pense que nous devons suivre les chiffres qui résultent des recommandations des Sages, que, d'une façon générale, puisqu'un gouvernement disposant de tous les services ministériels n'était pas parvenu à arrêter des chiffres, je ne puis moi-même en donner la garantie.

Evidemment, je reconnais l'impératif supérieur de la défense nationale, tout en affirmant que nous devons proportionner les crédits à nos ressources financières et aussi continuer, comme l'ont toujours fait les présidents du conseil avec qui j'ai eu l'honneur de collaborer, de donner à nos Alliés les indications les plus claires sur le montant des crédits que nous pouvons envisager pour notre effort qui, si élevé soit-il, n'est pas disproportionné à l'enjeu, mais qui mérite peut-être qu'on nous aide à le supporter. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

En abordant maintenant les questions économiques, je désirerais d'abord, par une incidente, donner à M. Chastellain une précision qu'il m'a demandée sur le vote des lois cadres et sur le vote des impôts.

M. Chastellain regrette qu'on n'ait pas voté les lois cadres. Moi aussi, puisque j'étais membre du gouvernement que la crise suscitée sur ce point a renversé. Mais la règle du jeu parlementaire, comme du jeu démocratique, est de s'incliner devant la décision de la majorité, et ceci encore est relativement aisé dans une affaire où, la forme étant réglée contre notre gré, il nous reste le fond sur lequel nous sommes d'accord.

Que les impôts soient urgents, je le considère aussi. La remise en ordre, comme l'effort fiscal, sont absolument nécessaires. Ils viendront l'un après l'autre dans l'ordre qu'impose leur caractère même.

Je me tourne maintenant vers M. Gazier et, en même temps, vers M. Chastellain, puisque, suivant une habitude agréablement instaurée dans ce débat, ils ont commencé de dialoguer ensemble.

Je dois dire franchement à M. Gazier que j'ai pris note avec le plus grand intérêt des données de structure d'une politique socialiste. Je dois dire, non moins clairement, que s'il y avait une majorité socialiste, il y aurait un gouvernement socialiste qui appliquerait cette politique.

La politique que je puis proposer à une majorité ne peut être ni exclusivement votre politique, monsieur Gazier, ni celle du parti radical ou d'un autre groupe. C'est une politique de conciliation et de synthèse, inspirée de toutes les tendances dont nous devons rechercher justement aujourd'hui si elles sont ou non conciliables. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Monsieur Gazier, sur le marché de l'or, sur la liberté des changes, sur le commerce international, vous nous avez dit des choses très intéressantes. Ce sont là des problèmes de gouvernement; si vous voulez les résoudre, faites un gouvernement.

M. Edouard Depreux. Voterez-vous pour lui ?

M. le président du conseil désigné. Que la majorité fasse un gouvernement, veux-je dire. Seul, un gouvernement aidé de ses services peut résoudre ces questions.

De même, savoir s'il y a lieu ou non de réunir la commission supérieure des conventions collectives est une question de gouvernement. Il faut avoir les rapports et l'avis du ministre compétent, et ces questions ne peuvent être tranchées dans un débat d'investiture. (*Mouvements divers.*)

Mais oui! Dans un débat d'investiture, on tranche les questions qui sont dans son style et dans son climat, mais je n'ai pas la prétention, en une journée, de régler moi-même des questions sur lesquelles des personnes compétentes se penchent quelquefois sans résultat pendant des semaines. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et au centre.*)

J'en arrive à la question dite de l'échelle mobile, et je désirerais la présenter en pleine clarté.

Le problème de l'échelle mobile, on devrait plutôt l'appeler le problème du salaire minimum interprofessionnel garanti, ce salaire interprofessionnel garanti que l'on a institué voici quelque temps et qui est, en somme, une sorte de minimum biologique.

Je sais bien que ma terminologie, en son sens strict, peut être contestée, car le minimum biologique ne devrait pas comprendre le tabac et les journaux, mais enfin c'est tout de même dans la terminologie une sorte de minimum biologique.

Il se pose alors le problème de la répercussion sur ce minimum biologique de la hausse des prix, quand elle se produit, et ce problème, il est déjà et il ne peut être résolu que dans les faits, car comment pourrait-on retrancher sur un minimum ?

Quelle que soit la réglementation à instituer, il est bien évident qu'on ne peut pas éviter la répercussion d'une hausse des prix sur le salaire minimum interprofessionnel garanti, ou bien, alors, préférerait-on l'échelle mobile de la grève ?

Je comprends, monsieur Chastellain, toutes vos inquiétudes sur ce grave problème et je vous prie de croire qu'il m'a causé, à moi aussi, bien des soucis.

Je peux me tromper, mais j'ai connu des difficultés qui ne devaient rien à une loi ou à un décret consacrant l'échelle mobile. Nous étions ensemble dans des gouvernements où vous gériez avec votre grande conscience, et aussi avec votre grand cœur, des départements ministériels dont dépend un personnel considérable. Je ne sais si vous vous souvenez de certaine séance où le président du conseil, réunissant quelques ministres, leur disait: Faut-il prendre ou non le risque de la grève ?

Alors, d'un côté, les ministres financiers chiffraient ce que coûterait l'augmentation des salaires, calculaient ses répercussions; de l'autre côté aussi on évaluait le coût de la grève, ses répercussions et quelquefois ses autres aspects.

Abordons ce problème. Il s'est toujours posé dans les faits. Ce n'est pas l'absence de textes, ni d'ailleurs leur présence, qui y changera quelque chose. Mais la présence des textes peut y mettre de la clarté.

Un texte a été déposé. Certains de nos collègues en ont pris l'initiative. Il a été voté par l'Assemblée à une majorité importante. Il a subi au Conseil de la République certaines modifications, une du moins qui nous intéresse.

Revenu devant votre commission du travail, il a été de nouveau repris à une majorité importante. Par conséquent, sa discussion peut s'insérer immédiatement dans le calendrier parlementaire.

Je déclare qu'il est loyal que nous prenions ensemble une décision sur ce point, afin que, dans huit ou quinze jours, nous ne courions pas à son sujet le risque d'une crise comme celle qui vient de s'ouvrir à propos des lois cadres.

Et puisqu'il y a à ce sujet deux opinions opposées, il faut voir, là aussi, si nous pouvons aboutir à une conciliation, à condition que celle-ci ne nous paraisse pas contraire à des intérêts supérieurs.

Je ne pense pas qu'un gouvernement puisse prendre le risque d'accepter à l'avance un texte qui pourrait n'être voté que grâce à l'appui imprévisible et peut-être versatile d'un parti de l'opposition.

Il existe un texte; la commission va le rapporter. Ce texte ne me convient pas, je le dis très nettement. Mais, répondant à l'esprit dont il s'inspire, je dois proposer les modifications déterminées qu'il me suggère.

Je réponds donc très clairement à la question de M. Gazier. Je ne discute pas le pourcentage de 5 p. 100 qui a été accepté par les deux Assemblées. Je discute l'automatisme aveugle qui entraîne des répercussions immédiates et qui fait passer cette échelle mobile, si je puis m'exprimer ainsi, par dessus le Gouvernement.

J'ai proposé notamment, comme solution de conciliation et de synthèse, ce que j'ai appelé le système de l'avertissement. Qu'est-ce à dire ?

Lorsque la commission des conventions collectives aura établi sérieusement le budget-type, à l'aide des indices portant sur les 213 articles de consommation courante, que ceci aura été chiffré par l'institut national de la statistique, le Gouvernement sera averti. Je demande ici un délai d'épreuve. Précisons: un mois, par exemple, car il ne s'agit pas de ruser avec la question.

Quel est l'intérêt de ce délai d'épreuve ? Il est, à mon avis, considérable. Tout d'abord, il permet de se rendre compte si la hausse va se maintenir ou se résorber. Il serait grave, en effet, de confirmer, en l'incorporant immédiatement dans les salaires, une hausse qui n'aurait qu'un caractère passager, qui, due à la flèche peut-être saisonnière de l'un des nombreux indices composants, pourrait être contrariée, si on la laissait poursuivre son mouvement, par un indice contraire également fluctuant.

Si la hausse n'est pas passagère, si elle est l'effet d'un mouvement durable, nous devons alors en prendre pleine conscience.

Alors, il reste mieux à faire que de réaliser l'automatisme ou que de ne rien faire du tout: c'est de sommer le Gouvernement de faire son devoir, avec les moyens dont il pourra disposer, c'est-à-dire d'essayer d'agir sur les prix et d'arrêter la hausse.

Quel peut être l'inconvénient de ce système ? Il est surtout — et je crois le retrouver dans les citations si intéressantes que nous a faites M. Chastellain — d'ordre psychologique.

En effet, on a le sentiment que ce sera alors le mouvement perpétuel dans une spirale sans fin où la volonté gouvernementale elle-même semblera s'enrouler sans perspective de retour.

Mais je crois que ce risque est exclu dans une hypothèse où le Gouvernement, loin de se dérober à ses responsabilités, accepte qu'elles soient fixées dans une forme en quelque sorte comminatoire.

Aussi bien, l'effet psychologique de l'échelle mobile — d'ailleurs mal nommée — m'inspire une réflexion.

Oui, la crainte de l'inflation peut avoir dans le pays un effet psychologique. Seulement, il y a aussi l'effet psychologique sur les travailleurs. Auront-ils à craindre l'indifférence des pouvoirs publics ?

Et puisqu'il s'agit d'une discussion précise, en somme, je voudrais, sinon repousser, tout au moins confronter les explications de M. Chastellain et celles de M. Gazier, qui appartiennent à des tendances différentes.

Pouvons-nous saisir enfin le principe du conflit insoluble, de l'opposition irréductible de l'une et l'autre parties de cette majorité, que l'on appelle, peut-être bien à tort, une droite et une gauche ? Y a-t-il là matière à conflit, et pourquoi y en aurait-il ?

Où est ici la doctrine ? Je comprendrais s'il s'agissait d'une nationalisation. Mais de quoi s'agit-il ?

Je demande aux deux parties — je m'excuse de cette liberté — de faire un effort pour se comprendre. Je demande à ceux qu'on qualifie de libéraux, par exemple, à ceux qui sont les plus opposés aux thèses socialistes, de comprendre — je parle très franchement et peut-être d'une façon qui choquera — que depuis quelques années le parti socialiste a fait de grandes concessions dans une intention patriotique — et quand je dis: le parti socialiste, j'entends les esprits attachés aux doctrines socialistes — en acceptant de ne pas exiger, comme la tradition le leur imposait, une application rigoureuse de leur programme, et de collaborer à une majorité composée de partis différents.

Et inversement je demande à ceux qui se réclament des doctrines dites socialistes de camprendre qu'il n'y a pas en France des oppositions de classes, qu'il n'y a — j'en suis convaincu — aucun parti, aussi à droite fût-il placé, qui soit contre la classe ouvrière.

Il n'y a pas une politique du niveau de vie contre une politique de la monnaie.

Si, quelquefois, des projets s'inspirant d'idées généreuses rencontrent des objections, ne croyez pas — je prends le mot de M. Chastellain — qu'il faille en chercher la cause dans la sécheresse du cœur, mais peut-être dans une autre conception, parfois plus prudente, mais honorable, des possibilités économiques et financières susceptibles de donner un résultat.

Sur le fond, comment pourrait-il y avoir une politique du niveau de vie, et une politique de la monnaie ? Cela supposerait une politique pour l'abaissement du niveau de vie et une politique pour la chute de la monnaie, et cela est impossible. Il faut soutenir et étayer les deux ensemble. Il faut soutenir le niveau de vie en soutenant la monnaie et défendre la monnaie en maintenant — à défaut de pouvoir l'élever, hélas! — le niveau de vie.

Excusez-moi — je crois devoir le faire — d'arrêter un instant votre pensée sur cette question du niveau de vie de l'homme qui travaillle, pas seulement dans notre pays, mais dans le monde.

Toutes nos difficultés, je dirai même toutes nos angoisses, proviennent, on le sait, de la défense d'un mode de civilisation auquel nous sommes attachés autant qu'à notre vie elle-même, c'est-à-dire de la défense des libertés essentielles. Si nous les défendons, c'est qu'elles sont attaquées. Une grande entreprise menace ces libertés essentielles.

Mais, attention! n'imputons pas cette menace uniquement à je ne sais quelle puissance maléfique. Ce serait trop facile.

Si la lutte entreprise par les ennemis de la liberté paraît avoir, ici et là, marqué de grands avantages, il y a une raison. C'est qu'il y a dans le monde des populations si malheureuses et si misérables que la liberté ne les intéresse pas. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Ce ne sont pas les peuples libres qui font courir au monde les grands risques et qui lui imposent les plus lourdes charges.

Waldeck-Rousseau a dit, et je crois que ceci est gravé quelque part dans Paris: « Pour être sage, il faut avoir été longtemps libre. »

Oui, mais pour être sage et libre, il faut ne pas avoir faim. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Evidemment, notre pays est plus évolué. Il a une profonde éducation politique. Tout le monde, dans les communes les plus reculées, ou avec le minimum d'idéologie sait ce qu'est la République et la liberté d'opinion, et tout le monde y tient passionnément, même quand on dénigre superficiellement les institutions parlementaires.

Mais nous ne savons pas ce que peuvent donner les mouvements violents de l'économie, nous ne savons pas ce que peut être quelquefois la sombre attraction de la violence. On ne sait plus ce que c'est que la liberté quand on ne sait plus ce que c'est que l'espoir.

Je voudrais maintenant, après différents orateurs, aborder la question de l'Indochine.

J'ai dit, dans ma déclaration d'investiture, que dans cette guerre que nous avons tout fait pour éviter et que nous déplorons profondément, nous devons, puisqu'elle nous est faite, montrer la même résolution que celle qui anime dans la lutte et dans l'épreuve les héroïques combattants français, vietnamiens, cambodgiens et laotiens, dont vous me permettrez saluer ici respectueusement l'héroïsme. (*Applaudissements à gauche, au centre, à droite et à l'extrême droite.*)

N'ayant pas eu la doctrine de la conquête, nous n'aurons pas l'esprit d'abandon. Mais que le cœur des Français saigne tous les jours, qui ne le sait ?

Et pour m'appuyer sur des textes, pour affirmer ici cette solidarité à laquelle je me tiens dans ce domaine, le choix ne me manquera pas.

M. Letourneau, qui assure la gestion de ce département particulièrement difficile, disait dans un débat récent: « Tout gouvernement ayant le sens de ses responsabilités aurait le devoir de chercher, comme nous le faisons, à rendre possible dans les délais les plus brefs une solution internationale du conflit. »

M. le président Herriot, au-dessus des gouvernements, ne disait-il pas l'autre jour: « Quelle vigilance ne faut-il pas pour mettre fin à cette guerre d'Indochine que soutiennent au prix de tant de sacrifices nos héroïques soldats ? »

Et enfin M. le président Pleven résumait admirablement à la fois la situation et ma pensée quand il disait: « S'il est possible de trouver demain, comme je le souhaite, une solution pacifique, une solution politique, si demain la diplomatie peut avoir une action efficace, elle le devra au courage, au sang, aux sacrifices des soldats ».

Et puisque je cite le président Pleven, je relirai également cette phrase à côté de la précédente:

« Le souci de l'Indochine m'a donné assez de préoccupations, je pourrais dire assez de veilles, pour que je puisse affirmer que lorsque nous avons choisi de continuer à combattre malgré les revers que subissaient nos troupes à la frontière chinoise, il y a quinze mois, c'est nous qui faisions le choix qu'il fallait, et non pas ceux qui, à cette époque, nous invitaient, dans l'émotion d'un échec, à plier bagages ».

Monsieur Pleven, permettez-moi de rappeler un souvenir. J'étais à vos côtés, au comité de défense nationale, lorsque nous attendions dans l'angoisse les dépêches qui énonçaient les détails de l'affaire de Caobang, nos troupes tournées, égarées, peu-être trahies. Et — excusez mes paroles — je voyais sur votre visage impassible les larmes de notre commune émotion.

Quelques jours après, les ministres d'un « mauvais gouvernement » fondé sur une « mauvaise majorité » se réunissaient, le pathétique dans l'âme, car ils avaient à désigner le chef qui allait partir là-bas défendre l'honneur de l'Union française et de la France.

Ce « gouvernement fantôme » a désigné le général de Lattre de Tassigny. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Voilà l'éternelle dispute entre l'esprit de rigueur et l'esprit d'application!

Si j'ai bien compris l'orateur de l'opposition républicaine, il nous a dit: Nous avons préféré attendre pour être plus effectifs. Nous représentons une grande espérance dans le pays; nous ne voulons pas la gâcher.

C'est cette thèse que nous devons confronter avec l'esprit dans lequel nous cherchons à ressouder cette majorité.

Car si vous pensez que votre concours retardé deviendra d'autant plus efficace que la situation sera davantage détériorée, il peut y avoir une sorte d'échelle mobile (*Rires et applaudissements sur certains bancs à gauche, au centre et sur divers bancs à droite*) dont les conséquences seraient certes, cruellement éprouvées par votre patriotisme, que je connais bien.

On nous a dit: Du nouveau.

Je n'apporte pas du nouveau. Evidemment, ce n'est pas parce que je suis président du conseil désigné que je vais trouver des solutions géniales qui ne seraient pas venues auparavant à l'esprit des hommes d'Etat. Mais je pensais, en vous entendant à ce sujet, à cette phrase de Montesquieu: « Ce ne sont pas les moyens qui doivent être brillants, c'est la fin. La vraie politique est d'y parvenir par des routes obscures. »

Routes obscures, peut-être; routes rudes, disait M. Moisan. C'est sur celles-là que nous vous proposons d'avancer ensemble, modestement sans doute, mais tout de suite. Le pays attend. (*Applaudissements sur un grand nombre de bancs à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Aux termes du troisième alinéa de l'article 45 de la Constitution, « le président du conseil et les ministres ne peuvent être nommés qu'après que le président du conseil ait été investi de la confiance de l'Assemblée, au scrutin public et à la majorité absolue des députés ».

Ae ce propos, j'ai reçu de M. Yvon Delbos la motion d'investiture suivante:

« En conformité de l'article 45, paragraphe 3, de la Constitution, l'Assemblée nationale investit M. Edgar Faure de sa confiance. »

M. Marcel David. Monsieur le président, le groupe socialiste demande une suspension de séance de trois quarts d'heure environ.

M. Jacques Duclos. Et auparavant une déclaration sur la laïcité, peut-être ? (*Rires à l'extrême gauche.*)

M. le président. L'Assemblée voudra sans doute suspendre la séance jusqu'à minuit ? (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à vingt-trois heures quinze minutes, est reprise le vendredi 18 janvier à zéro heure dix minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. Marcel David, pour expliquer son vote.

M. Marcel David. Mesdames, messieurs, le groupe socialiste a délibéré et a étudié les réponses fournies par M. le président du conseil désigné aux questions posées par M. Gazier.

Nous avons pris acte des déclarations concernant les lois cadres et de celles se rapportant à l'échelle mobile. Sur d'autres points, sans doute, nous n'avons pas obtenu entière satisfaction,

mais il nous restera le soin de défendre nos positions devant le Parlement.

Pour le parti socialiste, un vote d'investiture présente surtout un caractère de nécessité constitutionnelle. Pour lui, il n'engage pas l'avenir.

Aujourd'hui, nous donnerons nos voix à M. le président du conseil désigné pour lui permettre de former un gouvernement. Nous lui accorderons notre confiance aujourd'hui afin que la France, demain, soit administrée. C'est là que s'arrête aujourd'hui notre volonté. Notre parti reste libre de toute autre décision ultérieure.

Monsieur le président du conseil désigné, nous vous apportons donc aujourd'hui nos voix et notre confiance et nous examinerons, pour l'avenir, les positions que nous pourrons prendre. (*Applaudissements à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Patinaud. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Marius Patinaud. M. le président du conseil désigné a fait preuve de beaucoup de prudence dans ses réponses aux questions qui lui ont été posées, quoique, d'ailleurs, quelques questionneurs se soient astreints à ne lui créer aucune peine, même légère.

M. Edgar Faure, qui nous avait habitués à plus de facilité, est resté désespérément muet sur ce qu'il entend faire à propos des lois antilaïques. Comme il en fut lui-même un ardent partisan et que le mouvement républicain populaire lui accorde ses suffrages, nous y voyons la preuve que son gouvernement appliquerait strictement la loi Barangé-Barrachin. Qui votera l'investiture témoignera donc, par le fait même, de son accord avec les lois antilaïques et de l'abandon des promesses, aussi nombreuses que formelles, de lutter pour leur abrogation.

Et qu'on ne nous dise pas que le vote d'investiture n'a aucune signification politique. Cet argument avait déjà été utilisé au moment de l'investiture de M. Pleven et celui-ci, investi, a fait voter les lois antilaïques parmi d'autres mesures dont le souci d'améliorer le sort de la classe ouvrière était régulièrement absent.

Sur quelques points, cependant, vous n'avez pas caché votre pensée, monsieur le président du conseil désigné. En particulier, répondant à M. Chastellain qui regrettait que les lois cadres n'aient pas été votées, vous avez assuré partager son regret. On ne saurait dire plus clairement, par conséquent, dans quel sens serait orientée votre politique: la Société nationale des chemins de fer français et la sécurité sociale restent les cibles de choix pour la politique réactionnaire que vous vous proposez d'appliquer.

J'avais déjà eu l'occasion, lors de la discussion des lois cadres, de souligner la malhonnêteté intellectuelle qui préside aux attaques contre la sécurité sociale. Une fois encore, M. Edgar Faure a préféré sur cette question une contre-vérité.

Contrairement à ce que vous avez dit, monsieur le président du conseil désigné, la sécurité sociale ne coûte rien au budget de l'Etat et le Trésor ne lui fait aucune avance.

La vérité est que la loi du 26 septembre 1951 a contraint l'Etat à rembourser une partie bien minime des sommes qu'il doit à la sécurité sociale. Pour prendre une fois de plus un exemple précis du pillage organisé par l'Etat dans les caisses de la sécurité sociale, je veux rappeler que c'est par dizaines de milliards que vous prélevez dans ses caisses pour payer les fonctionnaires des services centraux du ministère du travail.

M. Pierre Métayer. Ils ne touchent pas tant que cela.

M. Marius Patinaud. Nous avions calculé, il y a trois ans, que cela représentait 13 milliards par an.

Quel que soit donc le nom dont vous baptiserez les moyens utilisés pour vos mauvaises opérations, que vous les appeliez lois cadres ou utilisation du pouvoir réglementaire, il s'agirait, en fait, pour le gouvernement que vous constitueriez, de s'attaquer aux droits que les travailleurs tiennent des versements qu'ils effectuent à la sécurité sociale, que seuls ils financent. Et vous êtes, pour la classe ouvrière, pour les pères de famille, pour tous les gens de cœur, l'homme qui veut alléger la sécurité sociale du petit risque, ce qui immanquablement entraînerait la morts de centaines de milliers d'enfants.

Votre position à l'égard de la Société nationale des chemins de fer français ne diffère en rien de celle de votre prédécesseur, tant en ce qui concerne la suppression des lignes que les atteintes aux droits acquis des cheminots, en particulier par le recul de l'âge de la retraite.

Tout votre programme est antiouvrier. L'exemple de l'échelle mobile des salaires est, de ce point de vue, particulièrement instructif. En essayant de ne pas passionner le débat, voyons comment se présente cette question.

Depuis maintenant quatre mois, l'Assemblée nationale a voté l'échelle mobile du salaire minimum interprofessionnel garanti. A la demande du gouvernement dont vous faisiez partie, le Conseil de la République a vidé cette loi de tout contenu. Mais la commission du travail de notre Assemblée a, en quelques minutes, repris son texte primitif. Le projet pourra donc venir en discussion dès qu'un gouvernement sera constitué, et il pourra être voté en quelques minutes.

Or, vous avez déclaré que ce texte ne vous satisfait pas et vous présentez comme un compromis le dépôt, avec demande de discussion d'urgence, d'un nouveau projet de loi d'échelle mobile des salaires.

Dans l'hypothèse où vous seriez investi, voyons comment se présenterait la situation.

Première constatation: la conférence des présidents déférant quasi inévitablement au désir du Gouvernement, votre projet viendrait en discussion devant l'Assemblée avant la deuxième lecture de la loi instituant l'échelle mobile du salaire minimum interprofessionnel garanti. Vous avez d'ailleurs demandé aux députés qui voteraient pour vous et qui, par conséquent, approuveraient vos thèses sur cette question, d'abandonner le projet intégralement repris par la commission du travail.

Deuxième constatation: le texte que vous combattez ne prévoit l'échelle mobile que pour le salaire minimum interprofessionnel garanti, lui-même déjà bien au-dessous du minimum vital.

Etre opposé, comme vous l'avez affirmé, à la variation de ce salaire minimum en fonction des hausses constatées du coût de la vie, c'est dire très clairement que vous ne voulez sous aucune forme de l'échelle mobile des salaires et, en même temps, que vous voulez aggraver la misère de la classe ouvrière, dans la mesure même où vous prévoyez, selon vos propres termes, des dépenses supplémentaires, notamment du point de vue militaire.

Voyons maintenant le système que vous proposez et pour lequel, vous avez eu raison de le souligner, l'expression d'échelle mobile des salaires est impropre.

Premier temps: la commission supérieure des conventions collectives se réunit, à condition, d'ailleurs, que vous acceptiez de la réuni, et sur ce point vous avez refusé de répondre à M. Gazier. M. Bacon, votre collègue dans le précédent gouvernement, refuse depuis plusieurs mois de la convoquer, malgré la demande de toutes les organisations syndicales ouvrières et de cadres.

Deuxième temps: la commission supérieure des conventions collectives fixe les éléments du budget type, que chiffre l'Institut national de la statistique.

A ce propos, je me permets de rappeler la désinvolture avec laquelle le Gouvernement joue avec les statistiques, affirmant sans rire que le coût de la vie baisse, alors qu'il est le seul de cet avis.

Troisième temps: si le résultat de ces travaux fait apparaître une augmentation du coût de la vie, le Gouvernement disposera d'un mois, soit pour faire baisser le coût de la vie, soit, éventuellement, s'il en juge ainsi, pour augmenter les salaires minima.

Je pense, monsieur le président du conseil désigné, que vous-même ne prenez pas au sérieux l'affirmation selon laquelle le Gouvernement pourrait, sur simple avertissement, faire baisser les prix; car s'il en était ainsi, il serait grandement coupable de ne pas utiliser tout de suite ce merveilleux pouvoir dont, jusqu'à présent, il n'a fait pas usage. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Pour augmenter éventuellement le salaire minimum garanti, il faudrait que vous considériez — et vous seuls en seriez juge — qu'il s'agit d'une hausse de longue durée. Mais là, le truquage est facile. Voici un exemple: une hausse de 6 p. 100 est démontrée et l'indication vous en est transmise; dans le mois qui s'écoule, vous avez le pouvoir, soit de truquer les statistiques, soit d'agir sur un des postes de façon à gagner un point, un point et demi et de ramener la hausse à 4,75 p. 100, par exemple.

Les organisations nationales ouvrières protesteront, contesteront; cela durera des mois pendant lesquels, bien que le coût de la vie ait monté, aucune augmentation de salaire ne sera accordée.

Ce n'est plus une échelle mobile des salaires, ni automatique, ni semi-automatique, que vous proposez.

M. le président. Monsieur Patinaud, je vous rappelle que vous ne disposez que de cinq minutes.

M. Marius Patinaud. Je vais terminer, monsieur le président. C'est tout simplement une tromperie à l'égard de la classe ouvrière, et les travailleurs ne s'y laisseront pas prendre.

Nous avons déjà assisté, monsieur le président du conseil désigné, à quelques séances d'investiture. Nous savons que les candidats ont coutume de prodiguer à la classe ouvrière de

grandes déclarations d'estime, voire d'amitié. Ils ne sont pas chiches de promesses non plus. Elles ne coûtent rien, aussitôt oubliées que prononcées.

Vous n'avez pas manqué à la tradition et vous avez même innové. C'est une trouvaille que d'avoir parlé du minimum biologique, sans tabac ni journaux. Nous connaissons déjà les thèses de certains patrons qui prétendent qu'un costume pour toute sa vie doit suffire à un ouvrier.

Le minimum biologique, selon votre conception, c'est sans doute strictement ce qu'il faut à un ouvrier pour pouvoir travailler, en dormant dans un taudis, sans autre perspective que le service des capitalistes.

C'est une lourde responsabilité que prennent nos collègues du parti socialiste en investissant un président du conseil qui a affirmé, tout au long de sa déclaration d'investiture, que le sens de ses efforts serait d'aggraver la misère de la classe ouvrière (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Mme Rachel Lempereur. Nous n'avons pas de leçon à recevoir de vous.

M. Marius Patinaud. Seulement, l'exemple a prouvé à la classe ouvrière qu'en s'unissant et en luttant, elle est capable de balayer les gouvernements, comme fut balayé celui de M. Pleven. Et quoi que vous en pensiez, madame, dans les usines...

Mme Rachel Lempereur. Je connais les ouvriers des usines.

M. Marius Patinaud. ... les ouvriers socialistes et communistes s'uniront pour lutter contre la politique de misère et de guerre (*Protestations sur certains bancs à gauche, au centre et à droite*)...

M. Roland de Moustier. Changez de disque!

M. Marius Patinaud. ... que va pratiquer ce gouvernement, qui sera, une fois de plus, un gouvernement que les socialistes auront investi. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Conformément au troisième alinéa de l'article 45 de la Constitution, je mets aux voix, par scrutin, la motion d'investiture.

Je rappelle que la majorité constitutionnelle est de 313 voix.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Conformément à l'article 82 du règlement, il va être procédé au pointage des votes.

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à zéro heure trente-cinq minutes, est reprise à une heure cinq minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

Voici, après vérification, le résultat du dépouillement du scrutin sur la motion d'investiture:

Nombre de votants	502
Majorité constitutionnelle	313
Pour	401
Contre	101

La majorité constitutionnelle étant atteinte, l'investiture est accordée à M. Edgar Faure. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche. — Applaudissements au centre et à droite.*)

Avis en sera donné à M. le Président de la République.

— 7 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. L'Assemblée voudra sans doute fixer sa prochaine séance au mardi 22 janvier, à seize heures, étant entendu que la conférence des présidents qui se réunira avant la séance fera des propositions pour le règlement de l'ordre du jour.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

— 8 —

RENVOI POUR AVIS

M. le président. La commission de la défense nationale demande à donner son avis sur le rapport fait au cours de la précédente législature sur le projet de loi portant réorganisation des territoires du Sud de l'Algérie (n°s 476, 1170), dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission de l'intérieur.

Conformément à l'article 27 du règlement, l'Assemblée voudra sans doute prononcer ce renvoi pour avis. (*Assentiment.*)

— 9 —

DEPOT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. Jean Médecin une proposition de loi tendant à permettre aux officiers en non activité par suppression d'emploi et non rappelés à l'activité d'obtenir un dégagement définitif et une pension de retraite plus équitable.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 2421, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la défense nationale. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Jean-Paul David une proposition de loi tendant à l'octroi aux communes d'une redevance prélevée sur le montant de la journée maladie et mise à la charge des établissements hospitaliers, sanatoriums et préventoriums installés sur leur territoire.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 2423, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de l'intérieur. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. André Bardon une proposition de loi tendant à compléter la loi n° 51-714 du 7 juin 1951 relative aux conditions de dégagement des cadres de magistrats, fonctionnaires et agents civils et militaires de l'Etat.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 2424, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de l'intérieur. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de Mme Vermeersch et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à relever le montant total des réductions accordées en matière de taxe proportionnelle aux contribuables chargés de famille.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 2426, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Marc Dupuy et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à exempter du payement des acomptes provisionnels prévus par l'article 1664 du code général des impôts les contribuables qui, au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de la taxe d'apprentissage, sont redevables de sommes inférieures à 50.000 francs.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 2427, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Jacques Duclos et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à fixer à 12 millions et 3 millions de francs le montant maximum du chiffre d'affaires permettant d'être admis au régime du forfait pour la fixation du bénéfice imposable à la taxe proportionnelle et à assouplir certaines dispositions du code général des impôts relatives au régime du forfait.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 2428, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Souquès une proposition de loi tendant à modifier les articles 19 et 73 de la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 2429, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la reconstruction et des dommages de guerre. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Quinson une proposition de loi tendant à réglementer le port de l'insigne des blessés de guerre.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 2430, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des pensions. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Prot et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à faire effectuer d'urgence les travaux de réfection de la digue de Mers-les-Bains, endommagée par la tempête.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 2431, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de MM. Frédéric-Dupont, Louis Rollin et Marcellin une proposition de loi tendant à rétablir les dispositions de l'article 45 de l'ordonnance n° 45-1483 du 30 juin 1945, modifiées par l'article 4 de la loi n° 47-587 du 4 avril 1947, relatif à la rétention de stocks.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 2432, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires économiques. (*Assentiment.*)

— 10 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE LOI TRANSMISE PAR LE CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

M. le président. J'ai reçu, transmise par M. le président du Conseil de la République, une proposition de loi formulée par M. Radius et plusieurs de ses collègues et portant institution d'un permis de chasse unique dénommé « permis national de chasse ».

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 2422, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de l'agriculture. (*Assentiment.*)

— 11 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Mardi prochain 22 janvier, à seize heures, séance publique:

Fixation de l'ordre du jour.

La séance est levée.

(*La séance est levée le vendredi 18 janvier, à une heure dix minutes.*)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée nationale,
PAUL LAISSY.

Erratum

au compte rendu in extenso *de la séance du 7 janvier 1952.*

Page 192, 1re colonne, 6, Dépôt de rapports, 1er alinéa, rétablir comme suit cet alinéa:

« J'ai reçu de M. Ramarony un rapport fait au nom de la commission des finances sur les propositions de résolution: 1° de M. Marcel David et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à distribuer un secours d'urgence pour réparer les dégâts provoqués sur la côte landaise par la récente tempête; 2° de M. Mora et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide à tous les sinistrés de la côte basque, victimes des inondations qui se sont produites le 29 décembre 1951, en mettant à leur disposition à titre de premier secours un crédit de 100 millions de francs; 3° de M. Signor et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à venir d'urgence en aide aux collectivités et particuliers victimés de la tempête qui a dévasté le littoral breton et à leur allouer au titre de premier secours un crédit de 100 millions de francs; 4° de M. Marc Dupuy tendant à inviter le Gouvernement à accorder d'extrême urgence un premier secours de 100 millions aux marins pêcheurs, aux ostréiculteurs, aux collectivités locales du bassin d'Arcachon ainsi qu'à toutes les victimes de la récente tempête des 29 et 30 décembre 1951; 5° de M. de Gracia tendant à inviter le Gouvernement à accorder de toute urgence un crédit de secours de 300 millions aux sinistrés de la zone Sud du bassin d'Arcachon; 6° de MM. de Monsabert et Guy Petit tendant à inviter le Gouvernement à accorder un crédit de secours de 100 millions aux sinistrés des communes côtières des Basses-Pyrénées (nos 2320-2323-2325-2327-2333-2334) ».

Modifications aux listes électorales des membres des groupes.

GROUPE DES RÉPUBLICAINS PROGRESSISTES

Après l'intitulé du groupe, supprimer la mention:

« Apparenté au groupe communiste aux termes de l'article 16 du règlement ».

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE
LE 17 JANVIER 1952

(Application des articles 94 et 97 du règlement.)

« Art. 94. — . . . . . .

« *Les questions doivent être très sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés.* »

. . . . . .

« Art. 97. — *Les questions écrites sont publiées à la suite du compte rendu* in extenso; *dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.*

« *Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois* »

PRESIDENCE DU CONSEIL

2250. — 17 janvier 1952. — **M. Cordonnier** expose à **M. le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique)** que depuis quelques années la fonction publique pratique des sélections dans les corps de fonctionnaires tendant à donner aux agents intégrés des indices plus élevés et à n'accorder aux agents non reclassés qu'une situation nettement inférieure à celle à laquelle ils pouvaient normalement prétendre en entrant dans la carrière. Ces sélections s'opèrent, non por concours sur épreuves, mais par décisions ministérielles et après consultation de commissions qui établissent sans critères préalablement définis, des listes d'aptitude suivant un ordre de mérite supposé des agents en compétition. Il demande quel intérêt apporte à l'administration l'application d'un tel principe qui déprécie publiquement une partie de ses cadres et fait naître au sein des différentes administrations un esprit de lutte et de revendication permanentes. Il s'étonne que la fonction publique n'ait pas recherché à obtenir cette même sélection par le jeu normal des tableaux d'avancement qui auraient eu le double avantage de ne pas apporter aux fonctionnaires, aujourd'hui déclassés, un préjudice moral indiscutable et de permettre de procéder à une sélection permanente des fonctionnaires d'un même cadre; et il demande s'il n'est pas envisagé de revoir, dans cet esprit, la situation des agents non intégrés

AGRICULTURE

2251. — 17 janvier 1952. — **M. Joseph Denais** demande à **M. le ministre de l'agriculture:** 1° si la caisse autonome centrale de retraites mutuelles agricoles est habilitée pour prendre des décisions à l'égard des adhérents; 2° quels sont les textes légaux qui régissent ainsi ses pouvoirs et quand ils ont été publiés au *Journal officiel*; 3° en cas de contestations, quel est l'organisme contentieux chargé, en dernier ressort, d'arbitrer le différend.

2252. — 17 janvier 1952. — **M. Mitterrand** expose à **M. le ministre de l'agriculture** que l'article 13 du code civil prévoyant le régime de l' « admission » à domicile pour les étrangers, ayant été abrogé par la loi du 10 août 1927, elle-même remplacée par l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française, la question se pose de savoir si le législateur a voulu abroger les dispositions du dernier alinéa de l'article 105 du code forestier (lois des 26 mars 1908 et 8 avril 1930), appelant les étrangers au partage de l'affouage des forêts communales, au même titre que les autres habitants, à la condition qu'outre les conditions imposées à tous, ces étrangers « aient été autorisés, conformément à l'article 13 du code civil, à établir leur domicile en France ». Rien, après cent-vingt-cinq ans d'un usage contraire, ne semble avoir motivé la suppression de ce droit à l'affouage accordé, jusque-là, à certains étrangers. Rien, non plus, ni dans les travaux préparatoires, ni dans la discussion ou les dispositions, tant de la loi du 10 août 1927 que de l'ordonnance du 19 octobre 1945 sur la nationalité, ne permet de dire que le législateur ait voulu dorénavant réserver l'affouage aux seuls Français. Il lui demande quelles conditions doivent, en conséquence, remplir actuellement les étrangers pour bénéficier des dispositions de l'article 105, alinéa final, du code forestier et s'ils doivent être titulaires de la carte de séjour de résident privilégié ou simplement de la carte de résident ordinaire et, en particulier: 1° si un sujet belge, titulaire de la carte de séjour de résident privilégié, et réunissant par ailleurs les autres conditions requises, peut se voir refuser le droit à l'affouage et s'il n'aurait pas, le cas échéant, accès à ce droit à titre de réciprocité; 2° quelle est, vis-à-vis de ce droit, la situation d'un sujet espagnol, fixé en France depuis 1939, et dont le fils a accompli son service dans l'armée française.

2253. — 17 janvier 1952. — **M. Rincent** demande à **M. le ministre de l'agriculture** le montant des crédits Marshall (contre-partie de l'aide américaine) affectés à l'agriculture, en précisant pour chacune des années, depuis le commencement, le volume des crédits alloués aux divers secteurs de l'activité agricole: 1° industrie située en amont de l'agriculture (machines agricoles et engrais); 2° agriculture proprement dite: *a*) dépenses d'équipement individuel des exploitants (machines, bétail, semences). *b*) aménagement du sol; *c*) services publics ruraux; *d*) équipement collectif de production: 3° industrie située en aval de l'agriculture (stockage et transformations).

2254. — 17 janvier 1952. — **M. Wolff** expose à **M. le ministre de l'agriculture** que, dans sa réponse du 8 novembre 1951 à la question écrite n° 785 sur les produits vétérinaires, il a signalé que le commerce des produits vétérinaires allait subir une réglementation générale et qu'à ce sujet, il avait déjà contacté les professions intéressées, soit les vétérinaires et les pharmaciens. Or, la profession de droguiste-herboriste n'a pas été, jusqu'à présent, consultée par lui. Il lui demande: 1° si la réglementation nouvelle doit s'appliquer aux droguistes-herboristes; 2° dans l'affirmative, s'il a l'intention de se mettre en rapport avec la profession susvisée, qui ne peut, en tout état de cause, être assimilée aux « commerçants » et se voir éliminer du circuit de vente.

ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

2255. — 17 janvier 1952. — **M. Adrien André** demande à **M. le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre** si a été publié le décret portant règlement d'administration publique prévu par la loi du 3 août 1950 fixant le statut du réfractaire et, dans la négative, les raisons qui peuvent s'opposer à l'adoption définitive d'un texte réglementaire indispensable à la sauvegarde d'intérêts légitimes consacrés par un vote unanime de l'Assemblée nationale.

2256 — 17 janvier 1952. — **Mme de Lipkowski** expose à **M. le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre** que, par suite de la publication du décret n° 51-1527 du 31 décembre 1951 — sans parler des candidats des années précédentes qui attendent avec désespoir l'emploi qu'ils ont sollicité — il ne sera plus possible d'être inscrit sur une liste de classement avant le cinquième ou le sixième trimestre qui suivra la demande du candidat. Elle lui demande: 1° quelles dispositions ont été prises en vue de sauvegarder les intérêts des candidats et notamment pour empêcher les administrations de faire du recrutement à titre civil à défaut de candidats classés dans l'année qui suit la déclaration des vacances, puisque normalement aucun candidat ne pourra être classé dans ce délai; 2° si les dispositions de l'article 3 de la loi du 30 janvier 1923 concernant les déclarations de vacances d'emplois, le contrôle de ces déclarations, le changement ou substitution de dénomination d'un emploi, des articles 5 et 6 concernant les nominations à défaut de candidats classés, de l'article 16 concernant la commission chargée de faire un rapport annuel sont toujours en vigueur.

2257. — 17 janvier 1952. — **Mme de Lipkowski** expose à **M. le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre** que, d'après sa réponse du 26 décembre 1951 à la question écrite n° 1564, 3.011 candidats auraient été nommés à un emploi réservé. Elle lui demande de lui faire connaître le nombre de candidats nommés, par emploi et par administration: 1° au titre de la loi du 30 janvier 1923 (séparément mutilés et veuves de guerre); 2° au titre de la loi du 18 juillet 1924; 3° au titre civil l'ensemble de ces renseignements depuis l'application de la loi du 26 octobre 1946.

BUDGET

2258. — 17 janvier 1952. — Observant que les dégrèvements d'office prévus par les articles 1398 et 1435 du code général des impôts sont parfois de nature à déséquilibrer certains budgets communaux, **M. Jean-Paul David** demande à **M. le ministre du budget:** 1° s'il ne pense pas que les conditions légales à remplir pour pouvoir bénéficier des dégrèvements, devraient être rendues plus rigoureuses; 2° ce qui s'opposerait à ce que les perceptions fussent différées du vivant du bénéficiaire et récupérées sur les héritiers.

DEFENSE NATIONALE

2259. — 17 janvier 1952. — **M. Dellaune** demande à **M. le ministre de la défense nationale** si l'admission d'un réserviste dans l'arme de la gendarmerie peut être considérée comme un acte d'engagement ou de rengagement pour l'application, à sa veuve, des dispositions de l'article 121 du code des pensions d'ancienneté.

EDUCATION NATIONALE

2260. — 17 janvier 1952. — **M. André Denis** signale à **M. le ministre de l'éducation nationale** que les autorités égyptiennes subordonneraient la prise en considération de toute candidature à un poste d'enseignant en Egypte à la délivrance, par les services habilités français, de renseignements attestant que les candidatures introduites n'émanent pas de citoyens français, d'origine juive. S'il s'avérait qu'une telle pratique existe réellement, il lui demande quelles sont les mesures qu'il compte prendre pour que la responsabilité de cette discrimination raciale et la recherche des preuves nécessaires soient entièrement à la charge du gouvernement égyptien.

FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES

2261. — 17 janvier 1952. — **M. Bouvier O'Cottereau** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** que, dans le département de la Mayenne, les bénéfices forfaitaires agricoles de polyculture (herbagers compris) ont été répartis par la commission départementale en cinq catégories avec un maximum de 6.300 francs par hectare. Il lui demande si les forfaits peuvent être systématiquement dénoncés par les herbagers dans ce seul département alors que, d'après le code général des impôts directs, cette dénonciation ne paraît pouvoir s'appliquer qu'aux exploitations se trouvant dans une situation « exceptionnelle », ce qui n'est pas le cas.

2262. — 17 janvier 1952. — **M. Christiaens** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** que la loi du 4 janvier 1951 assimile à des salaires les gains réalisés dans l'exercice de leur profession par les gérants non salariés des maisons d'alimentation à succursales multiples et des coopératives de consommation, cette assimilation fiscale mettant à la charge de l'employeur la taxe de 5 p. 100 sur les remises faites auxdits gérants et exonérant ceux-ci de la taxe proportionnelle. Il lui demande quelles raisons s'opposent à ce que cette assimilation, qui est juste et raisonnable, soit faite à tous les autres gérants non salariés des maisons à succursales multiples.

2263. — 17 janvier 1952. **M. Jean-Paul David** demande à **M. le ministre des finances et des affaires économiques,** pour les exercices 1930, 1931, 1932, 1933, 1934, 1935, 1936, 1937, 1938, 1939, 1940, 1941, 1942, 1943, 1944, 1945, 1946, 1947, 1948, 1949 et 1950 le montant des sommes inscrites au budget pour le payement de la retraite du combattant et le montant des sommes effectivement payées aux bénéficiaires.

2264. — 17 janvier 1952. — **M. Ducreux** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** que par la loi du 13 mai 1948, les commerçants étaient autorisés à salarier leurs épouses et à les faire admettre au régime de la sécurité sociale. Ces services ont accepté ces nouvelles adhésions, puis après quatre ans, les ont rejetées et n'ont jamais remboursé la part prélevée sur les versements pour la constitution de la retraite. Il lui demande quand cette question pourra être réglée afin de sauvegarder les intérêts de ces commerçants.

2265. — 17 janvier 1952. — **M. Léon Noël** demande à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** s'il est légal de soumettre les aviculteurs à la patente et à la taxe sur le chiffre d'affaires, alors que la loi du 31 juillet 1949 dispose que les aviculteurs de toutes spécialités sont assujettis au régime des impôts agricoles.

RECONSTRUCTION ET URBANISME

2266. — 17 janvier 1952. — **M. Joseph Denais** demande à **M. le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme** si un propriétaire a le droit de refuser, à ses locataires, l'autorisation d'installer sur le toit d'un immeuble, une antenne qui s'avère indispensable pour les postes de télévision recevant sur 819 lignes.

2267. — 17 janvier 1952. — **M. Roger Linet** signale à **M. le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme** le cas de la veuve d'un accidenté du travail qui, remplissant les conditions requises: surface corrigée, prix du loyer, salaire insuffisant, situation et charge de famille (veuve avec un enfant), a déposé une demande d'allocation logement. L'intéressée, qui se livre à un travail peu rémunéré, fut obligée de mettre son enfant en nourrice. C'est, paraît-il, parce que l'enfant est en nourrice et non pas en garde, que ladite allocation lui est refusée. Il semble qu'il s'agisse d'une application trop stricte de la législation sur l'allocation logement. Il lui demande s'il n'est pas possible que l'intéressée, étant donné sa situation, puisse bénéficier de l'allocation logement.

2268. — 17 janvier 1952. — **M. Roger Linet** demande à **M. le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme:** 1° quelle est, au regard de la législation sur les loyers, la situation des locataires habitant un immeuble vendu par appartements, vis-à-vis de leur nouveau propriétaire, et en particulier, comment le nouveau propriétaire peut prétendre faire procéder à l'expulsion du locataire pour jouir personnellement de l'appartement qu'il vient d'acheter; 2° quels sont les textes qui protègent les locataires se trouvant dans ce cas.

2269. — 17 janvier 1952. — **M. Raingeard** expose à **M. le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme** que plusieurs établissements d'enseignement sinistrés, dont les dommages avaient été précédemment évalués par les délégations régionales, évaluation notifiée, d'ailleurs, aux responsables, voient maintenant leurs créances diminuées par une décision rectificative. Il lui demande si des circulaires récentes ont fixé de nouveaux barèmes rectificatifs d'évaluation; et, dans l'affirmative, souligne le caractère insolite de pareilles mesures, en contradiction avec la conjoncture économique, et le préjudice causé aux établissements ayant déjà entrepris la reconstitution de leur matériel scolaire ou d'internat.

2270. — 17 janvier 1952. — **M. Louis Vallon** expose à **M. le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme** que la faculté des sciences recherche actuellement des terrains en vue de l'édification d'une cité universitaire scientifique; qu'outre les terrains de la halle aux vins, de Gentilly, de Cachan, d'Antony et du quartier latin, on a retenu l'offre d'un terrain d'environ 50 hectares à Bagneux, ce qui aggrave le morcellement de la faculté; de plus, il s'agit de carrières dont l'exploitation vient de cesser, dont le sol est sillonné de galeries et dont les parties à ciel ouvert ont été comblées et nivelées (et le sont encore actuellement) par des apports de gravats et d'ordures ménagères; enfin ce terrain est frappé depuis plus de vingt ans d'une servitude de « non ædificandi ». Il lui demande: 1° quels motifs ont pu décider l'administration à arrêter son choix sur un tel terrain (terrain de Bagneux); 2° pour quelles raisons elle refuse les terrains solides et de bonne qualité qui lui sont offerts sur les territoires d'Antony et de Châtenay, d'une superficie de beaucoup supérieure, qui permettraient la création d'un institut d'un seul tenant, au lieu du morcellement sur les six emplacements actuellement retenus.

SANTE PUBLIQUE ET POPULATION

2271. — 17 janvier 1952. — **M. Léon Noël** expose à **M. le ministre de la santé publique et de la population** que, dans son alinéa 3, l'article 1er du décret du 17 août 1943, portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 21 décembre 1941 relative aux hôpitaux et hospices publics, dispose que: « Le présent décret ne s'applique pas aux établissements de caractère national ». D'autre part, l'article 119 du même décret prévoit: « Le jury des concours pour les services de spécialités des hôpitaux des centres régionaux est exclusivement composé de chefs de service ou de médecins, chirurgiens ou spécialistes des hôpitaux d'une ville de faculté ». Il en résulte que le décret du 17 août 1943 ne s'appliquerait pas à la clinique nationale des Quinze-Vingts. Ce décret paraît en contradiction avec la loi du 21 décembre 1941. Celle-ci ne contient, en effet, aucune disposition qui exclue de son champ d'application les établissements nationaux. D'autre part, il serait illogique et peu équitable de ne pas faire participer les ophtalmologistes des Quinze-Vingts aux jurys chargés du recrutement des ophtalmologistes des hôpitaux des centres régionaux. Par sa spécialisation, par les conditions de recrutement de ses propres ophtalmologistes et par l'importance de son activité, la clinique nationale des Quinze-Vingts mériterait d'être assimilée, à cet égard, aux hôpitaux des villes de faculté. Il lui demande s'il ne lui semble pas nécessaire de modifier le décret du 21 décembre 1941 afin de réaliser, sans contestation possible, cette assimilation, en ce qui touche la constitution des jurys.

TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE

2272. — 17 janvier 1952. — **M. Ducreux** expose à **M. le ministre du travail et de la sécurité sociale** la situation suivante. Par la loi du 13 mai 1948, les commerçants étaient autorisés à salarier leurs épouses et à les faire admettre au régime de la sécurité sociale. Ses services ont accepté ces nouvelles adhésions, puis, après quatre ans, les ont rejetées et n'ont jamais remboursé la part prélevée sur les versements pour la constitution de la retraite. Il lui demande si cette question pourra être étudiée en vue d'une solution qui sauvegarderait les intérêts de ces commerçants lésés.

2273. — 17 janvier 1952. — **M. André Mutter** demande à **M. le ministre du travail et de la sécurité sociale** si les cotisations ouvrières aux assurances cadres peuvent être légalement déduites du revenu au même titre que les cotisations aux assurances sociales.

2274. — 17 janvier 1952. — **M. Mutter** demande à **M. le ministre du travail et de la sécurité sociale** quel est le régime de travail, au point de vue durée hebdomadaire, applicable au personnel occupé chez un expert-comptable agréé, s'agissant d'une profession dite libérale.

2275. — 17 janvier 1952. — **M. Pradeau** expose à **M. le ministre du travail et de la sécurité sociale** le cas suivant: un médecin praticien, après avoir exercé exclusivement son activité en clientèle privée, de juillet 1914 à fin 1933, s'est mis, par la suite, au service d'une entreprise privée, en l'espèce, un dispensaire de soins. Dans ces dernières fonctions, après avoir été employé à temps complet, de janvier 1934 à décembre 1939, il n'a été, de janvier 1940 jusqu'en 1946, soit pendant six années, occupé que partiellement par ce dispensaire. Pendant cette dernière période, il a ouvert un cabinet et consacré une partie de son activité à la clientèle privée. Il fut inscrit, de ce fait, au rôle des patentes, en qualité de médecin praticien, de 1940 à 1946 inclus. Ce médecin est décédé, accidentellement, en juillet 1946, alors qu'il exerçait dans les conditions ci-dessus décrites. Il lui demande si la veuve de ce médecin (âgée de plus de soixante-cinq ans), peut prétendre au régime des retraites prévu par l'arrêté du 29 octobre 1948, créant la caisse autonome de retraite des médecins, arrêté pris en exécution de la loi du 17 juin 1948.

TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME

2276. — 17 janvier 1952. — **M. Febvay** demande à **M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme** les raisons pour lesquelles le décret d'application de la loi n° 50-1010 du 19 août 1950, étendant le bénéfice de la retraite prévue par la loi du 22 juillet 1922 aux agents des services publics réguliers de voyageurs et de marchandises, n'a pas encore été promulgué.

2277. — 17 janvier 1952. — **M. Jean-Michel Flandin** expose à **M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme** que le département du Puy-de-Dôme a été particulièrement affecté par l'accident survenu le 12 septembre 1951 à l'avion de la compagnie Alpes-Provence assurant la liaison Perpignan-Oran et dans lequel, notamment, cinq personnes de la même famille, qui regagnaient l'Algérie après leur séjour en Auvergne, ont trouvé la mort. Il lui demande: 1° de lui communiquer les résultats de l'enquête officielle qui a dû être prescrite à cette occasion pour connaître les causes de cet accident; 2° s'il ne lui paraîtrait pas opportun de modifier la loi du 31 mai 1924 qui exonère les transporteurs aériens de la responsabilité habituellement attachée aux autres modes de transports, exonération qui pourrait avoir pour effet un laisser-aller dans l'entretien du matériel et un relâchement de la surveillance de la part des dirigeants des sociétés de transports aériens et qui va à l'encontre des progrès et du bon renom de l'aviation française, en semblant en faire un mode de transport comportant des risques particulièrement nombreux et dangereux.

2278. — 17 janvier 1952. — **M. Patinaud** expose à **M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme** que la loi n° 50-205, du 11 février 1950, relative aux conventions collectives du travail, rend la liberté aux organisations ouvrières et patronales de fixer contractuellement les salaires qui, jusqu'à cette date, l'étaient par voie d'autorité. Cette loi ne fait pas obligation aux parties de se mettre d'accord, mais elle ne peut, cependant, être méconnue par les autorités préfectorales ou communales jusqu'à prendre des décisions contraires à la volonté du législateur. Or, un tel fait existe. Dans le *Bulletin officiel* de la ville de Paris des 14 et 15 octobre 1951, est paru l'arrêté préfectoral du 13 octobre 1951, relatif aux conditions du travail dans les marchés passés au nom de l'Etat, des départements, des communes et des établissements publics de bienfaisance et concernant la fixation des salaires normaux et courants dans les industries du bâtiment et des travaux publics. Cet arrêté se réfère, pour fixer le bordereau des salaires, à l'accord de salaires conclu le 17 septembre 1951 entre les organisations professionnelles patronales et ouvrières du bâtiment de la région parisienne, qui prend effet à partir du 10 septembre. Or, les entreprises de travaux publics, qui ont refusé de discuter avec les syndicats ouvriers n'ont pas conclu d'accords de salaires et vont se voir rembourser les travaux selon des tarifs qu'aucun texte ne les oblige à payer à leur personnel. Des démarches faites auprès du préfet de la Seine pour attirer son attention sur ce fait sont restées sans résultat. Il lui demande quelles mesures il entend prendre pour mettre fin à cette situation anormale.

REPONSES DES MINISTRES

AUX QUESTIONS ECRITES

AGRICULTURE

2051. — **M. Joseph Denais** demande à **M. le ministre de l'agriculture** si un fermier a le droit de chasser au furet pour son compte alors qu'une société de chasse est concessionnaire de ces mêmes terres. (*Question du 30 décembre 1951.*)

Réponse. — Aux termes de la législation en vigueur le fermier a le droit de chasser, personnellement, sur les terres louées pour la culture mais, sauf décision du tribunal paritaire, ce droit supporte les mêmes restrictions que celles que s'impose le détenteur du droit de chasse. Le fermier ne pourrait donc chasser au furet que dans la mesure où la société locataire de la chasse le fait également. Toutefois, si le lapin est classé animal nuisible dans le département dont il s'agit, le fermier peut encore procéder, non plus à des chasses, mais à des destructions dans les conditions fixées, pour chaque département, par l'arrêté réglementaire permanent sur la police de la chasse.

EDUCATION NATIONALE

1513. — M. Alfred Coste-Floret demande à **M. le ministre de l'éducation nationale**: 1° si la circulaire n° 44 13 B/2 de la direction du budget du ministère des finances, en date du 26 juin 1950, et relative aux indemnités journalières versées aux personnels de l'Etat pour l'envoi de leurs enfants en colonies de vacances, n'est applicable qu'aux enfants d'âge scolaire; 2° si cette circulaire est applicable à tous les enfants d'agents de l'Etat allant en colonies de vacances — et tout particulièrement aux enfants fréquentant les classes maternelles publiques — et s'il ne pourrait en être fait mention au *Bulletin officiel* de l'éducation nationale. (*Question du 28 novembre* 1951.)

Réponse. — Il n'est fait aucune distinction pour l'application de la circulaire précitée entre les enfants d'âge scolaire et ceux fréquentant les classes maternelles. Pour répondre au désir manifesté par l'honorable parlementaire, ce point sera cependant précisé lors des instructions qui seront données pour les colonies de vacances de 1952.

1514. — M. Alfred Coste-Floret demande à **M. le ministre de l'éducation nationale** à quelle date les agents intéressés percevront des « comités de gestion des colonies de vacances » des inspections académiques les indemnités journalières prévues par la circulaire du 11 juin 1951 (R. O. E. N. n° 23 du 21 juin 1951), en application de la circulaire n° 44 13 B/2 du 26 juin 1950 de la direction du budget du ministère des finances. (*Question du 28 novembre* 1951.)

Réponse. — La date à laquelle les personnels intéressés recevront des comités de gestion des colonies de vacances les indemnités prévues varie selon les départements. Elle ne saurait, sauf circonstances exceptionnelles, être postérieure au 29 février 1952.

1515. — M. Alfred Coste-Floret demande à **M. le ministre de l'éducation nationale** si, compte tenu d'une part, de la circulaire n° 44 13 B/2 du 26 juin 1950 et relative aux indemnités journalières versées aux personnels de l'Etat envoyant leurs enfants en colonies de vacances; d'autre part, de la circulaire du 11 juin 1951 parue au *Bulletin officiel* de l'éducation nationale, n° 23, du 21 juin 1951, un père de famille, fonctionnaire de son département ministériel et, soit directeur, soit moniteur d'une colonie de vacances « non administrative » mais régulièrement déclarée et autorisée par le préfet, peut bénéficier des indemnités prévues dans les textes ci-dessus, s'il préfère placer ses propres enfants dans la colonie de vacances où il est en fonction au lieu de s'en séparer en les envoyant dans une « colonie administrative ». (*Question du 28 novembre* 1951.)

Réponse. — Les instructions du ministère des finances portent que ce n'est qu'en l'absence de colonies administratives que les enfants fréquentant les colonies privées ouvrent droit à la subvention. Le fait pour un fonctionnaire de placer son enfant dans une colonie privée où il est en fonction ne peut donc lui donner automatiquement le droit de percevoir la subvention. Il ne peut s'agir, en l'occurrence que d'une mesure de bienveillance dont l'opportunité sera examinée si l'honorable parlementaire veut bien saisir les services de l'éducation nationale du cas d'espèce.

1573. — M. Paquet demande à **M. le ministre de l'éducation nationale** si des mesures favorables ont été prises en vue: 1° de l'augmentation du nombre des bourses d'enseignement supérieur; 2° du relèvement des taux de ces bourses à dater du 1er novembre 1951. (*Question du 30 novembre* 1951.)

Réponse. — Le nombre de bourses qui était pour l'exercice 1951 de 14.754 sera de 24.000 pour l'exercice 1952. Le taux moyen est porté de 60.000 francs à 100.000 francs à compter du 1er octobre 1951.

1613. — M. Simonnet expose à **M. le ministre de l'éducation nationale** le cas d'un titulaire de la licence d'enseignement qui obtient une suppléance d'enseignement en qualité de maître auxiliaire. Il entre effectivement en fonction le 16 novembre 1951. Le fonctionnaire, titulaire du poste en question, est en congé jusqu'au 21 décembre inclus. Or, l'emploi du temps relatif à ce poste ne comporte aucun cours le 22 décembre. Le 23 décembre étant cette année un dimanche, le suppléant assure donc, en fait, les cours jusqu'aux vacances de Noël. Il lui demande si, dans ce cas, le suppléant peut prétendre percevoir son traitement pendant ces vacances, ou tout au moins, jusqu'au 31 décembre inclus. (*Question du 4 décembre* 1951.)

Réponse. — Le droit des maîtres auxiliaires à percevoir un traitement pour la période des petits congés est défini par la disposition suivante de l'instruction générale du 15 décembre 1950 relative à l'administration financière et à la comptabilité des lycées: « Les auxiliaires (en particulier lorsqu'ils assurent une suppléance), reçoivent leur traitement pendant la durée des petits congés (Noël, Pâques), à la condition de reprendre leur service à l'expiration du petit congé. Lorsqu'ils ne reprennent pas leur service à l'issue du petit congé (en particulier s'il s'agit d'une suppléance ayant pris fin avec le trimestre scolaire), ils ne peuvent recevoir que l'indemnité de congé payé correspondant à la durée de la suppléance ou de l'intérim ».

1614. — M. Simonnet expose à **M. le ministre de l'éducation nationale** le cas d'un titulaire de la licence d'enseignement et du diplôme d'études supérieures qui obtient une délégation d'enseignement. Il entre effectivement en fonction le 23 octobre. L'académie de Paris, après s'être assurée de cette date effective (23 octobre) adresse, à la date du 23 novembre 1951, au délégué sous couvert du chef de l'établissement, la nomination officielle suivante: « M. X.... est délégué avec effet du 15 octobre 1951 à titre provisoire, et sous toutes réserves, dans les fonctions de maître auxiliaire à l'établissement X... ». Il lui demande si le délégué peut prétendre avoir droit à une rémunération à dater du 15 octobre. (*Question du 4 décembre* 1951.)

1re *réponse.* — L'honorable parlementaire est prié de faire connaître par lettre le nom du maître auxiliaire délégué avec effet du 15 octobre 1951 et d'indiquer l'établissement dans lequel l'intéressé a été délégué.

1699. — M. Isorni demande à **M. le ministre de l'éducation nationale** s'il existe des dispenses d'âge pour le concours d'entrée au conservatoire d'art dramatique et, dans l'affirmative, quelles sont les conditions de ces dispenses. (*Question du 7 décembre* 1951.)

Réponse. — L'arrêté du 4 juillet 1951 modifiant le règlement intérieur du conservatoire national d'art dramatique a fixé, dans son article 12, les limites d'âge d'admission au conservatoire national d'art dramatique de la façon suivante: de quinze à vingt-deux ans pour les femmes, de seize à vingt-quatre ans pour les hommes, au lieu de quinze à vingt et un ans et de seize à vingt-trois ans, rendant ainsi définitives les limites fixées par mesure transitoire pour l'année 1949 en faveur des victimes de la guerre. Aux termes de l'article 5, aucun aspirant ne peut être admis s'il ne remplit pas les conditions d'âge (maximum et minimum) prévues à l'article 12 et il ne peut être accordé de dispense d'âge que pour « des cas exceptionnels, notamment pour les aspirants justifiant qu'ils ont accompli leurs obligations militaires ». Il est donc clair que ces dispenses ne sauraient porter, en aucun cas, sur la limite minima imposée aux candidats. Le souci de décourager les vocations prématurées rejoint, évidemment, l'intention du législateur dans l'ordonnance du 13 octobre 1945 relative aux spectacles confirmant, dans son article 2, les dispositions du livre II, titre Ier, du code du travail qui réglemente l'emploi d'enfants de moins de quatorze ans dans les théâtres et interdit les théâtres d'acteurs enfants. En outre, le conservatoire étant considéré comme un établissement d'enseignement supérieur du langage parlé, il est souhaitable que les élèves, fussent-ils exceptionnellement doués, aient au départ la maturité suffisante pour suivre avec fruit l'enseignement qui leur est destiné. En tout état de cause, il n'est pas sans intérêt de souligner que les élèves peuvent, dès la fin de la seconde année, être engagés comme stagiaires à la Comédie-Française et être autorisés à concourir pour une récompense et voir ainsi, très jeunes, consacrer leur talent.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

1326. — M. Jean Moreau demande à **M. le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports:** *a*) quel est le nombre de demandes de bourses (par catégories: pensions, demi-pension, entretien) proposées en 1951 par les commissions régionales, pour l'enseignement du second degré, pour l'enseignement technique, pour les cours complémentaires; *b*) quel est le nombre de bourses attribuées en 1951 par la commission nationale (par catégories: pensions, demi-pension, entretien): pour l'enseignement du second degré, pour l'enseignement technique, pour les cours complémentaires; *c*) quel est le montant total des bourses nouvelles allouées en 1951 au titre de la loi n° 51-630 du 24 mai 1951: pour l'enseignement du second degré, pour l'enseignement technique, pour les cours complémentaires. (*Question du 29 novembre* 1951.)

Réponse. — 1° Nombre de demandes de bourses proposées en 1951 par les commissions régionales: *a*) pension, 3.046; *b*) demi-pension, 2.360; *c*) entretien, 4.218. Total: 9.624. 2° Nombre de bourses attribuées (1): *a*) pension, 1.962; *b*) demi-pension, 1.306; *c*) entretien, 2.913. Total: 6.181, soit 64,21 p. 100. 3° Montant total des bourses nouvelles pour 1951: 125.330.110 francs.

Enseignement du second degré. — 1° Nombre de demandes de bourses examinées: *a*) pension 14.628; *b*) demi-pension, 8.008; *c*) entretien, 15917. Total: 38.553; 2° nombre de bourses allouées: *a*) pension, 11.161; *b*) demi-pension, 6.177; *c*) entretien, 11.554. Total: 28.885; 3° montant total: 534.940.793 francs. Cependant, par suite d'échec aux examens, un certain nombre d'élèves n'a pu prendre possession des bourses accordées. Il n'est donc pas possible de fournir exactement les chiffres, les recteurs ne nous ayant pas encore fait parvenir tous les renseignements nécessaires. Mais il ne faut évaluer les bourses dont les élèves bénéficient effectivement qu'à: nombre: 24.000 environ; montant: 450 millions de francs.

Enseignement du premier degré. — 1° Nombre de demandes de bourses proposées en 1951 par les commissions régionales: *a*) internat, 4.537; *b*) demi-pension, 2.088; *c*) entretien, 16.123. Total: 22.748; 2° nombre de bourses attribuées en 1951, pour l'année scolaire 1951-1952, compte tenu des échecs à l'examen d'entrée en sixième ou de passage dans les classes supérieures: *a*) internat, 3.856; *b*) demi-pension, 1.714; *c*) entretien, 13.704. Total: 19.274; 3° montant total des bourses nouvelles allouées en 1951 pour l'année scolaire 1951-1952: 320 millions de francs.

---

(1) Ce n'est pas la commission nationale qui attribue les bourses, mais le ministre. Elle ne se prononce que sur les appels interjetés par les familles dont les demandes ont été rejetées par les commissions régionales.

1267. — M. Hénneguelle expose à **M. le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports** qu'en application de la loi du 24 mai 1938 et du décret du 2 septembre 1939, le personnel des centres d'orientation professionnelle est amené à procéder à tout ou partie de l'examen légal d'orientation professionnelle dans les écoles. Il lui demande: 1° dans quelles mesures et dans quelles conditions le personnel des centres d'orentation professionnelle est responsable des accidents qui pourraient se produire pendant les examens ou à l'occasion des examens obligatoires d'orentation professionnelle; 2° dans le cas où la responsabilité du personnel du centre pourrait être engagée, quelles sont les mesures qu'il préconise pour éviter audit personnel des suites disciplinaires ou pénales. (*Question du 21 novembre 1951.*)

Réponse. — Un projet de règlement est à l'étude qui vise aussi bien les accidents pouvant survenir au cours des examens légalement obligatoires organisés soit dans les écoles, soit dans les centres d'orientation professionnelle, que ceux dont peuvent être victimes les enfants se rendant, durant les heures de classe, à une convocation en vue de subir les épreuves psychotechniques. Du point de vue responsabilité en cas d'accident, la partie de l'examen d'orientation qui se déroule dans les écoles n'est pas la plus délicate. Le maître est responsable des accidents survenant dans la classe durant les heures de scolarité (art. 1384 du code civil, loi du 5 avril 1937). C'est à lui qu'incombe la responsabilité de la surveillance des examens collectifs organisés dans sa classe par le conseiller d'orientation professionnelle et c'est la raison pour laquelle l'instituteur doit toujours assister aux épreuves dont il s'agit. Il convient de remarquer que cette partie collective de l'examen psychotechnique, qui nécessite pour tout matériel un cahier de papier et un crayon, n'a jamais, semble-t-il, donné lieu au moindre accident.

FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES

1169. — M. Gilbert Cartier expose à **M. le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques** qu'une circulaire, en date du 10 mars 1948, émanant de son département, a défini le régime de rémunération du personnel des organismes du secteur para-administratif; cependant, les instructions données dans cette circulaire semblent, à l'heure actuelle, complètement méconnues et il apparaît que les salaires du personnel des organismes en question sont réglés d'une façon anarchique; c'est ainsi que, lors de la dernière décision de revalorisation des salaires, en date du 19 octobre 1951, un certain nombre de ces organismes ont augmenté le salaire de leur personnel dans des proportions variables, les autres n'ayant rien accordé à leurs agents. Il lui demande pour quelles raisons les instructions de la circulaire susvisée ont été abandonnées et s'il ne juge pas opportun de les reprendre. (*Question du 9 novembre 1951.*)

1380. — M. Soustelle expose à **M. le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques** qu'une circulaire, en date du 10 mars 1948, définissait le régime de rémunération du personnel des organismes du secteur para-administratif. Plusieurs circulaires ont, depuis, annulé celle du 10 mars 1948, si bien que les salaires du personnel de ces organismes sont aujourd'hui réglés d'une façon incohérente. Ainsi, la revalorisation des salaires du 19 octobre 1951 n'a profité qu'à une partie seulement du personnel dans des proportions très variables. Il lui demande s'il compte rétablir la circulaire susvisée du 10 mars 1948 ou établir un texte d'ensemble. (*Question du 16 novembre 1951.*)

Réponse. — La circulaire du 10 mars 1948, qui a défini le régime de rémunération des agents des organismes du secteur para-administratif, ainsi que les circulaires subséquentes qui l'ont modifiée ou complétée sont, contrairement aux informations qui semblent avoir été données à l'honorable parlementaire, toujours appliquées par les organismes en cause. Toutefois, il convient de préciser que, depuis la promulgation de la loi du 11 février 1950 et en vertu d'une décision ministérielle du 16 mai 1950, les personnels intéressés ont la faculté d'opter soit pour le régime du secteur para-administratif, soit pour les conventions collectives ou accords de salaires actuellement en vigueur dans la profession à laquelle chacun des organismes peut être rattaché. En ce qui concerne la dernière décision de revalorisation de salaires du 19 octobre 1951, il y a lieu de préciser que la clause restrictive qui y était insérée et qui disposait: « ...ces hausses (12 p. 100 à 19,6 p. 100) constituent des maxima qui ne sauraient être dépassés et qu'en tout état de cause les augmentations consenties par chaque organisme, dans les limites ci-dessus précisées, devront être compatibles avec sa situation financière », n'a été appliquée, en fait, et d'une manière d'ailleurs inégale, qu'à deux organismes dont la situation financière était particulièrement difficile. Des mesures sont actuellement à l'étude en vue de fournir aux organismes en cause les moyens de trésorerie qui leur permettraient de rétablir la situation de leurs personnels.

1470. — M. de Léotard demande à **M. le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques:** 1° quels sont le nombre et la proportion des faillites, liquidations judiciaires, dépôts de bilan, provoqués par l'action de la sécurité sociale en 1950 et depuis le 1er janvier 1951; 2° quel est, dans le chiffre général des faillites, des liquidations judiciaires et cessation de commerce, la proportion: *a*) des affaires à caractère artisanal; *b*) des entreprises n'employant pas plus de trente, cinquante ou cent salariés. (*Question du 27 novembre 1951.*)

Réponse. — L'I. N. S. E. E. n'a connaissance des faillites et liquidations judiciaires que par le *Bulletin officiel du registre du commerce* (*B. O. R. C.*) lequel ne donne ni la cause de la faillite (ou de la liquidation), ni l'importance de l'établissement. Seule l'activité exercée est indiquée succinctement et permet une répartition en vingt-six groupes d'activité. En ce qui concerne les cessations de commerce, les documents dont dispose l'I. N. S. E. E. permettent d'en donner une répartition très approximative. Cette répartition serait la suivante: 0, 1, 2 salariés: 80,5 p. 100; 3 à 20 salariés: 8 p. 100; 21 à 50 salariés: 1 p. 100; plus de 50 salariés: 0,5 p. 100. Il convient de rapprocher ces résultats des statistiques de structure des établissements: établissements de 0, 1, 2 salariés: 83,5 p. 100; établissements de 3 à 20 salariés: 14 p. 100; établissements de 21 à 50 salariés: 1,5 p. 100; établissements de plus de 50 salariés: 1 p. 100.

1689. — M. de Léotard demande à **M. le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques:** 1° quels sont, en tonnes, les besoins annuels de l'Indochine en sucre; 2° pour quel tonnage des licences ou autorisations ont été accordées au cours des douze derniers mois; 3° s'il n'existe pas une curieuse et inquiétante disproportion entre les besoins de l'Indochine en sucre et les quantités reçues, une telle disproportion devant normalement inciter les services métropolitains responsables à une vigilance accrue. (*Question du 6 décembre 1951.*)

Réponse. — 1° Les besoins annuels de l'Indochine en sucre, ont été estimés par le haut commissaire à 40.000 tonnes pour la campagne 1er octobre 1951-30 septembre 1952. Ces besoins sont en progression constante, ainsi que le montrent les chiffres ci-après: 1947, 7.300 tonnes; 1948, 11.000 tonnes; 1949, 19.000 tonnes; 1950, 28.000 tonnes; 1951, 32.000 tonnes; 2° la liberté du commerce est totale entre les Etats associés et le reste de l'Union française, de telle sorte que les sorties de sucre de la métropole sur l'Indochine se font sans délivrance de licences ou autres autorisations. Les achats indochinois en France se font sur appel d'offre à Saigon. Pour les sucres étrangers (27 tonnes des U. S. A. en 1950) les importations se font sur licences délivrées par les gouvernements des Etats associés après avis d'une commission tripartite; 3° il ne semble pas qu'il existe une disproportion entre les besoins en sucre de l'Indochine et les quantités reçues. En effet, les importations réalisées au cours des huit premiers mois de l'année calendaire 1951 ont été de 23.500 tonnes. Pour la campagne 1951-1952, l'approvisionnement des Etats associés serait assuré par: 15.000 tonnes de la Réunion, 10.000 tonnes de la métropole, 2.000 tonnes des Philippines, 4.200 tonnes de Cuba. Ces deux derniers tonnages provenant de la contrepartie de l'aide américaine à l'Indochine. Le solde des besoins sera complété par un tonnage de 8 à 9.000 tonnes de la Réunion au début de la campagne 1952.

INDUSTRIE ET ENERGIE

1723. — M. Jules Duquesne expose à **M. le ministre de l'industrie et de l'énergie** que le *Journal officiel* du 8 août 1951 a publié la nouvelle valeur de l'index gazier et a fixé l'application du nouveau tarif au 1er août 1951. Or, Electricité de France, au moins dans la région Nord, applique ce nouveau tarif à toutes les consommations relevées à partir du 1er août, et prétend être en droit de le faire. Il s'ensuit que les relevés étant faits tous les deux mois, certaines consommations des mois de juin et juillet sont facturées au nouveau tarif. Il lui demande s'il compte donner aux directions d'Electricité de France des instructions en vue du remboursement des sommes indûment perçues près des usagers. (*Question du 11 décembre 1951.*)

Réponse. — L'index gazier publié au *Journal officiel* du 8 août 1951 correspond aux conditions économiques du deuxième trimestre 1951. Il est, aux termes du cahier des charges type de distribution du gaz (approuvé par le règlement d'administration publique du 31 octobre 1950), applicable aux consommations normalement relevées à partir du premier jour du deuxième mois qui suit le trimestre civil auquel il se rapporte. La création d'un index gazier répond au souci d'assurer la variation des tarifs en fonction de l'évolution de la situation économique. Les données élémentaires de l'index publié le 8 août 1951 correspondant aux conditions moyennes des mois d'avril, mai et juin 1951, il est normal que les consommations relevées à compter du 1er août, et afférentes aux deux mois précédents, soient facturées à un prix établi compte tenu des éléments constitutifs de ce prix.

POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

1770. — M. Mamadou Konaté demande à **M. le ministre des postes, télégraphes et téléphones** s'il est exact qu'il serait envisagé de céder à la compagnie des câbles télégraphiques sud-américains le réseau général des câbles sous-marins français de l'Ouest africain et, dans l'affirmative: 1° quelles sont les raisons qui justifieraient cette décision; 2° quelles mesures sont envisagées pour la sauvegarde de la situation du personnel de ce réseau. (*Question du 12 décembre 1951.*)

Réponse. — 1° Une convention a été conclue entre l'Etat et la compagnie des câbles sud-américains (SUDAM) pour confier à celle-ci, à partir du 1er janvier 1952, l'exploitation du câble Brest—Dakar et de ses prolongements de la côte occidentale d'Afrique. Il ne s'agit

donc pas d'une cession du réseau des câbles sous-marins de l'Ouest africain, mais d'un transfert à la SUDAM de l'exploitation et de l'entretien de ce réseau. L'Etat conserve ainsi la propriété de ses câbles. D'ailleurs, la société d'économie mixte que constitue la SUDAM ne comporte pas de capitaux étrangers et la presque totalité de ses actions est détenue par l'administration des postes, télégraphes et téléphones. L'avantage de la fusion des deux exploitations anciennes (Etat et SUDAM) sous une direction unique (SUDAM) permettra l'application de règles d'exploitation uniforme et une adaptation exacte des effectifs aux besoins du service; 2° les dégagements de personnel dont les considérations ci-dessus montrent la possibilité ne se feront que progressivement, par la voie des mises à la retraite pour les agents remplissant les conditions exigées ou par l'affectation des agents qui en feront la demande à d'autres services de l'administration. Le personnel de l'administration des postes, télégraphes et téléphones sera repris par la SUDAM avec des émoluments égaux à ceux qu'il perçoit actuellement et conserve ses droits à la retraite. D'une manière générale, la situation des personnels intéressés par la convention conclue fait actuellement l'objet d'une étude approfondie où domine le souci de respecter les droits acquis par les fonctionnaires et agents intéressés, de telle sorte qu'aucun préjudice ne sera porté au personnel par cette réorganisation faite dans l'intérêt du service.

RECONSTRUCTION ET URBANISME

1019. — M. Frédéric-Dupont demande à **M. le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme** quel est le montant de l'abattement que peut réclamer un locataire au propriétaire en cas de non-chauffage ou de chauffage insuffisant. (*Question du 6 novembre* 1951.)

Réponse. — Aux termes de l'article 11 du décret n° 48-1766 du 22 novembre 1948 modifié, seuls les éléments d'équipement fournis par le propriétaire et en état de fonctionnement normal donnent lieu aux équivalences superficielles qui y sont prévues. Aussi, lorsque l'installation de chauffage central n'est pas utilisable, notamment, faute d'exécution des réparations indispensables, il ne peut en être tenu compte dans le calcul de la surface corrigée. Lorsque les installations, bien qu'en état de fonctionnement, n'ont pas été mises en service du fait du propriétaire, ou en cas de chauffage insuffisant, il semble au contraire que les équivalences superficielles correspondant aux éléments de chauffage puissent être portées dans le décompte du loyer des locaux. Mais le défaut de chauffage d'un local doté d'une installation à cet effet entraine, pour le locataire ou l'occupant, une diminution de jouissance certaine dont il appartient au tribunal éventuellement saisi, à défaut d'accord amiable, d'apprécier l'importance par application de l'article 38 de la loi du 1er septembre 1948. La diminution de loyer qui en résulte peut non seulement atteindre, mais dépasser le montant des équivalences superficielles. Il est d'ailleurs à noter que, antérieurement à la promulgation de la loi du 1er septembre 1948, une jurisprudence constante décidait déjà que la non-fourniture du chauffage était de nature à permettre une diminution du prix du loyer.

1277. — M. Dubois demande à **M. le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme** quelles mesures il compte prendre pour assurer l'approvisionnement normal et régulier des chantiers de reconstruction et de construction d'habitations, en métaux ferreux et non ferreux. Il souligne que la pénurie des métaux ferreux et non ferreux, constatée dès à présent, paralyse les chantiers et risque d'avoir de graves répercussions, non seulement par le retard apporté ainsi à l'important problème du logement, mais encore par le chômage qu'elle risque de provoquer dans les industries du bâtiment. Il précise que, dans le département du Nord, par exemple, des chantiers de reconstruction risquent de s'arrêter très prochainement faute de 5.500 tonnes de fer rond à béton armé, et que, par ailleurs, de nombreux groupes d'habitations à loyer modéré restent inachevés faute de zinc et de plomb. (*Question du 15 novembre* 1951.)

Réponse. — La répartition des métaux ferreux et non ferreux relève de la compétence du ministère de l'industrie et de l'énergie. Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme est intervenu, à plusieurs reprises, auprès de cette administration et toutes mesures utiles ont été prises pour que, sauf à-coups passagers, les chantiers de reconstruction ne connaissent aucun ralentissement pour insuffisance d'approvisionnement.

1739. — M. Joseph-Pierre Lanet demande à **M. le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme** si deux copropriétaires d'un appartement qui a fait l'objet de trois locations différentes à des personnes différentes, chacune d'entre elles occupant une ou plusieurs pièces, peuvent exercer un droit de reprise simultané sur la totalité de l'appartement en se fondant sur l'article 19 de la loi du 1er septembre 1948, l'appartement étant la propriété des intéressés depuis plus de dix ans, et si, pour s'opposer à l'exercice de la reprise, les trois locataires peuvent invoquer les dispositions de l'article 23 de la loi susvisée, aux termes duquel « En cas de pluralité des locaux loués ou occupés dans le même immeuble et sensiblement équivalents susceptibles d'être repris, le propriétaire est tenu d'exercer son droit de reprise sur celui qui est occupé par le plus petit nombre de personnes ». (*Question du 11 décembre* 1951.)

Réponse. — Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme estime, sous réserve de l'appréciation souveraine des tribunaux, que dès lors qu'un seul des locaux repris ne satisfait pas aux besoins du bénéficiaire de la reprise, l'article 23 de la loi du 1er septembre 1948 n'interdit pas les reprises multiples. A plus forte raison lui apparaît-il qu'il en est de même lorsque le droit de reprise est exercé contre plusieurs occupants différents d'un local formant un tout (cour de cassation 9 juillet 1949, D. 1949-589, c. app. Bastia 3 juillet 1950. — D. 1950. J. 564).

TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE

663. — M. Jacques Bardoux expose à **M. le ministre du travail et de la sécurité sociale** que les pensionnés de la caisse autonome des mineurs ont droit à une indemnité, pour conjoint, de 6.500 F. Cette somme, plus un rappel de 580 F, avait été versée au titulaire du livret n° A/136257, domicilié à Saint-Germain-Lembron le 1er juin 1951. Le 2 juin 1951, le percepteur a réclamé le reversement des 7.080 F, en indiquant que, d'après les circulaires ministérielles, cette indemnité pour conjoint ne devait être versée que le 1er septembre 1951. Or, le 1er septembre 1951, l'indemnité pour conjoint n'a pas été versée. Il lui demande s'il considère que ce retrait et ce non-versement sont conformes à ses instructions. (*Question du 13 septembre* 1951.)

Réponse. — De l'enquête à laquelle il a été procédé il ressort que le retraité, sur lequel l'honorable parlementaire a appelé l'attention, avait perçu la majoration de sa pension, pour conjoint à charge, par suite d'une erreur d'interprétation, par le comptable du Trésor, des instructions relatives au payement de cette majoration. Cet avantage ne peut en effet être accordé que par décision de la caisse autonome nationale de la sécurité sociale dans les mines, sur demande du pensionné, et l'intéressé n'avait pas souscrit de demande à cet effet. Lorsque le requérant aura retourné à la caisse autonome nationale, après l'avoir dûment remplie, la formule de demande de majoration qui vient de lui être adressée, une décision sera prise à son égard, après examen de ses droits, et le comptable payeur sera mis, le cas échéant, en mesure de lui assurer le service de ladite majoration.

1279. — M. Delbez expose à **M. le ministre du travail et de la sécurité sociale** que de nombreux ouvriers viticoles sont en même temps de petits propriétaires de vignes; ces ouvriers, parvenus à l'âge de soixante-cinq ans, ont droit, sous certaines conditions, à l'allocation aux vieux travailleurs salariés, instituée par l'ordonnance du 2 février 1945 modifiée; mais, s'appuyant sur les dispositions de l'article 12 de la loi du 27 mars 1951 et sur une instruction du 17 mai 1951, n° 93, la caisse régionale d'assurance vieillesse suspend les demandes d'allocation de cette nature pour le motif que la dernière activité professionnelle du demandeur est celle de propriétaire exploitant; que, dès lors, ce demandeur est susceptible d'obtenir, par les soins de la caisse autonome agricole, non encore créée, l'allocation vieillesse instituée par la loi du 17 janvier 1948, et, en conséquence, qu'il convient d'attendre la création de cette caisse; toutefois, dans cette attente, l'intéressé peut solliciter l'allocation temporaire aux vieux instituée par la loi du 13 septembre 1946. Or, une telle interprétation serait exacte si le demandeur était un véritable propriétaire exploitant, mais, en fait, il n'en est pas ainsi lorsque ce demandeur tire ses principales ressources de sa profession salariée, l'exploitation de quelques parcelles de vignes ne constituant pour lui qu'un accessoire destiné à améliorer sa condition prolétarienne; il lui demande s'il ne serait pas équitable et conforme à l'esprit de la loi du 27 mars 1951, de décider que, dans les cas de l'espèce, la qualification de propriétaire exploitant ne pourra être invoquée par la caisse régionale que lorsque le demandeur consacrera plus d'activité à l'exploitation de ses vignes qu'à l'exercice de la profession de salarié, les bases de cette distinction pouvant, dans ce cas, être les mêmes que celles déjà en vigueur pour déterminer le degré de l'activité des exploitants agricoles pour le calcul des prestations familiales agricoles. (*Question du 15 novembre* 1951.)

Réponse — Si, jusqu'à la date de sa demande d'allocation, le requérant a exercé simultanément deux activités, dont l'une l'a assujetti obligatoirement aux assurances sociales et a donné effectivement lieu au versement de la double contribution sur la base d'une rémunération normale, la condition de dernière activité professionnelle salariée se trouve satisfaite. En cas d'absence de versements aux assurances sociales, la dernière activité professionnelle retenue est celle qui a constitué la principale activité, celle-ci étant déterminée selon l'importance des ressources tirées de l'une et l'autre activités.

1638. — M. Frugier expose à **M. le ministre du travail et de la sécurité sociale** qu'aux termes de l'ordonnance n° 45-2454 du 19 octobre 1945, l'affiliation obligatoire à la sécurité sociale concerne, non seulement les travailleurs salariés, liés à leur employeur par un contrat de louage de services, mais aussi les personnes travaillant à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit pour un ou plusieurs employeurs et quels que soient le montant et la nature de leur rémunération, la forme, la nature ou la validité de leur contrat. Il indique que des représentants de commerce à cartes multiples, dont l'immatriculation à la sécurité sociale était devenue obligatoire en 1942, se sont vus, à partir du 1er janvier 1949, dénier le droit, par l'un des employeurs, au bénéfice de la législation en vigueur, sous prétexte qu'ils sont « représentants libres », et bien que les cotisations patronales aient été versées régulièrement jusque-là pendant sept ans. Il demande si la décision prise par l'employeur n'est pas en contradiction avec les prescriptions de la circulaire n° 108/SS 1949 du 4 mai 1949, qui vise précisément les voyageurs, représentants et

placiers de commerce et, dans l'affirmative, quel processus doit être observé pour soumettre ce litige aux juridictions prévues par la loi du 24 octobre 1946. (*Question du 4 décembre* 1951.)

Réponse. — Comme le montre la circulaire n° 85/SS du 2 mai 1951, le voyageur ou représentant de commerce, qui travaille pour plusieurs entreprises, doit être obligatoirement affilié au régime général de la sécurité sociale dans tous les cas où il exerce son activité dans la situation prévue, soit à l'article 2, soit à l'article 3, 2°, de l'ordonnance n° 45-2454 du 19 octobre 1945. S'il travaille dans cette situation pour toutes les maisons qu'il représente, chacune de ces maisons est tenue au versement de la part de cotisations mise à sa charge en application des dispositions de l'article 148, § 6, du règlement d'administration publique du 8 juin 1946, modifié. S'il ne se trouve dans cette situation qu'à l'égard d'une seule ou de plusieurs maisons, celles-ci doivent encore se conformer envers lui aux dispositions de l'article 148, § 6, du règlement d'administration publique du 8 juin 1946, modifié, sauf s'il n'y a qu'une maison qui l'emploie dans des conditions entraînant son affiliation obligatoire au régime général de la sécurité sociale; dans ce cas, en effet, les cotisations dues par cette maison doivent être calculées selon les règles habituelles, conformément aux articles 145, § 2, et 147 du règlement d'administration publique du 8 juin 1946, modifié. Il est à observer que la caisse nationale de compensation des cotisations de sécurité sociale des voyageurs, représentants et placiers de commerce à cartes multiples, créée en application de l'article 148, § 6, du règlement d'administration publique du 8 juin 1946, modifié, signale aux directeurs régionaux de la sécurité sociale compétents les cas douteux ou litigieux dont elle a connaissance. En tout état de cause, les intéressés peuvent contester devant les juridictions prévues par la loi n° 46-2339 du 24 octobre 1946 (*Journal officiel* du 25 octobre 1946) portant réorganisation des contentieux de la sécurité sociale et de la mutualité agricole, les décisions prises à leur égard par leurs employeurs, de ne plus ou de ne pas cotiser pour eux au titre de la sécurité sociale. Conformément à l'article 7 de la loi du 24 octobre 1946, il leur appartient alors de s'adresser à la commission du contentieux de première instance de la sécurité sociale dont dépend le lieu de leur résidence. En application de l'article 18 de ladite loi, leur recours doit être engagé, soit au moyen d'une simple inscription au secrétariat de la commission, soit par l'envoi d'une lettre recommandée à son secrétaire, avant la fin d'un délai de trois mois à compter de la date de réception de la notification de la décision contestée.

1604. — **M. Trémouilhe** expose à **M. le ministre du travail et de la sécurité sociale** que des fonctionnaires temporaires, ceux du service du ravitaillement, ayant, pendant les années 1941 à 1948, cotisé aux assurances sociales, puis servi ensuite dans des cadres d'entreprises libres, ne peuvent faire entrer en ligne de compte, pour le calcul des retraites résultant de la convention collective nationale de retraite et de prévoyance des cadres, les années passées au service de l'Etat. Un grave préjudice leur est ainsi causé. Toutes retenues ayant été faites par la sécurité sociale, il lui demande si le reversement ne peut en être fait à la caisse de retraite des ingénieurs et des cadres et le temps de service du ravitaillement général décompté dans un nombre de points pour reconstituer la durée réelle de l'activité professionnelle des intéressés en vue du calcul de leur retraite. (*Question du 6 décembre* 1951.)

Réponse. — Par décret n° 51-1415 du 12 décembre 1951, un régime de retraites par répartition, complémentaire du régime général des assurances sociales, a été institué au profit des agents « cadres » non titulaires des administrations, services et établissements publics de l'Etat ne présentant pas un caractère industriel ou commercial. L'article 10 de ce décret dispose que l'institution chargée de la gestion du régime pourra passer avec toute institution ou association d'institutions de retraites poursuivant le même objet qu'elle-même des conventions tendant à régler la situation des agents ayant accompli ou qui accompliront ultérieurement des services en dehors des administrations de l'Etat.

1892. — **M. Delachenal** demande à **M. le ministre du travail et de la sécurité sociale** s'il est exact qu'un commerçant, âgé de plus de soixante-cinq ans, doit continuer à payer les cotisations d'allocation vieillesse, lorsqu'il a une femme plus jeune, alors qu'il en serait dispensé si, n'étant pas marié, il vivait maritalement avec cette femme. (*Question du 19 décembre* 1951.)

Réponse. — En vertu de la loi du 17 janvier 1948 (art. 13) et du décret n° 49-545 du 21 avril 1949 portant règlement d'administration publique, l'obligation de payer les cotisations du régime d'allocation vieillesse de l'industrie et du commerce est liée à l'exercice d'une profession industrielle ou commerciale. Il est précisé que la cotisation est due que l'intéressé soit marié, veuf ou célibataire et quel que soit l'âge de son conjoint ou de sa concubine.

1947. — **M. Raingeard** souligne à **M. le ministre du travail et de la sécurité sociale** la situation très particulière des horticulteurs qui, assujettis à la patente, se voient néanmoins refuser le bénéfice de la retraite des commerçants et industriels et renvoyer au régime agricole. Il lui demande s'il ne lui paraîtrait pas juste et urgent de prendre, en la matière, des dispositions qui permettent aux horticulteurs le seul avantage qu'ils estimaient pouvoir attendre de leur système d'imposition. (*Question du 22 décembre* 1951.)

Réponse. — Conformément aux dispositions de l'article 16 de la loi n° 48-101 du 17 janvier 1948, les cas de l'espèce doivent être réglés par les commissions instituées dans chaque département par le décret n° 51-995 du 1er août 1951.

ANNEXE AU PROCES-VERBAL

DE LA

séance du 17 janvier 1952.

SCRUTIN (N° 672)

Sur la motion d'investiture de M. Edgar Faure, président du conseil désigné. **(Résultat du pointage.)**

Nombre des votants **502**
Majorité requise **313**

Pour l'adoption **401**
Contre **101**

L'Assemblée nationale a adopté.

Ont voté pour:

MM.
Abelin.
Ait Ali (Ahmed).
André (Adrien), Vienne.
André (Pierre), Meurthe-et-Moselle.
Anthonioz.
Antier.
Apithy.
Arbellier.
Arnal.
Aubame.
Auban (Achille).
Aubin (Jean).
Aubry (Paul).
Audegui.
Aujoulat
Babet (Raphaël).
Bacon.
Badie.
Bapst.
Barangé (Charles), Maine-et-Loire.
Barbier.
Bardoux (Jacques).
Barrier.
Barrot.
Baudry d'Asson (de).
Baurens.
Baylet.
Beaumont (de).
Béchard (Paul).
Bêche (Emile).
Becquet.
Begouin.
Ben Aly Cherif.
Bénard (François).
Benbahmed (Mostefa).
Bendjelloul.
Béné (Maurice).
Bengana (Mohamed).
Ben Tounès.
Berthet.
Bettencourt.
Bichet (Robert).
Bidault (Georges).
Billères.
Billiemaz.
Binot.
Blachette.
Boganda.
Edouard Bonnefous.
Boscary-Monsservin.
Bouhey (Jean).
Bourdellès.
Bouret (Henri).
Bourgès-Maunoury.
Boutbien.
Bouxom.
Brahimi (Ali).
Briffod.
Bruyneel.
Burlot.
Buron
Cadi (Abd-el-Kader).
Caillavet.
Calloi (Olivier).
Capdeville.
Cartier (Gilbert), Seine-et-Oise.
Cartier (Marcel), Drôme.
Cassagne.
Catoire.
Catrice.
Cavelier.
Cayeux (Jean).
Chabenat.
Chamant.
Charlot (Jean).
Charpentier.
Chassaing.
Chastellain.
Chevigné (de).
Christiaens.
Coffin.
Colin (André), Finistère.
Colin (Yves), Aisne.
Condat-Mahaman.
Conombo.
Conte
Cordonnier.
Coste-Floret (Alfred), Haute-Garonne.
Coste-Floret (Paul), Hérault.
Coudert.
Coudray.
Courant (Pierre).
Couston (Paul).
Coutant (Robert).
Crouzier.
Dagain
Daladier (Edouard).
Darou
David (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
David (Marcel), Landes.
Deboudt (Lucien).
Defferre.
Defos du Rau.
Degoutte.
Mme Degrond.
Deixonne.
Dejean.
Delachenal.
Delbez.
Delbos (Yvon).
Delcos.
Delmotte.
Denais (Joseph).
Denis (André), Dordogne.
Dèpreux (Edouard).
Desfors.
Desson.
Detœuf.
Devemy.
Devinat.
Dezarnaulds.
Dicko (Hamadoun).
Mlle Dienesch.
Dixmier.
Dommergue.
Dorey.
Douala.
Doutrellot.
Draveny.
Dubois.
Ducos.
Ducreux.
Dumas (Joseph).
Dupraz (Joannès).
Duquesne.
Durroux.
Duveau.
Elain.
Estèbe.
Evrard.
Fabre.
Faggianelli.
Faraud.
Faure (Edgar), Jura.
Faure (Maurice), Lot.
Félice (de).
Félix Tchicaya.
Florand.
Fonlupt-Esperaber.
Forcinal.
Fourcade (Jacques).
Fouyet.
Fredet (Maurice).
Gabelle.
Gaborit.
Gaillard.
Galy-Gasparrou.
Garavel.
Gardey (Abel).
Garet (Pierre).
Gau
Gavini.
Gazier.
Genton.
Gernez.
Gosset.
Goubert.
Gouin (Félix).
Gourdon.
Gozard (Gilles).
Grimaud (Henri).
Grimaud (Maurice), Loire-Inférieure.
Grunitzky.
Guérard.
Gueye Abbas.
Guichard.
Guille.
Guislain.
Guissou (Henri).
Guitton (Jean), Loire-Inférieure.
Guitton (Antoine), Vendée.
Hakiki
Halbout.
Henneguelle.
Heuillard
Houphouet-Boigny.
Hughes (Emile), Alpes-Maritimes.
Hugues (Joseph-André), Seine.
Hulin.
Hutin-Desgrées.
Iduel
Isorni.

Jacquinot (Louis).
Jaquet (Gérard), Seine.
Jarrosson.
Jean (Léon), Hérault.
Joubert.
Juglas.
Jules-Julien.
Kessous (Youcef).
Kir.
Klock.
Laborbe.
Labrousse.
Lacaze (Henri).
La Chambre (Guy).
Lacombe.
Lacoste.
Lafay (Bernard).
Laforest.
Mme Laissac.
Lalle.
Lamarque-Cando.
Lanet (Joseph-Pierre), Seine.
Laniel (Joseph).
Lapie (Pierre-Olivier).
Laplace.
Laurens (Camille), Cantal.
Laurens (Robert), Aveyron.
Le Bail.
Lecannet.
Lecourt.
Le Coutaller.
Le Gazannet.
Leenhardt (Francis).
Mme Lefebvre (Francine), Seine.
Lefèvre (Raymond), Ardennes.
Lejeune (Max).
Mme Lempereur.
Lenormand (Maurice).
Léotard (de).
Le Roy Ladurie.
Le Scielour.
Le Sénéchal.
Letourneau.
Le Troquer (André).
Levindrey.
Lilalien.
Liurette.
Loustau.
Loustaunau-Lacau.
Louvel.
Lucas.
Lussy (Charles).
Mabrut.
Maga (Hubert).
Mailhe.
Mamadou Konaté.
Mamba Sano.
Manceau (Bernard), Maine-et-Loire.
Marcellin.
Marie (André).
Martel (Louis), Haute-Savoie.
Martinaud-Déplat.
Masson (Jean).
Maurellet.
Mayer (Daniel), Seine.
Mayer (René), Constantine.
Mazel.
Mazier.
Mazuez (Pierre-Fernand).
Meck.
Médecin.
Méhaignerie.
Mekki.
Mendès-France.
Menthon (de).
Mercier (André-François), Deux-Sèvres.
Métayer.
Meunier (Jean), Indre-et-Loire.
Michaud (Louis), Vendée.
Minjoz.
Mitterrand.
Moch (Jules).
Moisan.
Mollet (Guy).
Monin.
Montalat.
Monteil (André), Finistère.
Montel (Eugène), Haute-Garonne.
Montel (Pierre), Rhône.
Montgolfier (de).
Montjou (de).
Morève.
Morice.
Moro-Giafferri (de).
Monchet.
Moustier (de).
Moynet.
Muller (André).
Naegelen (Marcel).
Nazi-Boni.
Nenon.
Nigay.
Nimine.
Noe (de La).
Notebart.
Olmi.
Oopa Pouvanaa.
Ouedraogo Mamadou.
Ould Cadi.
Ou Rabah (Abdelmadjid).
Pantaloni.
Paquet.
Paternot.
Pebellier.
Peltre.
Penoy.
Perrin.
Petit (Eugène-Claudius).
Petit (Guy), Basses-Pyrénées.
Pflimlin.
Pierrebourg (de).
Pinay.
Pineau.
Plantevin.
Pleven (René).
Pluchet.
Mme Poinso-Chapuis.
Pradeau.
Prigent (Tanguy).
Pupat.
Quénard.
Queuille (Henri).
Quilici.
Rabier.
Raffarin.
Ramarony.
Ramonet.
Ranaivo.
Raveloson.
Raymond-Laurent.
Reeb.
Regaudie.
Reille-Soult.
Révillon (Tony).
Rey.
Reynaud (Paul).
Ribère (Marcel), Alger.
Ribeyre (Paul), Ardèche.
Rincent.
Rolland.
Rollin (Louis).
Rougier.
Rousselot.
Saïd Menouar.
Saïd Mohamed Cheikh.
Saint-Cyr.
Saivre (de).
Salliard du Rivault.
Sauvajon.
Savary.
Schaff.
Schmitt (Albert), Bas-Rhin.
Schmitt (René), Manche.
Schneiter.
Schuman (Robert), Moselle.
Schumann (Maurice), Nord.
Secrétain.
Segelle.
Senghor.
Sibué.
Sidi el Mokhtar.
Siefridt.
Silvandre.
Simonnet.
Sion.
Sissoko (Fily-Dabo).
Smati.
Solinhac.
Souques.
Sourbet.
Taillade.
Teitgen (Pierre-Henri).
Temple.
Thibault.
Thomas (Alexandre), Côtes-du-Nord.
Thomas (Eugène), Nord.
Tinguy (de).
Titeux.
Toublanc.
Tracol.
Tremoulhe.
Turines.
Valabrègue.
Valentino.
Valle (Jules).
Vals (Francis).
Vassor.
Velonjara.
Verdier.
Verneuil.
Véry (Emmanuel).
Viatte.
Villard.
Villeneuve (de).
Maurice Violette.
Wagner.
Wasmer.
Yacine (Diallo).
Zodi Ikhia.

Ont voté contre :

MM.
Astier de La Vigerie (d').
Ballanger (Robert), Seine-et-Oise.
Barthélemy.
Bartolini.
Mme Bastide (Denise), Loire.
Benoist (Charles), Seine-et-Oise.
Benoit (Alcide), Marne.
Besset.
Billat.
Billoux.
Bissol.
Bonte (Florimond).
Boutavant.
Brault.
Cachin (Marcel).
Cagne.
Camphin.
Casanova.
Castera.
Cermolacce.
Césaire.
Chambrun (de).
Chausson.
Cherrier.
Cogniot.
Costes (Alfred), Seine.
Pierre Cot.
Cristofol.
Dassonville.
Demusois.
Denis (Alphonse), Haute-Vienne.
Duclos (Jacques).
Dufour.
Dupuy (Marc).
Mme Duvernois.
Mme Estachy.
Estradère.
Fajon (Etienne).
Fayet.
Fourvel.
Mme François.
Mme Gabriel-Péri.
Mme Galicier.
Gautier.
Giovoni.
Girard.
Gosnat.
Goudoux.
Mme Grappe.
Gravoille.
Grenier (Fernand).
Mme Guérin (Rose).
Guiguen.
Guyot (Raymond).
Joinville (Alfred Mallereé).
Kriegel-Valrimont.
Lambert (Lucien).
Lamps.
Lecœur.
Lenormand (André).
Linet.
Manceau (Robert), Sarthe.
Mancey (André), Pas-de-Calais.
Martel (Henri), Nord.
Marty (André).
Mlle Marzin.
Maton.
Mercier (André), Oise.
Meunier (Pierre), Côte-d'Or.
Midol.
Mora.
Moulon.
Muller.
Musmeaux.
Noël (Marcel), Aube.
Patinaud.
Paul (Gabriel).
Pierrard.
Mme Prin.
Pronteau.
Prot.
Mme Rabaté.
Renard (Adrien), Aisne.
Mme Roca.
Rochet (Waldeck).
Rosenblatt.
Roucaute (Gabriel).
Sauer.
Signor.
Mme Sportisse.
Thorez (Maurice).
Tillon (Charles).
Tourné.
Tourtaud.
Tricart.
Mme Vaillant-Couturier.
Védrines.
Vergès.
Mme Vermeersch.
Villon (Pierre).
Zunino.

Se sont abstenus volontairement :

MM.
Aumeran.
Bardon (André).
Barrachin.
Barrès.
Bayrou.
Bechir Sow.
Benouville (de).
Bergasse.
Bernard.
Bignon.
Billotte.
Boisdé.
Bourgeois.
Bouvier O'Cottereau.
Bricout.
Briot.
Brusset (Max).
Caillet (Francis).
Carlini.
Catroux.
Chaban-Delmas.
Charret.
Chatenay.
Chupin.
Closlermann.
Cochart.
Commentry.
Corniglion-Molinier.
Couinaud.
Coulon.
Damette.
Dassault (Marcel).
Deliaune.
Desgranges.
Diethelm.
Dronne.
Durbet.
Felivay.
Ferri (Pierre).
Flandin (Jean-Michel).
Fouchet.
Fouques-Duparc.
Frédéric-Dupont.
Frugier.
Furaud.
Garnier.
Gaubert.
Gaulle (Pierre de).
Gaumont.
Georges (Maurice).
Gilliot.
Godin.
Golvan.
Gracia (de).
Grousseaud.
Guthmuller.
Halleguen.
Haumesser.
Hénault.
Hettier de Boislambert.
Huel.
Jacquet (Marc), Seine-et-Marne.
July.
Kauffmann.
Kœnig.
Krieger (Alfred).
Kuehn (René).
Lehon.
Lefranc.
Legendre.
Lemaire.
Liauley (André).
Mme de Lipkowski.
Liquard.
Magendie.
Malbrant.
Mallez.
Maurice-Bokanowski.
Mignot.
Moatti.
Molinatti.
Mondon.
Mor[illegible]ert (de).
Montillot.
Nisse.
Nocher.
Noël (Léon), Yonne.
Palewski (Gaston), Seine.
Palewski (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
Pasteur Vallery-Radot.
Patria.
Pelleray.
Peytel.
Pinvidic.
Prache.
Prélot.
Priou.
Puy.
Quinson.
Raingeard.
Renaud (Joseph), Saône-et-Loire.
Ritzenthaler.
Rousseau.
Samson.
Sanogo Sekou.
Schmittlein.
Serafini.
Sesmaisons (de).
Seynat.
Sou.
Soustelle.
Thiriet.
Tirolien.
Triboulet.
Ulver.
Vallon (Louis).
Vendroux.
Vigier.
Wolff.

N'a pas pris part au vote :

M. Bessac.

Excusés ou absents par congé :

MM. Jean-Moreau (Yonne) et Massot (Marcel).

N'a pas pris part au vote :

M. Edouard Herriot, président de l'Assemblée nationale, qui présidait la séance.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Aube

),

ck).

fel).

e).

ch,

onne.
m),

Paul),

-Radot,

),

prési-